

Rapport Financier

2016 - 2017



Rapport annuel
2016
2017.

Assemblée générale mixte
9 février 2018

Pour incarner sa transformation, le Groupe Beneteau a fait évoluer son identité visuelle en 2017. Le nouveau logotype est construit autour d'un symbole-étendard qui rassemble nos marques et qui porte nos valeurs de passion, de transmission, de conquête et d'audace.

GROUPE  BENETEAU

Sommaire

Direction et contrôle - Bourse	7
Rapport de gestion du Directoire	8
Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales, et sociétales	63
Rapport complémentaire du Directoire	66
Rapport du Conseil de Surveillance	67
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne	68
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	87
Groupe Beneteau	88
- Éléments financiers	89
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	136
Beneteau S.A.	140
- Éléments financiers	141
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	162
- Rapport spécial des commissaires aux comptes	166
- Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital	168
Projet des résolutions	170
Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser	176
Attestation du rapport financier annuel	178



Organe de direction et de contrôle

Conseil de Surveillance

PRÉSIDENT

Yves Lyon-Caen

VICE-PRÉSIDENT

Louis-Claude Roux

Annette Roux
Catherine Pourre
Yvon Bénêteau*
Claude Brignon
Luc Dupé*
Jean-Pierre Goudant
Christian de Labriffe*
Anne Leitzgen

* Censeur

Directoire

PRÉSIDENT

Hervé Gastinel

Carla Demaria
Christophe Caudrelier
Jean-Paul Chapeleau

Commissaire aux comptes

COMPAGNIE RÉGIONALE DE POITIERS

Atlantique Révision Conseil

COMPAGNIE RÉGIONALE DE VERSAILLES

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Beneteau et la Bourse

Capital

82 789 840 actions de **0,10 €**

Capital social : **8 278 984 €**

Au 31 août 2017, la S.A. BERI 21, société détenue par le groupe familial, détient 54,36% du capital de BENETEAU S.A. À notre connaissance, un autre actionnaire détient plus de 5% du capital de BENETEAU S.A. Il s'agit du Fonds Franklin Ressources Inc à hauteur de 11,4978%.

BERI 21

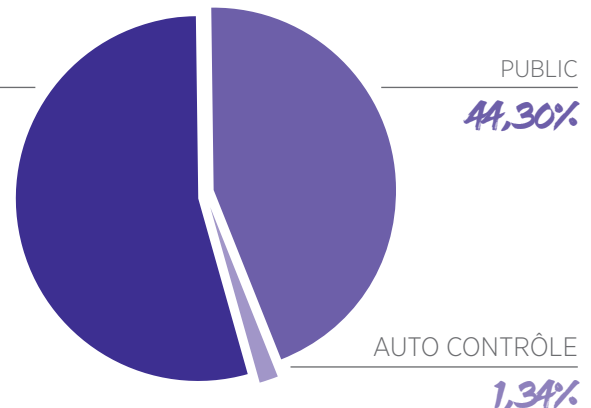
54,36%

PUBLIC

44,30%

AUTO CONTRÔLE

1,34%



Identité du titre

Nom de la Société : BENETEAU

Place de la cotation : Euronext Paris

Compartiment : Eurolist
Compartiment A

Date d'admission : mars 1984

Dénomination du titre coté :
BENETEAU

Code ISIN : FRO000035164

Nominal de l'action cotée : 0,10 €

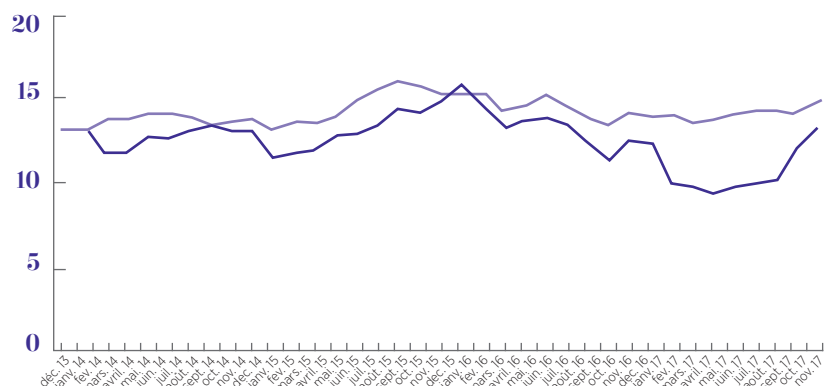
Nombre de titres : 82 789 840

Droit de vote : Oui

Droit au dividende ordinaire : Oui

Évolution du cours de l'action Beneteau

Euros — Beneteau
— Indice SBF 120



Groupe Beneteau

Le Groupe Beneteau termine l'exercice 2016-2017 sur de solides performances liées au bon niveau des ventes de ses deux divisions dans des marchés dynamiques, ainsi qu'aux premiers résultats du plan Transform to Perform :

- Bateaux : l'activité progresse de 12,2% à taux de change constant et marque la troisième année consécutive de bonne croissance. Elle est portée par une offre renforcée et diversifiée qui répond à la demande de marchés bien orientés en Europe et Amérique du Nord.
- Habitat : l'activité termine en hausse de 5,8% avec une amélioration très sensible des marges sur des marchés français et frontaliers dynamiques.

Le résultat net publié s'élève à 60,1 M€.

La trésorerie nette consolidée du groupe s'établit à 109,6 M€.

1. Activité et résultat opérationnel des divisions

PRINCIPAUX INDICATEURS PAR ACTIVITÉ

En M€	2016/2017	2015/2016	Variation vs. N-1 (données publiées)	Variation vs. N-1 (change constant)
Chiffre d'affaires	1 208,3	1 083,5	+ 11,5%	+ 11,2%
• Bateaux	1 025,5	910,7	+ 12,6%	+ 12,2%
• Habitat	182,8	172,8	+ 5,8%	+ 5,8%
Résultat Opérationnel Courant	85,6	43,6	+ 96,1%	-
• Bateaux	78,9	46,0	+ 71,3%	-
• Habitat	6,7	-2,4	N/A	-
EBITDA*	152,9	117,2	+ 30,5%	-
Résultat Net Part Groupe	59,7	24,8	+ 140,8%	-

*EBITDA = Résultat Opérationnel retraité des dotations / reprises de provisions pour risques et charges et dotations aux amortissements - Voir détail en point III - Structure financière

1. Activité Bateaux

À taux de change constant, le chiffre d'affaires annuel de l'activité Bateaux s'élève à 1025,5 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017, en hausse de + 12,6% par rapport à l'année précédente.

En M€	2016/2017	2015/2016	Variation vs. N-1 (données publiées)	Variation vs. N-1 (change constant)
Chiffre d'affaires	1025,5	910,7	+12,6%	+11,2%
Résultat opérationnel courant	78,9	46,0	+71,3%	-
EBITDA*	140,2	112,9	+24,2%	-

*EBITDA = Résultat Opérationnel retraité des dotations / reprises de provisions pour risques et charges et dotations aux amortissements - Voir détail en point III - Structure financière

Le chiffre d'affaires annuel de l'activité Bateaux est en hausse de +12,6% par rapport à l'année précédente et de +12,2% à taux de change constant.

Le résultat opérationnel courant (ROC) enregistre une très forte hausse de +71,3% grâce à l'effet volume et au mix produit. Les premiers résultats des actions de transformation engagées dans le cadre du plan d'entreprise *Transform to Perform*, notamment dans le cadre du développement des nouveaux produits et de l'adaptation de nos moyens de production, permettent au Groupe d'améliorer significativement sa rentabilité opérationnelle. Le ROC ressort ainsi à 78,9 millions d'euros.

SPBI : (Chantiers Beneteau Chantiers Jeanneau BJ Technologie)	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	679,2	630,5	576,2	507,1	511,7
Résultat d'exploitation (M€)	44,7	31,2	8,2	(4,6)	(7,9)
Résultat net (M€)	36,0	22,8	14,9	(8,1)	(8,6)
Effectif moyen	4 019	3 934	3 426	3 474	3 589

Beneteau Inc*	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (MUSD)	324,6	300,3	295,6	192,8	117,6
Résultat d'exploitation (MUSD)	3,5	(5,9)	(0,5)	11,1	5,4
Résultat net (MUSD)	0,9	(4,9)	(1,2)	6,5	3,7
Effectif moyen	697	685	597	651	174

* dont Rec Boat Holdings LLC acquise en juin 2014 par Beneteau Inc Cours de change au 31 août 2017 : 1 € = 1,1825 USD. Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 1,0987 USD.

À compter de l'exercice clos le 31 août 2013, les comptes des filiales américaines (BGM, Beneteau America Inc, Jeanneau America Inc et Beneteau Inc) sont présentés de façon consolidée.

Ostroda Yachts	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (MPLN)	322,1	287,6	233,3	209,9	216,2
Résultat d'exploitation (MPLN)	25,3	23,9	7,0	4,5	3,5
Résultat net (MPLN)	23,1	16,8	10,1	7,2	10,4
Effectif moyen	742	677	617	575	595

Cours de change au 31 août 2017 : 1€ = 4,2582 PLN. Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 4,2974 PLN.

CNB	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	236,4	187,3	156,6	144,8	124,8
Résultat d'exploitation (M€)	30,8	21,5	14,3	9,9	7,1
Résultat net (M€)	17,4	12,2	8,5	5,7	4,3
Effectif moyen	854	745	457	436	437

Monte Carlo Yachts	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	69,1	70,6	58,1	48,9	37,2
Résultat d'exploitation (M€)	4,3	4,6	2,1	(0,7)	(0,3)
Résultat net (M€)	3,1	3,6	4,1	2,2	(1,1)
Effectif moyen	344	261	220	196	170

GBI Holding

Les données financières individuelles concernant GBI Holding sont non significatives au cours des 5 derniers exercices, inférieures à 1 M€ en valeur absolue.

Beneteau Brasil : Construcao de Embarcacoes sa	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (MBRL)	16,4	9,8	13,9	12,2	12,3
Résultat d'exploitation (MBRL)	(5,0)	(5,6)	(3,5)	(5,1)	(9,4)
Résultat net (MBRL)	(8,3)	(2,1)	(15,5)	(5,6)	(14,0)
Effectif moyen	5	30	31	41	35

Cours de change au 31 août 2017 : 1 € = 3,7410 BRL. Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 3,5295 BRL.

Postérieurement à la clôture du 31 août 2016, le Groupe a décidé de mettre en sommeil les activités de production au Brésil.

La société **Beneteau Brasil Promoções e Comercializacão de Embarcações Ltda** a été fusionnée dans la société Beneteau Brasil Construcao de Embarcacoes Sa au cours de l'exercice 2016/2017.

L'activité des filiales de commercialisation consiste à animer le réseau local des concessionnaires. De ce fait, le niveau et l'évolution de leur chiffre d'affaires ne sont pas significatifs des ventes réalisées sur leur territoire, la totalité des ventes de bateaux étant facturée depuis la France.

Beneteau Italia srl	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	0,1	0,8	0,9	0,7	0,8
Résultat net (M€)	(0,1)	0,0	0,2	-	-
Effectif moyen	0,0	2,0	2,0	2,0	3,0

Jeanneau Italia srl	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4
Résultat net (M€)	0,1	0,0	0,0	-	-
Effectif moyen	1	1	1	1	2

Beneteau Group Asia (ex Jeanneau Asia Pacific)	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (MHKD)	-	-	-	0,0	0,0
Résultat net (MHKD)	0,1	0,1	-	(0,1)	0,2
Effectif moyen	11	4	3	2	1

Cours de change au 31 août 2017 : 1 € = 9,2526 HKD. Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 8,5437 HKD.

2. Activité Habitat

En M€	2016/2017	2015/2016	Variation vs. N-1
Chiffre d'affaires	182,8	172,8	+5,79%
• Habitat de loisirs	173,8	160,8	+8,07%
• Habitat Résidentiel	9,1	12,1	-24,72%
Résultat Opérationnel Courant	6,7	-2,3	n/a
• Habitat de loisirs	9,2	0,8	+1 018,87%
• Habitat Résidentiel	-2,5	-3,2	n/a
EBITDA*	12,6	4,3	+194,9%

*EBITDA = Résultat Opérationnel retraité des dotations / reprises de provisions pour risques et charges et dotations aux amortissements - Voir détail en point III - Structure financière.

La Division Habitat de loisirs bénéficie de la bonne saison réalisée par ses clients Hôtellerie de plein air, qui apporte une dynamique de marché favorisant l'investissement et le renouvellement des équipements mobil-homes.

Habitat de loisirs

Le résultat opérationnel courant s'améliore très sensiblement à +9,2 millions d'euros grâce à un redressement rapide des performances opérationnelles, à l'amélioration du mix produit et à la maîtrise des marges.

Habitat résidentiel

L'arrêt de l'activité a été réalisé sans heurt et s'est accompagné du bon achèvement des projets engagés. L'outil industriel a été converti avec succès pour répondre aux besoins de l'activité Habitat de loisirs.

BIO Habitat*	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	175,9	165,5	137,7	15,4	14,0
Résultat d'exploitation (M€)	13,1	2,2	4,1	0,2	0,2
Résultat net (M€)	7,0	1,4	3,8	0,1	0,1
Effectif moyen	938	979	745	93	108

* avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, les sociétés IRM et O'HARA ont fusionné dans l'entité Bio Habitat.

O'Hara	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	-	-	-	63,8	64,4
Résultat d'exploitation (M€)	-	-	-	1,2	3,6
Résultat net (M€)	-	-	-	0,6	2,1
Effectif moyen	-	-	-	277	287

IRM	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	-	-	-	86,6	95,3
Résultat d'exploitation (M€)	-	-	-	2,9	4,1
Résultat net (M€)	-	-	-	2,5	3,0
Effectif moyen	-	-	-	449	462

La société **O'Hara Vacances** a été absorbé par Bio habitat par voie de Transfert Universel de Patrimoine (TUP) en date du 20 janvier 2017.

Bio Habitat Italia	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	11,2	11,5	11,3	7,5	12,2
Résultat d'exploitation (M€)	(0,2)	(0,9)	(0,6)	(0,5)	(0,1)
Résultat net (M€)	(0,5)	(1,0)	(0,7)	(0,5)	(0,2)
Effectif moyen	65	44	36	36	39

BH	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	10,2	13,4	16,7	17,3	20,4
Résultat d'exploitation (M€)	(2,8)	(3,2)	(3,5)	(3,9)	(4,6)
Résultat net (M€)	0,0	(2,5)	0,1	0,1	(0,1)
Effectif moyen	72	104	100	95	105
Dont abandon de créance consenti par Beneteau S.A.	0,0	(7,2)	(3,9)	(4,0)	(4,7)

BH Services	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires (M€)	1,3	1,9	2,0	2,1	2,6
Résultat d'exploitation (M€)	0,0	0,0	(0,0)	-	-
Résultat net (M€)	1,8	(1,9)	-	-	-
Effectif moyen	26	24	27	27	27
Dont abandon de créance consenti par Beneteau SA	(1,5)	-	-	-	-

Habitat d'avenir

Habitat d'avenir, dont l'objet est d'assister BH pour la commercialisation de ses maisons à ossature bois, consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31 août 2016. La société a été liquidée au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

SGB Finance

SGB Finance, société de financement, est consolidée par mise en équivalence. Le résultat net s'élève à 4 670 k€ (part du groupe), contre 3 399 k€ l'exercice précédent.

2. Du résultat opérationnel courant au résultat net

1. Du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 79,7 M€. Il intègre une charge nette non courante de 5,9 M€ correspondant principalement à la provision pour dépréciation des dépenses engagées pour le développement de l'ERP du Groupe (suite à la remise en cause des travaux et du calendrier de mise en place dans l'activité Bateau) et par le débouclage des coûts de restructuration provisionnés dans l'activité Habitat résidentiel.

2. Le résultat financier

En M€	2016/2017	2015/2016
Résultat financier	(4,4)	(5,4)
DONT		
• résultat de change	(2,5)	(2,9)
• charge d'intérêts nette des produits de placements	(1,9)	(2,5)

La perte de change de 2,5 M€ traduit principalement la différence entre nos positions d'achat / vente à terme et le cours d'enregistrement comptable des transactions en dollars.

Depuis 2016, le groupe couvre son risque de change commercial en procédant uniquement à des opérations de change à terme.

Au 31 août 2017, les positions de couverture de change sont les suivantes :

- 95 360 KUSD de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 1,13624 USD
- 129 461 KPLN d'achats à terme au taux moyen pour 1 € de 4,31538 PLN

3. Le résultat net

Le résultat net part du groupe s'élève à 59,7 M€.

Le résultat net du groupe comprend la constatation d'une charge d'impôt de 19,9 M€, faisant ressortir un taux effectif de 26,4%.

Retraité de l'impact des déficits des filiales non activés pour un montant de 2,3 M€, ce taux ressortirait à 26,3%.

3. Structure financière

En M€	2016/2017	2015/2016	Variation vs. N-1 (Données publiées)
Résultat opérationnel courant	85,6	43,7	95,8%
Résultat opérationnel non courant	(5,9)	(9,7)	-
Amortissements	71,4	62,7	-
Provisions	2,1	20,6	-
Divers	(0,3)	(0,1)	-
EBITDA	152,9	117,2	30,5%

En M€	2016/2017	2015/2016	Variation vs. N-1 (Données publiées)
Résultat opérationnel courant	85,6	43,7	95,8%
Résultat opérationnel non courant	(5,9)	(9,7)	-
Amortissements	71,4	62,7	13,8%
Provisions	2,1	20,6	(89,6%)
Résultat Financier	(4,4)	(5,4)	(18,9%)
Impôts et taxes	(18,7)	(4,8)	-
Dividendes des sociétés MEQ	0,5	0,7	-
Valeur nette des actifs cédés	0,8	0,1	-
Marge Brute d'autofinancement	131,4	107,8	21,9%
Flux nets d'investissements	(78,8)	(68,8)	14,6%
Variation de BFR	49,9	32,5	56,6%
Autre	(2,4)	1,9	-
Change	4,1	(0,4)	4,5%
Free Cash-Flow	104,2	73,0	43,7%
Dividendes versés	(8,3)	(4,9)	69,4%
Flux s/actions propres	0,1	(3,6)	-
VARIATION TRÉSORERIE NETTE	96,0	64,5	48,8%
Trésorerie nette ouverture ¹	13,6	(51,0)	-
Trésorerie nette clôture ¹	109,6	13,6	-

¹ après dettes financières (comptes courants d'associés et emprunts sur crédit-bail)

Le Groupe a dégagé **une marge brute d'autofinancement** de 131,4 millions d'euros en hausse de +21,9% par rapport à l'exercice précédent. Après amélioration du besoin de fond de roulement de 49,9 millions d'euros et compte tenu d'un montant des investissements courants de 78,8 millions d'euros, la trésorerie nette ressort à un niveau positif de 109,6 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015-2016.

Il convient de rappeler que la trésorerie nette du groupe suit la forte saisonnalité de son activité et qu'au bilan du 31 août elle

est proche de son niveau mensuel le plus élevé. La trésorerie moyenne annuelle est sensiblement inférieure à celle qui apparaît au bilan du 31 août.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les principaux projets industriels ont concerné les investissements produits conformément au plan de sortie des nouveautés.

En M€	2016-2017	2015-2016
Investissements matériels	75,9	71,1
Produits de cession des immobilisations	0,8	(1,1)
Variation des dettes sur immobilisations	2,1	(1,3)
Variation de périmètre	0,0	0,1
Investissements nets	78,8	68,8

4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement de nature à modifier l'image des opérations de l'exercice 2016/2017, n'est intervenu entre la date de clôture et la date de rédaction du présent rapport.

5. Perspectives

L'exercice 2017-2018 verra la poursuite du plan Transform to Perform et notamment des actions prioritaires :

- Déploiement de plans de sécurité, qualité, efficacité industrielle, plateformes communes
- Investissements produits soutenus pour garantir une offre renforcée et innovante
- Investissements soutenus en capacité industrielle (multicoque, hors-bord, bateaux américains)
- Développement commercial à l'international, en particulier en Amérique du Nord (marques américaines) et sur le segment des grands yachts (multicoque et moteur)
- Transformation industrielle (usine du futur)
- Développement de l'offre digitale de services

Premières tendances de marchés sur les salons d'automne

ACTIVITÉ BATEAUX

Les premiers salons de la saison en Europe se sont déroulés dans une ambiance positive, qui est également attendue aux États-Unis. La tendance devrait rester favorable sur ces marchés. On note une forte demande des loueurs professionnels amplifiée par les phénomènes climatiques survenus dans les Caraïbes et aux États-Unis. Cela se traduit par une progression précoce du carnet de commandes.

ACTIVITÉ HABITAT

La bonne saison 2017 des professionnels français de l'hôtellerie de plein air est de bon augure pour les acteurs de l'habitat de loisirs. Nos clients ont anticipé leur commande poursuivant le rythme constaté au cours de la fin de saison précédente.

6. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Nos fondamentaux : nos valeurs

Les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise et de Développement Durable s'intègrent pleinement au plan *Transform to Perform* qui fixe les objectifs et la stratégie de croissance du Groupe Beneteau pour la période 2017-2020. Fondé sur les valeurs de respect de l'héritage, d'esprit d'équipe, d'audace et de conquête, le Groupe s'appuie sur des fondamentaux solides du Développement Durable qui font également partie de son ADN : la qualité, la sécurité, les ressources, la maîtrise énergétique, le savoir-faire et la transmission.

Le Groupe Beneteau est un groupe familial fondé en 1884. L'organisation puise sa force dans une histoire aux racines profondes et une culture d'entreprise forte qui cultive le respect, l'entraide et l'intégrité auprès de ses collaborateurs et de ses partenaires. Conscient de la richesse humaine et du savoir-faire unique développé dans ses territoires historiques tels que la Vendée et, depuis 30 ans, Bordeaux et les États-Unis, le Groupe est attentif au maintien de l'emploi tout en poursuivant son internationalisation. Ainsi, où qu'il se trouve, le Groupe veille à promouvoir les richesses internes et à valoriser l'expérience et la formation continue.

Depuis plus de 130 ans, les hommes et les femmes du Groupe ont ainsi cultivé au fil des générations, la passion du produit, le sens de l'innovation, et l'engagement constant vis-à-vis des clients et de l'environnement. De l'amateur au professionnel, du novice au régatier ou skipper expérimenté, le Groupe met la même énergie à élaborer un produit qui réponde à leurs différentes ambitions et attentes. Il veille, avec ses concessionnaires, à toujours mieux accompagner ses clients, au gré de leurs envies. Cet engagement vis-à-vis de ses clients est le même qui anime aujourd'hui les équipes de la Division Habitat de loisirs. Créateur de tendances, en permanence à la recherche d'idées nouvelles, le Groupe n'a eu de cesse d'innover et cherche à anticiper les besoins de ses clients en créant avec passion les solutions de demain.

Un souffle de renouveau : le plan Transform to Perform

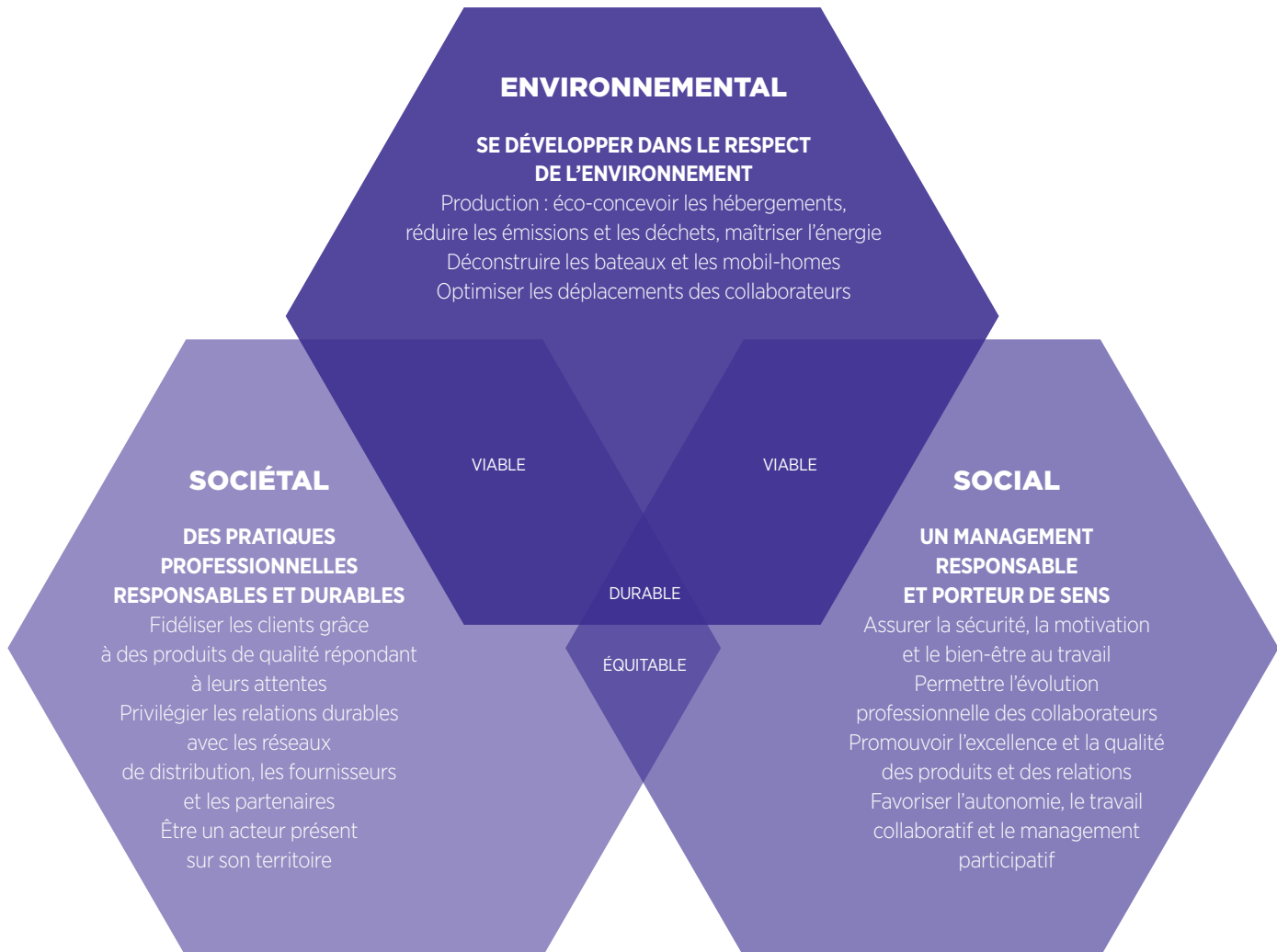
Ayant pour objectif d'assurer au Groupe une croissance durable et rentable pour ses deux activités Bateaux et Habitat de loisirs, le plan triennal *Transform to Perform* fixe le cap stratégique du Groupe à horizon 2020 et a entraîné la mise en œuvre de nombreux projets de transformation positive au sein de l'entreprise et de ses filiales. *Transform to Perform* traduit la volonté de la Direction Générale d'engager l'ensemble des collaborateurs et des partenaires du Groupe dans une dynamique de changement qui permet d'être collectivement plus performant et agile dans un environnement économique et sociétal à la fois changeant et exigeant.

L'objectif de croissance durable s'appuie sur trois axes principaux : la poursuite de l'internationalisation, le renforcement de l'offre produits et services et l'amélioration de la performance industrielle, afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients et aux opportunités du marché.

L'objectif de croissance rentable n'est pas uniquement financier. Il inclut le développement de la capacité du Groupe à se perfectionner continuellement et l'aptitude du management et des collaborateurs à générer les changements nécessaires pour améliorer ses modes de fonctionnement.

Le Groupe encourage la transversalité et le travail collaboratif en permettant aux collaborateurs de partager la richesse des savoirs et de l'expérience accumulée au travers de projets transverses, en développant les partages de bonnes pratiques et en adaptant ses méthodes et ses outils de travail afin de faciliter le travail collaboratif.

Les piliers de notre politique Développement Durable



1. Engagement social

Le plan *Transform to Perform* comporte un volet social et managérial important. Pour répondre à la fois à la croissance de son activité économique et à la transition générationnelle, le Groupe Beneteau a développé des actions nouvelles en matière de recrutement, favorisant notamment l'embauche des jeunes via l'apprentissage et la formation en alternance. Plaçant la sécurité comme valeur non négociable, le Groupe a déployé le plan BSAFE à l'ensemble de ses activités. Une série d'actions sont mises en œuvre pour assurer la motivation et le bien-être au travail grâce à un management responsable, participatif et porteur de sens : permettre l'évolution professionnelle de tous les collaborateurs, organiser des événements fédérateurs pour les équipes, consulter les collaborateurs au moyen du baromètre d'opinion, et favoriser l'autonomie et le travail collaboratif.

1.1 Les hommes et les femmes du Groupe Beneteau

Les effectifs du Groupe

Les données sociales présentées dans le rapport RSE portent sur le périmètre France qui intègre toutes les filiales françaises, consolidées par intégration globale, dont l'effectif moyen est supérieur à 20 personnes. Pour certains indicateurs sociaux, le périmètre a été élargi aux filiales étrangères : la Pologne à compter de l'exercice 2014/2015, les Etats-Unis à compter de 2015/2016 et l'Italie depuis l'exercice 2016/2017. Les sociétés incluses dans le reporting RSE (France, Pologne, Etats-Unis, Italie) représentent 99,7% des effectifs totaux du Groupe au 31 août 2017 contre 94,7% au 31 août 2016. Sauf mention spécifique, les indicateurs sociaux sont présentés sur ce périmètre RSE. Le périmètre de chaque indicateur est précisé en note méthodologique.

L'impact du changement de périmètre est mentionné pour chacun des indicateurs concernés.

Effectifs au 31 août (CDD et CDI)	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France ¹	4 979	4 783	4 724
Pologne	746	691	625
Etats-Unis	702	662	-
Italie	329	-	-
Effectifs Périmètre RSE	6 756	6 136	5 349
Effectifs - Groupe	6 778	6 479	6 328

¹ Depuis l'exercice 2015/2016, le périmètre France inclut la société BH Services ainsi que les expatriés

L'effectif du Groupe sur le périmètre France passe de 4 783 collaborateurs au 31 août 2016 à 4 979 collaborateurs au 31 août 2017. La progression des effectifs sur le périmètre France de 4% est liée à la reprise de l'activité dans la division Bateaux, qui s'observe également au niveau mondial, les effectifs consolidés totaux passant de 6 479 salariés au 31 août 2016 à 6 778 salariés au 31 août 2017.

Effectifs au 31 août Périmètre RSE	2016 2017	2015 2016	2014 2015
CDI	93,7%	95,1%	95,5%
CDD	6,3%	4,9%	4,5%

En France, le Groupe a très peu recours aux contrats à durée déterminée qui interviennent principalement dans les services de production et majoritairement dans le cadre de contrats d'alternance. Le nombre de contrats d'alternance conclus au sein des filiales françaises au 31 août 2017 s'établit à 107, soit 81% des effectifs en CDD.

La légère augmentation des effectifs CDD cette année est consécutive, d'une part, à la croissance de l'activité en Pologne, et d'autre part, à la progression du nombre de jeunes en contrats d'alternance au sein de la société SPBI, qui passe de 52 au 31 août 2016 à 76 au 31 août 2017.

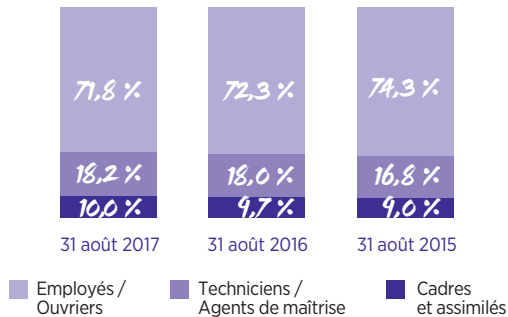
Répartition des effectifs au 31 août Périmètre France Y compris intérimaires	2016 2017
CDI	4 847
CDD	132
Effectifs inscrits	4 979
Intérimaires	571
Effectifs totaux	5 550

Les travailleurs intérimaires sont principalement recrutés au sein des usines du Groupe. Le processus d'accueil des intérimaires est similaire à celui des salariés. Lors de leur entrée dans le Groupe, ils suivent un cursus d'intégration d'une demi-journée au sein de l'usine. Au cours de cette demi-journée, les intervenants des ressources humaines et les animateurs santé-sécurité leur présentent l'organisation du site et leur rappellent les différentes règles, notamment en matière de sécurité. Les intérimaires travaillant dans les ateliers moulage et montage bénéficient, en complément, d'une journée spécifique de formation dispensée par le centre de formation technique.

Le Groupe mène également des actions de formation préalables au recrutement des intérimaires, en partenariat avec les agences Pôle Emploi et les agences de travail temporaire dans le cadre du dispositif POEC. Grâce à ce dispositif, les intérimaires sont formés par un organisme de formation extérieur 6 à 7 semaines avant leur intégration dans le Groupe. Le contenu de ces formations est validé en amont par les services de ressources humaines avec l'appui du centre de formation technique. Les actions de formations dispensées cette année dans le cadre de ce dispositif ont porté sur trois métiers, la stratification drapage, la réparation gel coat et le pilotage des machines à commandes numériques.

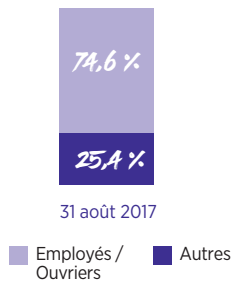
La répartition des effectifs par statut et par tranche d'âge

Répartition des effectifs par statut - Périmètre France



Afin de privilégier l'emploi stable, les contrats de travail conclus au sein du groupe sont majoritairement des contrats à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée intervient principalement dans les services de production.

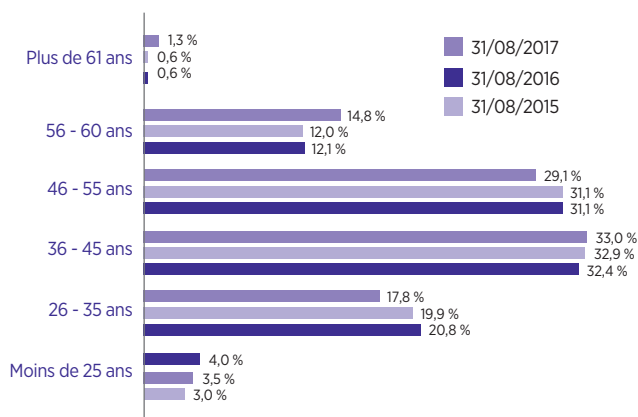
Répartition des effectifs par statut - Périmètre RSE



La catégorie « autres » regroupe les techniciens / agents de maîtrise ainsi que les cadres.

Compte tenu de la nature industrielle des activités du Groupe, la part des employés / ouvriers sur l'effectif total est prépondérante.

Répartition des effectifs par tranche d'âge



Du fait de la stabilité de l'effectif ainsi que de son ancienneté, notamment dans l'activité Bateaux, le Groupe bénéficie de collaborateurs expérimentés à forte valeur ajoutée technique, gage de l'enjeu lié à la transmission du savoir-faire.

Conscient de cet enjeu, le Groupe met en œuvre des démarches afin de favoriser et d'encourager la transmission intergénérationnelle en formant les jeunes générations grâce, notamment, à une politique soutenue d'accueil de jeunes en contrats d'alternance. Ces formations, dans le cadre desquelles chaque jeune est tutoré par un plus ancien, avec, pour certains métiers, le soutien du centre de formation technique du Groupe sont propices à la transmission du savoir-faire. Pour favoriser l'intégration des jeunes en alternance, le Groupe renforce sa présence auprès de ces jeunes en organisant des moments de rencontre et d'échanges. Une journée d'entretiens de recrutement flash, ALTERNANCE DATING, a eu lieu au mois de mai 2017 dans les locaux de l'ICAM à La-Roche-sur-Yon. Plus de 250 jeunes en recherche d'alternance, d'un niveau de formation très hétérogène (du CAP au diplôme d'ingénieur) sont venus présenter à des managers du Groupe leur motivation, leur parcours, et leurs aspirations pour pouvoir effectuer leur alternance au sein du Groupe.

ALTERNANCE DATING en quelques chiffres

- 1** journée de rencontre et d'échanges
- 20** managers et RH du Groupe à la rencontre des jeunes
- 250** alternants sur la journée
- 59%** des alternants recrutés



Le nombre de recrutements de jeunes en contrats d'alternance a progressé de 16% sur l'exercice, et devrait encore progresser pour l'exercice prochain, notamment sur l'activité Bateaux.

L'organisation du temps de travail

Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Part des effectifs à temps partiel	5,7%	6,9%	7,3%
Effectifs en horaires alternant ou de nuit pendant au moins 30 jours	825	882	770
Effectifs en horaires de nuit	140	-	-

Périmètre RSE	2016 2017
Part des effectifs à temps partiel	4,5%

Le travail par équipes, en horaires alternants ou de nuit, concerne essentiellement les métiers de moulage / composite de l'activité Bateaux, en lien avec les cycles de production et les process utilisés. Les effectifs en horaire de nuit sont les personnes ayant travaillé plus de 120 nuits au cours de l'année.

La part des emplois à temps partiel reste faible dans le Groupe et est basée exclusivement sur du volontariat.

L'absentéisme

Taux d'absentéisme Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Maladie	6,33%	6,29%	5,62%
Accident de travail / Maladies professionnelles	1,91%	2,20%	2,25%
Autres ¹	0,39%	0,26%	0,33%
Taux d'absentéisme Périmètre France	8,63%	8,75%	8,20%

Taux d'absentéisme Périmètre RSE	2016 2017
Maladie	5,80%
Accident de travail / Maladies professionnelles	1,42%
Autres ¹	0,39%
Taux d'absentéisme Périmètre RSE	7,61%

¹ Congés maternité, congés pour convenances personnelles, et absences injustifiées.

L'absentéisme répertorie les absences pour cause de maladies, de maladies professionnelles, les accidents de travail qui incluent les accidents de trajet, les congés maternité ainsi que les congés pour convenances personnelles et les absences injustifiées.

Le plan BSAFE, déployé depuis l'exercice dernier, a permis de diminuer significativement l'accidentologie et, par conséquent,

le taux d'absentéisme lié aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les usines de production.

Le Groupe réfléchit à des solutions pour diminuer le taux d'absentéisme lié aux maladies et faciliter le retour à l'emploi des salariés en arrêt longue durée. Les services ressources humaines de SPBI travaillent actuellement, en partenariat avec une société spécialisée, sur la mise en place d'entretiens de ré-accueil de ces salariés.

1.2. Le recrutement, le turnover et la mobilité interne

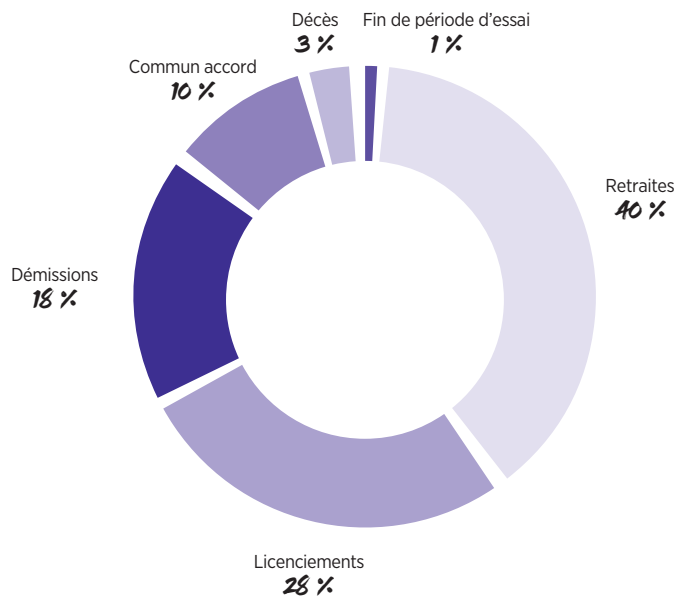
Mouvements de l'effectif Périmètre France ¹	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Embauche de CDI	+403	+ 244	+118
Départs de CDI	-241	- 260	- 217
Changement de périmètre	0	+ 48	0
Variation de l'effectif CDI	+162	+ 32	- 99
Embauche de CDD	+ 144	+ 111	+ 89
Départs de CDD	- 110	- 84	- 65
Changement de périmètre	0	0	0
Variation de l'effectif CDD	+ 34	+ 27	+ 24

¹ Congés maternité, congés pour convenances personnelles, et absences injustifiées.

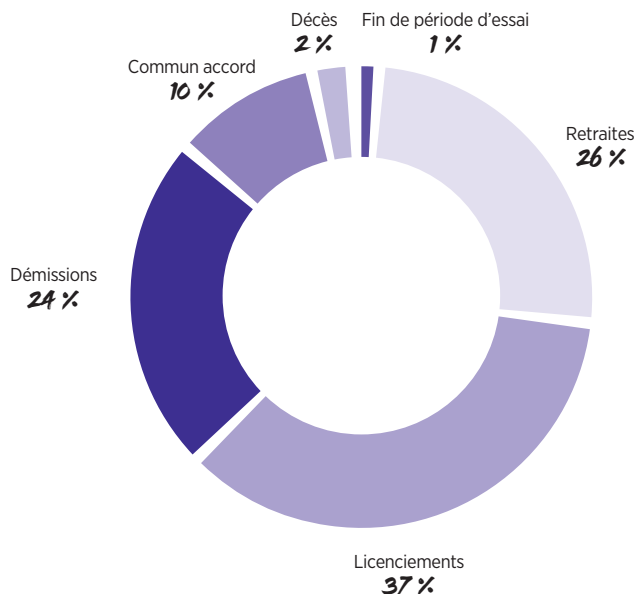
Mouvements de l'effectif Périmètre RSE	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Embauche de CDI	+ 628	+ 405	+ 136
Départs de CDI	- 417	- 373	- 240
Changement de périmètre	+ 281	+ 693	+ 462
Variation de l'effectif CDI	+ 492	+ 725	+ 358
Embauche de CDD	+ 363	+ 270	+ 250
Départs de CDD	- 271	- 208	- 151
Changement de périmètre	+ 36	0	+ 93
Variation de l'effectif CDD	+ 128	+ 62	+ 192

Le périmètre RSE intègre, en 2014/2015, le périmètre France et la Pologne, élargi en 2015/2016 aux États-Unis, et en 2016/2017 à l'Italie. Il n'est donc pas comparable d'une année sur l'autre.

**Motifs des départs - Effectif permanent
Périmètre France**



**Motifs des départs - Effectif permanent
Périmètre RSE**



Sur le périmètre France, la progression des embauches de CDI constatée en 2015/2016 s'est accentuée au cours de l'exercice 2016/2017. Cette progression est directement liée à la croissance de l'activité et à la transition générationnelle.

Cette tendance devrait encore s'amplifier sur l'exercice 2017/2018. En effet, pour faire face aux départs à la retraite, et dans un double objectif de stabilisation des effectifs et de développement des

compétences en interne, le Groupe s'est engagé dans une politique de recrutement de CDI. Le plan d'embauche de 180 CDI sur les sites de production de SPBI, annoncé lors des négociations annuelles obligatoires de 2016, s'est concrétisé par le recrutement de 211 opérateurs dont la majorité font suite à un contrat d'intérim. Dans la continuité des engagements pris sur 2016, la Direction de SPBI a mis en place un nouveau plan pour l'emploi en s'engageant, lors des négociations annuelles obligatoires de 2017, à créer 40 postes de CDI supplémentaires, en complément des départs en retraite et des autres départs sur les sites de production.

On observe également une progression de 30% des embauches de CDD sur le périmètre France, principalement sur la société SPBI. Cette progression s'explique notamment par le développement des contrats d'alternance sur l'exercice. Cette année, la société SPBI a procédé au recrutement de 37 alternants, contre 31 pour l'exercice précédent. Cette tendance se confirme pour l'exercice 2017/2018, avec une prévision de recrutements de 57 alternants.

Taux de turnover	2016	2015	2014
	2017	2016	2015
France	2,83%	3,31%	3,07%
Périmètre RSE	4,78%	4,37%	3,18%

Sur le périmètre France, le taux de turnover s'élève à moins de 3%. Ce faible turnover, maîtrisé, traduit la fidélité de nos effectifs.

La mobilité interne

Le développement des parcours de formation et la mobilité interne sont des axes majeurs du plan de transformation positive. C'est pourquoi le Groupe Beneteau œuvre à la mise en place d'un ensemble de processus pour favoriser et encourager la mobilité interne.

La liste des postes de techniciens, agents de maîtrise et cadres à pourvoir dans le Groupe est diffusée en interne préalablement à toute communication en externe. A compétence similaire, les candidatures internes sont prioritaires par rapport aux candidatures externes. Ainsi, 17% des embauches réalisées cette année au sein du périmètre France correspondent à des embauches internes contre 15% l'an passé.

Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi démarré en janvier 2017 et qui concerne 73 salariés sur les 106 du site de BH à La-Chaize-le-Vicomte, la Direction s'est engagée à proposer un reclassement interne en Vendée. Conformément à cet engagement, 35 salariés, soit 48% des salariés concernés ont été reclassés en interne au sein de Bio Habitat et de SPBI. A ce jour, 26 salariés n'ont pas donné suite aux propositions de reclassement et ont fait l'objet d'un licenciement.

1.3. Accompagner la santé et la sécurité au travail

Politique et organisation en matière de santé et de sécurité au travail

La politique du Groupe en matière de santé et de sécurité est définie par un comité de pilotage Groupe composé des trois responsables Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) des entités françaises (SPBI, CNB et l'activité Habitat), des Ressources Humaines et de la Direction Générale. Ce comité se réunit une fois par mois pour faire le point sur les actions en cours et fixer les grandes orientations en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette politique est déclinée dans chaque filiale, pour l'activité Bateaux, lors des réunions de production mensuelles avec l'ensemble des directeurs des usines, des services support et le responsable HSE, et, pour l'activité Habitat, lors des comités santé-sécurité-environnement composés de la Direction Générale, des services support et du responsable HSE.

Dans les usines, la politique santé-sécurité est déployée par des animateurs sécurité-environnement, présents sur tous les sites de production de l'activité Bateaux en France, et par des relais santé-sécurité présents dans la plupart des usines de l'activité Habitat. Des réunions sont organisées, tous les deux mois, entre ces relais locaux et le service central HSE pour échanger sur les accidents du travail survenus dans les usines, les actions communes à tous les sites et les évolutions réglementaires.

Chaque site de production dispose également de son propre Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le Groupe compte actuellement près de 20 CHSCT qui accompagnent les usines dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des accidents. En plus des équipes de méthodes industrielles traditionnelles, le Groupe dispose de deux médecins du travail et de deux ergonomes salariés. Le Groupe travaille également en collaboration avec les services de prévention de santé au travail (CARSAT, UIMM, Service de Santé au Travail) sur des problématiques spécifiques, comme le risque chimique, les travaux en hauteur, la photométrie ou la dosimétrie. Tous les sites de production de l'activité Bateaux, et deux sites de l'activité Habitat, ont participé au programme TMS PRO initié par la CARSAT.

Les deux sites des Etats-Unis, Marion et Cadillac, sont dotés d'un comité sécurité composé d'une vingtaine de salariés volontaires (employés, superviseurs, managers, responsables sécurité et directeurs) qui se réunissent tous les mois ou tous les deux mois pour échanger sur les questions de sécurité. Le site de Cadillac dispose également d'une infirmière à temps partiel.

En Pologne, la politique de sécurité est pilotée par le département santé sécurité qui dépend de la Direction. Les conditions de travail, le suivi des accidents, et l'application des règles de sécurité sont évalués par un représentant syndical dédié.

En Italie, la politique de sécurité déployée au sein de la société

Monte Carlo Yacht a été intégralement revue dans le cadre de la mise en place du projet santé-sécurité piloté par un comité composé de la Direction Générale et des managers. Elle est désormais organisée selon les principes du lean management, avec des réunions hebdomadaires et mensuelles animées par le responsable HSE.

Données chiffrées sur l'accidentologie¹

Taux de fréquence ³	2016	2015
	2017	2016
Périmètre France	29,8	43,2
Périmètre RSE ²	22,2	32,7

Taux de gravité ³	2016	2015
	2017	2016
Périmètre France	1,26	2,17
Périmètre RSE ²	0,92	1,63

Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	2016	2015
	2017	2016
Périmètre France	14 410	14 805

¹ Uniquement pour les sociétés ayant une activité de production.

² Le périmètre RSE inclut, en complément du périmètre France, pour l'exercice 2014/2015, la Pologne, pour l'exercice 2015/2016, la Pologne et les Etats-Unis et pour l'exercice 2016/2017, la Pologne, les Etats-Unis et l'Italie.

³ Les données sur les heures travaillées ont été recalculées pour 2015/2016 pour une meilleure homogénéité avec les données relatives à 2016/2017.

Le plan d'action pour la sécurité BSAFE

Le développement des parcours de formation et la mobilité Le plan d'action pour la sécurité, BSAFE, mis en place par la Direction Générale au cours de l'exercice 2015/2016 a permis de diminuer significativement l'accidentologie. Initialement mis en œuvre sur la société SPBI, ce plan a été étendu cette année, à la société CNB et à l'activité Habitat en France, ainsi qu'aux usines de Marion et Cadillac, situées aux Etats-Unis.

Pour l'accompagner dans sa démarche, le Groupe a fait appel à un organisme spécialisé et reconnu dans le domaine de la sécurité.

L'OBJECTIF DU PLAN BSAFE

Faire de la sécurité une valeur de base du Groupe, et diviser par deux le nombre d'accidents du travail en travaillant sur l'organisation et en changeant les comportements.

Il s'articule autour des 6 thématiques principales suivantes :

1. Former l'encadrement

Le plan d'action BSAFE repose sur l'implication de l'encadrement dans la prévention des accidents.

Dans ce cadre, une formation de deux jours sur l'outil dialogue sécurité et sur la compréhension des mécanismes de l'accidentologie est dispensée à tous les managers.

À ce jour, le déploiement des formations auprès de l'ensemble des managers de la société SPBI et des sociétés de l'activité Habitat est finalisé, et près de la moitié des managers de la société CNB ont été formés. Depuis juillet 2016, ces formations ont ainsi concerné près de 500 managers des sociétés françaises du Groupe.

La formation des managers des usines situées aux Etats-Unis est en cours.

2. Sensibiliser les salariés

La démarche BSAFE a été présentée à l'ensemble des salariés lors des réunions du personnel qui se sont tenues en novembre 2016. Cette présentation, animée par le responsable HSE de SPBI, a été complétée par un temps d'échange avec un directeur d'usine et un opérateur moulage qui ont apporté leur témoignage sur le dialogue sécurité.

Des actions de sensibilisation de l'ensemble des salariés, intérimaires et alternants des services de production et des services support de la société SPBI sont également prévues. Ces actions prendront la forme de demi-journées de formation animées par des référents à partir d'octobre 2017. Afin d'acquérir la pédagogie nécessaire au déploiement de ces demi-journées de formation, les référents - directeurs d'usine, responsables ressources humaines, responsable amélioration continue - bénéficient au préalable d'une formation de deux jours. La formation des 52 référents ainsi concernés a été finalisée en septembre 2017. En complément de ces formations, le Groupe a mis en place des actions de communication ciblées :

- déploiement de 12 affiches spécifiques sur tous les sites,
- création de moments de convivialité autour de la sécurité avec la récompense des équipes présentant 500 ou 1 000 jours sans accident de travail.



Affiche BSAFE



Remise des vestes BSAFE pour 1000 jours sans accident du travail

3. Travailler en amont de la production

Avec les bureaux d'étude

Dans le cadre du déploiement du plan BSAFE, les bureaux d'étude et méthodes sont sensibilisés à l'application de bonnes pratiques ergonomiques lors du design des bateaux. Un opérateur virtuel a été intégré dans les dessins 3D afin d'identifier et de réduire les zones d'inconfort ergonomique pour les opérateurs.

Avec les services achats

Des travaux sont également menés avec les services achats pour identifier et résoudre les difficultés remontées par les usines (taille ou masse de certains produits, modes de livraison peu sécuritaires...).

4. Pérenniser les budgets

Les investissements relatifs à la sécurité, hors nouveaux projets et hors amélioration continue, ont représenté plus de 2 M€ cette année pour les sites de SPBI et de l'Habitat. Dans l'activité Bateaux, ces investissements se sont concentrés sur la remise en état des machines de projection de résine.

Ces investissements ont pour objectif d'éradiquer les risques et de mettre en place des actions de protection collective, avant l'utilisation des EPI. En parallèle, le Groupe investit également dans des EPI. Ainsi, pour la seule société SPBI près de 1,6 M€ ont été investis dans des EPI cette année.

5. Ecrire et clarifier les règles

Dans l'activité Bateaux 10 règles d'or de la sécurité ont été définies, écrites et présentées sur tous les sites cette année. Ces règles sont systématiquement rappelées lors des journées d'intégration pour les nouveaux arrivants.

En complément, des règles de sécurité spécifiques pour l'utilisation de certaines machines et de certains EPI ont été rédigées et diffusées à chacun des utilisateurs concernés. Des habilitations internes obligatoires ont été mises en place pour l'utilisation des machines identifiées comme à risque, telles que les ébarbeuses et ponceuses.

Dans l'activité Habitat, des standards sécurités ont été définis, et validés par l'ensemble des directeurs et responsables de service.

6. Eradiquer les risques techniques

Le plan BSAFE s'articule autour du dialogue sécurité, outil d'observation et d'échange sur la sécurité.

Le dialogue sécurité consiste à observer le travail d'un opérateur, préalablement prévenu, par un binôme d'encadrants formés à la démarche, pendant une quinzaine de minutes, dans les conditions habituelles de réalisation des tâches. A l'issue de l'observation, les managers font part de leurs conclusions (points positifs, axe d'amélioration). Le dialogue sécurité s'achève par une mise en œuvre immédiate quand elle est simple à réaliser et par un engagement mutuel sur les comportements et les actions à développer à moyen terme (action différée). Le Groupe s'est fixé comme objectif que l'ensemble des opérateurs bénéficient d'un dialogue sécurité par an.

Sur l'exercice 2016/2017, 4 000 dialogues sécurité ont été menés dans les usines du Groupe en France. A ce jour, 67% des actions différées (aménagement des escaliers, des escabeaux, déplacement de pièces gênantes) ont été réalisées dans l'activité Bateaux et 25% dans l'activité Habitat.

Les salariés des sites tertiaires amenés à effectuer des trajets professionnels fréquents bénéficient également, depuis avril 2017, d'une formation basée sur l'observation de leur comportement routier afin de diminuer les accidents de mission.

La formation des collaborateurs

En complément de ce plan, le Groupe privilégie la formation des collaborateurs, salariés, intérimaires et apprentis, comme axe majeur de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette année, 17 922 heures de formation, soit 36% des heures de formation totales, ont été consacrées à la santé et à la sécurité sur le périmètre France, dont 6 692 heures concernent les formations mises en place dans le cadre du plan d'action BSAFE.

La sensibilisation à la sécurité concerne également les apprentis. Chaque année, une réunion auprès des apprentis est animée par le responsable HSE de SPBI, à la maison familiale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Centre de Formation des Apprentis dans les métiers du composite) dans les 15 premiers jours de leur formation, en compagnie des tuteurs, afin de leur communiquer les consignes de sécurité inhérentes à leurs activités. Cette sensibilisation va également être déployée aux alternants.

En Italie, un programme de formation spécifique a été défini en coopération avec un organisme extérieur dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la sécurité au sein de l'usine de Monte Carlo Yacht. Ce programme repose sur le déploiement de deux types de formation, une formation globale d'une durée de 8 à 20 heures destinée à l'ensemble des salariés des usines, et des formations spécifiques pour l'utilisation de certaines machines ou processus. Sur l'exercice, 230 personnes ont bénéficié des formations globales, et 2 888 heures de formation ont été dispensées.

Aux Etats-Unis, en complément des formations dispensées dans le cadre du plan BSAFE, des formations spécifiques sont

déployées pour les utilisateurs de certaines machines telles que les chariots automoteurs, les nacelles élévatrices ou les grues.

Les investissements en matière de santé et de sécurité

Le Groupe poursuit également ses actions de prévention, qui se concentrent sur :

Un travail de substitution de produits chimiques

L'utilisation de résine à faible teneur en styrène en remplacement de la résine classique est privilégiée sur l'ensemble des sites de l'activité Bateaux. Après le site de Belleville, dont, depuis l'an passé, 100% de la production est réalisée en utilisant de la résine à faible teneur en styrène, le Groupe continue le déploiement de cette résine sur les sites du Poiré et de Challans et s'est fixé comme objectif d'atteindre 100% de la production des sites de SPBI d'ici fin 2019.

La mise en place de moyens de protection collective (aspiration à la source)

La ventilation par aspiration à la source est utilisée pour limiter la quantité de polluants dans l'air en les capturant directement ou à proximité à la source et ainsi diminuer l'exposition des salariés à ces polluants. Des cabines de ventilation sont prévues à cet effet dans les usines de l'activité Bateaux.

La diminution des opérations de manutention de charges manuelles

Le Groupe poursuit ses investissements pour diminuer les opérations de manutention de charges manuelles. Dans l'activité Bateaux, la société SPBI a engagé un chantier de remise en état des bras de machines polyester qui sont impliquées dans de nombreuses maladies professionnelles notamment chez les stratifieurs. Un budget de 153 k€ a été investi pour rénover 64 machines sur cet exercice. Cet investissement devrait se poursuivre l'exercice prochain avec 84 machines prévues.

En Pologne, des moyens de manutention électriques ont été mis en place pour réduire les opérations manuelles de traction des bateaux et des charges lourdes en provenance des magasins.

Aux Etats-Unis, une grue supplémentaire a été installée dans l'atelier stratification de l'usine de Cadillac.



Moyen de manutention mis en place au sein de la société Ostroda Yacht



Remise en état des bras de projection SPBI

Depuis le début de l'exercice, plusieurs chantiers d'améliorations continues ont été initiés par les équipes de Bio Habitat sous forme de groupes de travail participatifs, dans les domaines de la sécurité et de la qualité. Tous les projets sont portés et menés en collaboration avec les personnes concernées de l'usine. Grâce à l'échange de bonnes pratiques entre les opérateurs des usines de Givrand et de Luçon 1, piloté par le groupe de travail amélioration ergonomie fabrication des murs, des améliorations significatives ont été apportées au secteur « murs » de l'usine de Givrand en remplaçant notamment des outils par des moyens plus légers. A Lézignan, un dérouleur à Lino sur chaîne a été installé pour améliorer l'ergonomie du poste.

La protection contre les chutes de hauteur

Dans l'activité Bateaux, les investissements se sont poursuivis pour la mise en place de protections contre les chutes de hauteur. Les réalisations les plus significatives ont consisté au remplacement de la passerelle de collage pont du site de Poiré 1, à l'installation de lignes de vie sur le site de Challans pour sécuriser les postes de contre-moules, à la mise en place de 5 passerelles AR pont sur le site de Bois Joly ainsi qu'à l'installation de 12 nouvelles passerelles sur le site de Monte Carlo Yacht.

Dans l'Habitat, la chaîne de production de l'usine U4 est en cours de réorganisation afin de diminuer les risques de chutes de hauteur. Cette réorganisation, qui représente un investissement de 700 k€ sur l'exercice, devrait être finalisée pour l'été 2018.



Protection contre les chutes de hauteur - Monte Carlo Yacht



Passerelle AR - Usine de Bois Joly

1.4. Organiser et développer les compétences

Le développement des compétences

Dans le cadre de sa politique de gestion des Ressources Humaines, le Groupe accompagne ses salariés dans le développement de leurs compétences, en tenant compte de leurs aspirations et des besoins spécifiques à chaque activité.

Un entretien annuel des salariés ETAM et cadres est prévu dans toutes les sociétés du Groupe afin :

- D'évaluer les réalisations de l'année passée et les compétences individuelles,
- D'échanger sur les motivations, le développement des compétences et les opportunités de carrière,
- De fixer les objectifs de l'année suivante.

À ce jour, plus de 90% de la population concernée a bénéficié de cet entretien.

Un travail est également mené depuis 2 ans sur la population des cadres pour favoriser la mobilité en interne et piloter ainsi davantage les parcours au regard des besoins de l'organisation. Pour cela, une revue annuelle de cette population est menée par les services RH afin d'identifier, avec chaque manager, les compétences spécifiques des cadres de son équipe, leurs souhaits d'évolution personnelle et les besoins à venir de la structure. En complément de cette démarche, le Groupe s'est également fixé comme objectif d'organiser des points parcours RH, pour chaque cadre, au moins une fois tous les trois ans pour faire le point sur son parcours et son développement personnel. Pour l'exercice 19% des cadres de la société SPBI ont bénéficié d'un entretien individuel avec les RH dans le cadre de leur parcours professionnel.

L'évolution des organisations

Des changements organisationnels structurants ont été mis en œuvre au sein du Groupe pour favoriser le développement des compétences.

Cette année, le Groupe a ainsi engagé un chantier de transformation des bureaux d'étude. Ce chantier a consisté à redéfinir l'organisation des bureaux d'étude en l'axant, notamment, autour de deux secteurs - voile et moteurs - ceci afin de décloisonner les marques et les métiers, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques et renforçant le sentiment d'appartenance à un même groupe. Il encourage également le développement de parcours de filière métiers, à l'image de la filière méthodes. Dans ce contexte, le Groupe a ouvert cette année une filière projet et une filière méthodes. Cette transformation s'est également accompagnée d'une redéfinition des fiches de fonction et d'une remise à jour des classifications de la population ETAM. Le personnel des bureaux d'étude a bénéficié d'un accompagnement des services des ressources humaines pour faciliter cette transformation. Des formations ont été définies pour assister les chefs de projet dans le cadre de la redéfinition de leurs fonctions. La mobilité interne au sein des bureaux d'étude a été privilégiée pour pourvoir ces nouveaux postes, et représente 80% des postes pourvus.

Suite à la transformation des bureaux d'étude, dont la partie organisationnelle s'achève au 31 août 2017, le Groupe a lancé un projet structurant nommé l'usine du futur pour inscrire les usines dans la démarche dynamique entreprise dans le cadre du plan Transform to Perform. Ce projet a été initialisé par un micro-trottoir auprès de 550 personnes à travers toutes les usines SPBI. La question posée lors de ce micro-trottoir aux salariés était : « comment imaginez-vous votre usine dans 3 ans ? ».

À l'issue de ce micro-trottoir, tous les comités de Direction des usines ont été réunis avec les fonctions support (Supply chain, RH, qualité, achats, BE,...) pour définir les priorités de l'usine du futur en tenant compte des objectifs et du résultat du micro-trottoir, mettant le bien être des salariés au cœur du projet. Il en est ressorti 8 priorités majeures :

- 5S et conditions de travail
- Communication et management participatif
- Formation
- Usine digitale
- Standards de travail
- Animation Bon Direct
- Amélioration des lancements de nouveaux bateaux
- Management des flux

Chacune de ces priorités fait l'objet d'un groupe de travail multi-usines et fonctions support, animé par un membre du comité de Direction d'une usine SPBI. Chaque groupe a un sponsor défini (directeur d'usine) et a pour vocation d'impliquer des salariés managers et opérateurs.

À ce jour, les groupes sont lancés et travaillent en mode collaboratif pour construire l'usine du futur.

Les premières transformations apparaîtront sur le premier semestre 2018.

Le Groupe a également procédé cette année au renforcement du management de Direction dans l'activité Habitat et dans la société CNB avec la création de nouveaux postes de Direction.

La politique de formation

La politique de formation du Groupe s'articule autour de trois axes prioritaires de développement :

- Le savoir-faire technique,
- L'efficacité managériale,
- La sensibilisation à la sécurité (présentée au paragraphe 1.3 de ce rapport).

Le savoir-faire technique

CENTRE DE FORMATION
GROUPE BENETEAU

Le centre de formation en quelques chiffres

Sur l'exercice 2016/2017 :

1 939 personnes formées, dont 888 intérimaires
16 779 heures de formations dispensées
488 habilitations « métiers à risque » délivrées

Les formations techniques sont dispensées en interne par le centre de formation technique du Groupe Beneteau. Le centre de formation technique a été créé en janvier 2012 avec pour objectif de former les opérateurs des usines sur tous les métiers techniques, du moulage au montage des bateaux, au plus près des besoins des usines. Les formations sont animées par les huit formateurs permanents du centre, tous anciens opérateurs du Groupe, avec une forte ancienneté, garants d'une transmission optimale de la culture du Groupe Beneteau et des pratiques professionnelles. Les collaborateurs formés peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement en atelier, à l'issue de leur formation, par leur formateur afin de favoriser la mise en pratique des acquis obtenus pendant la formation. Le centre de formation permet d'acquérir de l'autonomie et de la polyvalence mais il est également le lieu où se crée un lien social interne qui favorise la réussite commune.

Initialement centré sur les opérateurs de la division Bateaux, le spectre des formations s'est élargi depuis 2011, et des formations adaptées ont été développées pour les collaborateurs des bureaux d'étude, dessinateurs, techniciens ou ingénieurs lors de leur entrée dans le Groupe.

Depuis janvier 2015, les formations se sont élargies aux intérimaires. Les intérimaires travaillant dans les ateliers moulage et montage bénéficient, lors de leur intégration dans le Groupe, d'une journée de formation dispensée par le centre de formation technique au cours de laquelle leurs sont présentés les outils, les produits, l'organisation humaine de la production, la sécurité ainsi que les gestes élémentaires. Par ailleurs, tous les intérimaires intervenant dans des activités à risque, telles que l'installation des circuits de gaz, doivent obligatoirement suivre une formation spécifique. Sur l'exercice 2016/2017, 888 intérimaires ont bénéficié d'une formation au sein du centre de formation technique, contre 557 l'an passé.

Le catalogue de formation couvre une centaine de thèmes techniques différents et il continue à s'étoffer avec notamment des actions de perfectionnement à destination des bureaux d'étude. Chaque année, des nouveaux modules sont déployés pour suivre les innovations technologiques des bateaux produits par le Groupe. A titre d'exemple, deux nouveaux modules ont notamment été créés sur l'exercice, un module spécifique pour les injecteurs (9 personnes formées sur l'exercice) et une nouvelle formation, à destination des bureaux d'étude, sur l'implantation des climatisations (15 personnes formées sur l'exercice). La sécurité au travail fait partie intégrante de toutes les actions de formation déployées par le centre de formation technique.

Le centre de formation délivre également des habilitations, valables trois ans, sur les métiers à risque, tels que l'installation des circuits de gaz, le collage des hublots ou encore le collage des ponts. Le process d'habilitation repose sur un parcours de formation, suivi de l'acquisition d'une expérience en usine et validée par un audit réalisé par le formateur dans un délai maximal de deux mois. Depuis sa création, près de 1 300 habilitations ont été délivrées par le centre de formation.

Fort de son succès, le concept du centre de formation technique est en cours d'implémentation aux Etats-Unis dans l'usine de Marion. Le projet concerne certains modules identifiés comme prioritaires au sein de cette usine. Les premières formations devraient être dispensées avant la fin de l'année 2017.

L'efficacité managériale

Les formations à destination des managers sont déployées grâce à deux outils spécifiques :



L'école du management opérationnel de production

forme les superviseurs, les responsables d'atelier et les coordinateurs de l'ensemble des filiales sur quatre types de formation : la culture d'entreprise, le management, la qualité sécurité environnement et l'organisation-méthodes. 27 personnes ont été formées au cours de l'exercice.

Visa managers



Le Groupe Beneteau organise, en partenariat avec l'école de commerce de Nantes, 2 formations :

- **Beneteau's Corporate MBA** est une formation habilitée Titre de niveau I « Manager-Directeur d'Unité Opérationnelle », dispensée en partie en anglais, pour développer et préparer les collaborateurs cadre « contributeurs reconnus » à de nouvelles missions ou fonctions dans le groupe et à être les premiers relais de la transformation positive du groupe. 7 salariés ont bénéficié de cette formation au cours de l'exercice.
- **Visa Manager** est une formation visant à préparer et accompagner les managers du groupe dans leurs missions managériales ; à les rendre ambassadeurs, exemplaires et promoteurs du socle managérial attendu dans le groupe. La 2^e promotion de 10 personnes a été formée cette année.

Dans le cadre du plan de transformation positive, un chantier de refonte des formations à destination des managers a été lancé afin de redéfinir l'offre de formation pour l'adapter au mieux aux besoins et à l'évolution du Groupe. Cette refonte explique la diminution du nombre d'heures de formation constatée sur l'exercice.

Nombre d'heures de formation

Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Nombre d'heures de formation par salarié	10,6	12,0	11,0
Nombre d'heures de formation totales	50 731	56 130	51 710
Coûts de formation sur masse salariale	2,8%	2,5%	NC

1.5. Favoriser la motivation au travail

L'égalité de traitement

Egalité entre les femmes et les hommes

Part de l'effectif féminin par statut Périmètre France	31/08/17	31/08/16	31/08/15
Cadres	21,3%	18,5%	17,5%
Techniciens / Agents de maîtrise	24,4%	26,0%	26,0%
Employés / Ouvriers	30,3%	30,6%	30,8%
Effectif total Périmètre France	28,4%	28,6%	28,8%

Part de l'effectif féminin par statut Périmètre RSE	31/08/17
Autres ¹	25,4%
Employés / Ouvriers	26,4%
Effectif total Périmètre RSE	26,1%

¹La catégorie « autres » regroupe les techniciens / agents de maîtrise ainsi que les cadres

La part d'emplois occupés par des femmes est en légère diminution et représente 28,4% de l'effectif global France et 26,1% de l'effectif global RSE. Cette répartition est en ligne avec les données publiées par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.

Dans le cadre de ses accords sur l'égalité professionnelle, le Groupe Beneteau s'assure du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes par une analyse annuelle comparée et détaillée, avec les partenaires sociaux, de la situation des femmes et des hommes. Suite à cette analyse des plans d'actions spécifiques visant à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes ont été mis en œuvre. Au sein de la société SPBI, l'accord pour favoriser l'égalité professionnelle des femmes et des hommes signé en octobre 2016 prévoit un plan d'action reposant sur :

- Le déploiement d'un plan de communication visant à faire monter des exemples de réussite professionnelle de femmes occupant des postes à responsabilité historiquement tenus par de hommes,
- La mise en place d'un process de gestion des retours de congés maternité intégrant un entretien pré-congés avec le manager et un entretien au retour du congés avec le service RH,
- L'encouragement des candidatures féminines dans le cadre du recrutement et de la mobilité interne.

Personnes en situation de handicap

Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap ¹	356,0	338,1	328,4
% de l'effectif moyen France	7,4%	6,4%	7,0%

¹ Donnée 2015/2016 corrigée

Le Groupe a poursuivi ses actions en faveur des personnes en situation de handicap via des actions et investissements visant le maintien dans l'emploi des salariés concernés.

Une commission handicap, instituée au sein de la société SPBI, accompagne les salariés en situation de handicap dans l'accomplissement des formalités administratives liées à leur situation et travail, en coopération avec l'ergonome, sur l'adaptation des postes de travail. La société SPBI étudie également avec le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) les solutions de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en adaptant les temps ou les postes de travail.

Le Groupe souhaite contribuer à l'insertion des populations en difficulté en favorisant le recours aux ESAT et aux associations de travailleurs en situation de handicap. En Pologne, la société Ostroda Yacht fait appel, pour le gardiennage et le nettoyage, à des sociétés employant uniquement du personnel en situation de handicap. A ce jour 41 personnes en situation de handicap interviennent au sein de la société Ostroda Yacht dans le cadre de ces contrats.

Le Groupe est également fier de compter dans ses effectifs la 6^e joueuse mondiale de parabadminton, revenue des internationaux de Thaïlande à Bangkok qui se sont déroulés en mai/juin 2017, avec une médaille de bronze en double dame.

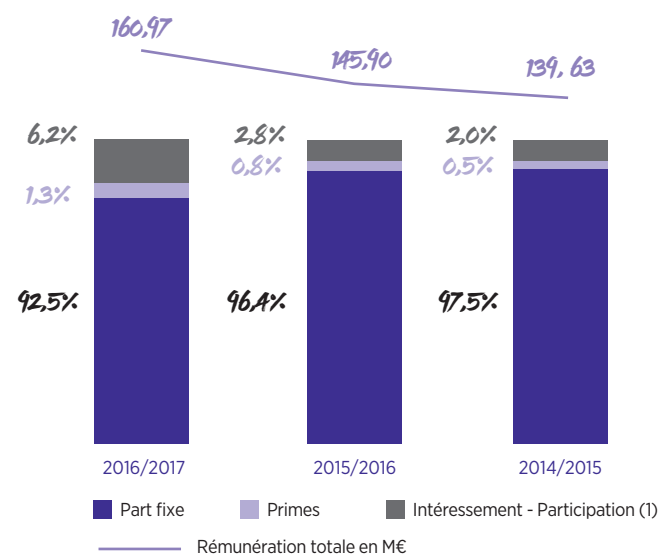
Politique de lutte contre les discriminations

La politique générale en matière de Ressources Humaines s'appuie sur des outils de gestion transparents visant à garantir une équité optimale.

Le Groupe prohibe toute discrimination tant à l'embauche que pendant l'exécution du contrat de travail. Il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre. Les processus de recrutement ont été établis dans le respect des règles éthiques et garantissent, par exemple, un accès à l'information et une obligation pour le Groupe d'informer tout candidat de la suite donnée à son dossier.

Les rémunérations et avantages sociaux

Rémunérations – Périmètre France



¹ Montants provisionnés

La politique globale de rémunération du Groupe Beneteau vise à optimiser l'équilibre entre les différents éléments de rémunération. Elle est axée sur trois principes majeurs : la valeur de marché des postes en fonction d'un marché local référent, le niveau d'inflation et la performance individuelle.

Chaque activité dispose d'accords de classifications permettant une gestion transparente des métiers, compétences, et rémunérations par coefficients de conventions collectives. Afin d'assurer une meilleure homogénéité entre les différents sites du Groupe, les classifications et les minima salariaux des opérateurs et ETAM au sein de la société SPBI sont désormais harmonisés.

En complément du salaire fixe, les collaborateurs bénéficient d'un système d'intéressement et de participation, et, pour les collaborateurs de statut cadre, d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise et leurs performances individuelles ou commerciales. Afin d'harmoniser les versements d'intéressement, et pour garantir une cohérence entre les salariés du Groupe, un accord d'intéressement Groupe a été signé cette année pour l'ensemble des sociétés du périmètre France. Cet accord repose pour 30% sur des objectifs Groupe et, pour 70%, sur des objectifs propres aux entités. La progression de l'intéressement est due à l'amélioration des résultats cette année.

Cette année, la société SPBI a revu l'ensemble des prestations et cotisations relatives aux mutuelles et à la prévoyance pour la population cadres et non cadres.

L'environnement de travail

Un restaurant d'entreprise a été ouvert en juin à Bordeaux, au sein de la société CNB. Ce restaurant propose aux salariés un menu économique avec une prise en charge significative par l'employeur. Deux sites du Groupe expérimentent la mise en place de cours de yoga en relation avec les partenaires sociaux. Les salariés de certains sites bénéficient d'échauffements pré-prise de poste avec des kinésithérapeutes expérimentés.

Le dialogue social

Le Groupe est particulièrement attentif à conserver une relation d'échanges continus et constructifs avec ses partenaires sociaux. Les membres des Comités d'Entreprise ainsi que les Délégués du Personnel échangent tous les mois avec les Ressources Humaines. En complément de ces réunions, se tiennent également, au niveau du groupe, un comité Central Bateaux, couvrant l'activité Bateaux, et un comité Groupe couvrant la totalité des activités qui s'est réuni 3 fois sur l'exercice. Le fonctionnement de ce comité Groupe a été mis à jour sur l'exercice dans le cadre d'un accord signé en janvier 2017.

Au-delà des obligations légales (Comités d'Entreprise, Délégués du Personnel, Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), des réunions informelles portant notamment sur la sécurité et la préparation des accords sont organisées avec les partenaires sociaux.

14 accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE pour l'exercice 2016/2017. La nature des accords signés reflète les préoccupations et les priorités du Groupe en matière sociale. Ainsi, pour l'exercice 2016/2017, les accords ont notamment porté sur l'égalité hommes-femmes avec la signature d'un accord pour favoriser l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein de la société SPBI et l'association du plus grand nombre aux résultats par la signature d'un accord intéressement Groupe. 5 accords concernent la santé et la sécurité au travail cette année.

La communication interne

La stratégie de communication interne développée au sein du Groupe depuis près de deux ans reflète les objectifs du plan de transformation positive :

- Définir une stratégie de communication interne pour le Groupe favorisant le mode participatif
- Créer un esprit « Groupe » et aider les collaborateurs à mieux travailler ensemble
- Favoriser les échanges sur les bonnes pratiques
- Améliorer la performance individuelle et collective

Les managers sont un relais essentiel de communication, au cœur de cette stratégie.

Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi ses efforts de développement de la communication interne en déployant un plan de communication axé sur :

- **La création et le déploiement de nouveaux canaux de communication internes** tels que le journal interne : Bcom'.



Cette revue dédiée aux salariés, parue 3 fois au cours de l'exercice 2016/2017, est l'occasion de présenter les objectifs stratégiques du Groupe, ainsi que les réussites et les différentes actions collectives ou individuelles mises en place par les salariés des différentes filiales. Le Bcom' est désormais traduit en anglais pour être distribué par les filiales américaines du Groupe.

- **Une refonte de l'intranet BWeb** avec le déploiement d'un réseau social, Yammer, qui a été expérimenté au cours de ces derniers mois et compte aujourd'hui près de 1 200 inscrits.

Il sera intégré au nouvel intranet dont la date de lancement est prévue pour la fin du mois de janvier 2018. Ce projet est co-géré par la communication interne et la DSI du Groupe. Le nouveau BWeb sera un portail d'entrée pour faciliter l'accès aux documents métiers, aux applications de type notes de frais, congés payés, co-voiturage, aux espaces projets... Ce sera par ailleurs un formidable canal de communication grâce à la diffusion d'actualités Groupe et spécifiques aux entités ou aux sites, accessibles via un système d'abonnement. Le déploiement de l'intranet est prévu en deux phases. La première phase adressera l'ensemble des salariés ayant une adresse mail professionnelle, soit 2 500 utilisateurs. Des écrans seront mis en place sur les sites de production pour permettre la consultation de l'intranet en attendant que tous les salariés du Groupe aient une adresse mail. La seconde phase interviendra un an après la première.

- **Une refonte du format des rendez-vous du personnel** pour les rendre plus participatifs et plus interactifs.

Cette réunion annuelle d'échange et d'information constitue en effet un rendez-vous privilégié entre les salariés et la Direction. Elle favorise le maintien d'un climat de confiance et de respect réciproque. Afin d'associer pleinement l'ensemble des collaborateurs à la stratégie du Groupe, la Direction a pris l'engagement de réunir l'ensemble des salariés de SPBI ainsi que les salariés de Vendée, pour l'activité Habitat, pour un événement commun en 2017. Des délégations en provenance des sites français distants et de l'international participeront à ces rendez-vous du personnel qui se tiendront le 18 décembre au Vendéspace.

- **L'organisation d'un séminaire dédié aux managers.**

Ce séminaire, animé par Hervé Gastinel, a eu lieu en mars 2017, et a réuni 130 managers de l'ensemble des filiales du Groupe. Ils ont ainsi pu partager le plan Transform to Perform pour ensuite déployer les messages clé du projet de transformation à leurs équipes. Ce séminaire, comme d'autres séminaires organisés par la communication interne, permet par ailleurs d'homogénéiser la communication au sein des différentes entités du Groupe.

- **L'organisation de différents moments d'échanges avec la Direction.**

Sur le site des Embruns, siège social du Groupe, des petits déjeuners avec la Direction Générale sont organisés régulièrement pour les cadres nouvellement arrivés dans le Groupe. L'objectif est de favoriser les échanges. Les nouveaux collaborateurs peuvent ainsi partager leurs premières impressions sur le Groupe avec Hervé Gastinel.

- **La célébration des moments clés.**

Cette année, le Groupe a fêté ses 30 ans de présence aux Etats-Unis. À cette occasion, la Direction et une petite délégation française se sont déplacées pour célébrer l'événement avec les équipes américaines et réaffirmer l'importance du marché nord-américain dans la stratégie de développement du Groupe. Cette célébration s'est achevée par une journée ouverte aux familles des salariés.

Pour ses 30 ans, la société CNB a organisé une journée portes ouvertes, pour les familles et proches des collaborateurs. Cette journée a permis de leur faire découvrir les 68 métiers de CNB et ses bateaux. Elle s'est clôturée par une soirée d'anniversaire qui a réuni plus de 1 000 personnes.

Cette année a été riche en célébrations puisque Jeanneau a également fêté ses 60 ans.

- **L'organisation d'événements de cohésion à l'échelle du Groupe.**

Il y a sept ans, la dernière édition des Trophées Benjamin a été organisée à Bordeaux par CNB. Il s'agissait principalement d'un tournoi interne de football impliquant tous les sites du Groupe, d'un cross et d'un tournoi de pétanque. Cette année, le Groupe a voulu relancer l'événement sous un format un peu différent, avec un nouveau nom pour assurer la cohérence des projets de

communication Groupe : Trophées B. La journée a été une réussite avec une quinzaine d'activités, 1 100 salariés, 44 équipes. Une équipe des Etats-Unis, sélectionnée sur concours, a participé à ce défi sportif et festif sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ces salariés de Marion et Cadillac ont pu également visiter les usines vendéennes du Groupe.

Par ailleurs, au mois de juillet 2017, 80 salariés vendéens sont venus à Bordeaux pour une visite des ateliers de la société CNB et un partage d'expérience.

- **Le soutien des actions sportives des salariés.**

Près de 100 salariés du Groupe ont participé à la bicentenaire 2017, courses et marches du printemps de La-Roche-sur-Yon.



*Trophées B septembre 2017 Sportifs ou non
Notre motivation est la cohésion !*

Baromètre d'opinion interne

Le Groupe a lancé, pour la première fois, un baromètre d'opinion auprès des salariés et des intérimaires de l'ensemble des sociétés du Groupe en juin 2017. Les salariés ont été interrogés sur les thématiques suivantes :

- Mon environnement de travail
- Mon rôle
- Le management
- La communication interne
- Mes performances, la rémunération et la reconnaissance
- Direction, stratégie et projets

Les résultats, très riches, sont en cours de restitution aux managers, dans un premier temps. Le baromètre Groupe et le plan d'action résultant de l'analyse des réponses obtenues seront présentés par la Direction Générale et la DRH du Groupe lors des rendez-vous du personnel.

1.6. Promotion des valeurs fondamentales

Le Groupe respecte les principes fondamentaux du Droit du Travail et les réglementations en vigueur. Il s'engage notamment à lutter contre toute forme de discrimination. Le Groupe veille à ce que les valeurs fondamentales soient respectées dans tous les pays où il opère.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective sont inscrits dans la législation française. Les conventions collectives qui encadrent les activités du Groupe garantissent

une protection de l'ensemble des salariés du Groupe. Le Groupe respecte les conventions internationales en vigueur relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition du travail des enfants.

2. Engagement environnemental

Conscient de l'impact environnemental de ses activités industrielles, le Groupe Beneteau a mis en œuvre une démarche environnementale qui repose sur trois engagements majeurs :

- Pérenniser la conformité réglementaire des sites de production
- Diminuer les impacts environnementaux des activités
- Limiter l'empreinte écologique des produits

Les données environnementales présentées dans le rapport RSE portent sur le périmètre France qui intègre toutes les filiales françaises, consolidées par intégration globale, dont l'effectif moyen est supérieur à 20 personnes. Pour certains indicateurs, le périmètre a été élargi aux filiales étrangères : la Pologne à compter de l'exercice 2014/2015, les Etats-Unis à compter de 2015/2016 et l'Italie depuis l'exercice 2016/2017. Seules les sociétés de production sont prises en compte.

Le périmètre de chaque indicateur est précisé en note méthodologique. L'impact du changement de périmètre est mentionné pour chacun des indicateurs concernés.

2.1. Pérenniser la conformité réglementaire des sites de production

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de certification ISO 14001 de l'ensemble de ses sites de production de l'activité Bateaux. Au 31 août 2017, 14 des 16 sites de production de l'activité Bateaux, en Europe, sont certifiés ISO 14001, dont la Pologne. L'activité Habitat est engagée dans une démarche de type ISO 14001 sur l'ensemble de son périmètre, sans but de renouvellement de la certification.

Tous les sites de la société SBPI ont été certifiés ISO 50001 en octobre 2015. L'audit de suivi, réalisé en septembre 2016, a confirmé les conclusions positives constatées en octobre 2015.

20 des 22 sites français du Groupe sont ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sont soumis à ce titre à une réglementation très stricte.

2.2. Diminuer les impacts environnementaux des activités

Le Groupe Beneteau a identifié trois enjeux majeurs en termes d'impact environnemental de ses activités :

- La baisse de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre,
- La réduction des déchets générés et l'amélioration de leur traitement,
- La diminution des émissions de COV liées à l'utilisation de solvants, résine et gel coat.

Organisation du management environnemental

Les actions menées pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont pilotées par des plans de management environnementaux. Ces plans sont définis par la Direction et déployés au sein des usines. Des revues de Direction sont effectuées annuellement afin de faire un bilan des actions et des indicateurs de l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante.

Tous les sites de l'activité Bateaux, et la plupart des sites de l'activité Habitat, sont dotés d'un animateur, ou d'un relais, santé-sécurité-environnement dont le rôle est de veiller au respect des réglementations locales et à l'application de la politique environnementale du Groupe au sein des usines.

Sensibilisation et formation des salariés

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et de les impliquer dans la démarche développement durable du Groupe, chaque nouvel arrivant, salarié ou intérimaire, participe à une réunion d'information au cours de laquelle sont rappelés, entre autres, les principes de tri des déchets et les actions à mettre en œuvre quotidiennement pour diminuer les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de composants.

Des formations sont dispensées régulièrement pour sensibiliser les salariés aux problématiques environnementales. Les animateurs et les relais santé-sécurité-environnement bénéficient de formations spécifiques qui visent notamment à leur rappeler leurs rôles et responsabilités en matière de protection et de respect de l'environnement.

Par ailleurs, des formations environnementales sont déployées pour l'intégralité des collaborateurs des sites certifiés ISO 14001, ou dans cette démarche, au moins une fois tous les trois ans, dans le cadre du renouvellement de la certification.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les principaux risques identifiés en matière d'atteinte à l'environnement portent sur les déversements et les incendies.

Tous les sites ont la capacité de circonscrire un éventuel accident de déversement, fuite ou eaux d'extinction en cas d'incendie, grâce aux équipements en place. Ces équipements sont notamment composés d'aires de dépotage étanches et de stockage sécurisées, d'obturateurs, de bassins de rétention et de kits d'intervention. Ils évoluent chaque année afin d'améliorer la prévention du risque de déversement. Sur les nouvelles constructions, qu'il s'agisse de nouveaux sites, d'agrandissements ou de modifications de sites existants, un système de rétention de la totalité des liquides inflammables est systématiquement installé. Cette année, une cuve essence répondant aux besoins croissants de motorisation des bateaux a été enfouie sur le site des Herbiers avec un système de double peau et de rétention dans les canalisations permettant d'assurer une conformité lors du remplissage des réservoirs et de diminuer le risque de déversement accidentel.

La société SPBI s'est dotée de nouvelles bennes étanches de récupération des déchets dangereux et non dangereux évitant ainsi les écoulements. Dans l'Habitat, l'ensemble des cuves de fioul du site de Beaucaire ont été délocalisées sur le site de production non inondable pour éviter toute pollution accidentelle. Afin de limiter les envois de déchets, les bennes de déchet des sites de Beaucaire et de Lézignan ont été fermées et des filets ont été posés sur le site de Lézignan. Aux États-Unis, l'usine de Cadillac a eu recours aux travailleurs de l'association Hope Network pour nettoyer les déchets et débris afin d'éviter leur déversement dans les eaux pluviales ou leur envol.

Les personnes manipulant des matières dangereuses sont formées à l'utilisation des kits de rétention et aux risques liés aux produits. Les plans ETARE (établissement répertorié) de tous les sites de SPBI sont régulièrement mis à jour, notamment lors des modifications substantielles de sites, et sont communiqués et validés par les services de secours locaux et départementaux.

Tous les sites bénéficient des organisations techniques et humaines nécessaires pour prévenir le risque de pollution accidentelle lié aux incendies. Ces dernières sont définies dans des plans d'urgence internes mis à jour régulièrement. L'intégralité des plans d'urgence interne des sites de SPBI ont fait l'objet d'une évaluation. Cette année, tous les sites de l'activité Habitat et de la société CNB ont été testés, avec mise en pratique réelle. Cet audit a donné lieu à la mise à jour des plans d'urgence interne de ces sites, en collaboration avec les services des pompiers.

Des équipes spécifiques de première intervention sont formées à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, Robinet Incendie Armé) et s'entraînent régulièrement lors d'exercices. Certains sites disposent, en complément, d'équipiers de seconde intervention ESI habilités à intervenir sur des feux de plus grosse importance. Les sites sont tous équipés de détection incendie et, pour les plus sensibles, de sprinkleurs. Des audits sont réalisés régulièrement par les assureurs sur les sites.

Dans le Bateaux, la réalisation de ces actions s'inscrit dans une démarche, menée avec les assureurs, de labellisation « Risque Hautement Protégé ». À ce jour, 9 des 14 sites de production de l'activité Bateaux en France sont labellisés RHP. Cette labellisation permet un travail sur trois niveaux :

- Prévenir le risque pour que l'évènement non souhaité ne se déclenche pas (diminuer la fréquence),
- Protéger les installations pour maîtriser la propagation (diminuer la gravité),
- Maîtriser le risque avec des inspections régulières pour s'assurer de la pérennité du système.

Le Groupe n'a pas constitué de provision pour couvrir des risques environnementaux. Ces risques sont couverts dans le cadre de la Garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement du fait de l'exploitation des sites de l'assuré.

Aucun accident avec atteinte à l'environnement n'a eu lieu cette année. Néanmoins, en décembre 2016, un incendie s'est déclenché sur l'ébénisterie de Saint-Hilaire-de-Riez à la suite d'un départ

de feu sur une commande numérique. Les particules enflammées par le frottement de l'outil et des cales de bois ont migré dans les canalisations de transport de sciure vers le cyclo filtre de stockage. Les services de secours des communes environnantes sont intervenus pour circonscrire l'incendie. Cet incendie a interrompu la production du site et les livraisons vers les usines de fabrication. En réaction à cet évènement, un travail a été conduit sur les processus de production (outils, vitesses de travail, matières), les opérateurs ont été sensibilisés à l'utilisation des extincteurs et à réagir aux problématiques, et un système complet de détection d'étincelles et de corps chauds et d'extinction automatique par eau pulvérisée a été mis en place. Ce système actif complète l'extinction par sprinkleur du site et couvre l'ensemble du parc des commandes numériques et de la chaîne vernis. Un déploiement de ce même système est à l'étude pour l'ébénisterie des Herbiers.

Effacité énergétique et émission des gaz à effet de serre

Consommation d'électricité - KWh	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France	37 040 547	36 384 291	34 004 270
Pologne	3 039 018	2 866 140	2 703 989
États-Unis	8 598 904	8 257 657	-
Italie	1 855 353	-	-
Total RSE	50 533 822	47 508 088	36 708 259

Consommation de gaz naturel - KWh	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France	59 103 554	52 756 753	50 200 806
Pologne	5 272 283	4 500 470	4 158 973
États-Unis	31 898 602	30 230 933	-
Italie	2 678 564	-	-
Total RSE	98 953 003	87 488 156	54 359 779

Emission de gaz à effet de serre ¹	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France	15 722	14 283	13 544
Pologne	3 502	3 202	3 018
États-Unis	11 474	10 931	-
Italie	1 326	-	-
Total RSE	32 024	28 416	16 562

¹Le Groupe a revu cette année la méthodologie de calcul des émissions de GES et a mis à jour les facteurs d'émissions du gaz naturel sur la base des données de la Base Carbone ADEME. Les données n-1 et n-2 ont également été recalculées sur cette nouvelle base.

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des usines de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le chauffage des bâtiments industriels et de certains bâtiments administratifs.

La progression de la consommation d'énergie des sites sur l'exercice est principalement liée à la progression de l'activité.

Des plans d'actions énergie sont déployés sur tous les sites pour réduire la consommation d'énergie. Au sein de SPBI, ces plans d'actions sont menés en lien avec la démarche ISO 50001. Une revue énergétique est réalisée une fois par an afin de définir les plans d'actions à mettre en œuvre sur les équipements en place et les futurs équipements.

Les plans d'actions énergie reposent sur :

- **Un suivi centralisé des énergies** permettant d'adapter le niveau d'utilisation des différentes énergies en fonction de l'activité, grâce à la mise en place de centrales de gestion (GTC). Des comptages énergétiques sont ajoutés et supervisés, via les GTC, à chaque ajout d'équipements ayant potentiellement un impact sur les consommations. 6 compteurs ont été mis en place sur l'exercice. Ces compteurs permettent un meilleur suivi opérationnel des consommations d'énergie. La société SPBI déploie actuellement un plan de formation pour former un collaborateur par site sur la maintenance de ces équipements.
- **La mise en place de dé-stratificateurs** dans la plupart des ateliers moulage, activité qui représente environ 60% des consommations de gaz de l'activité Bateaux, pour garantir une meilleure homogénéité de la chaleur dans les ateliers et éviter les plus hautes températures sous plafond ainsi que les déperditions thermiques.
- **Des actions de détection des fuites d'air comprimé**, pilotées par un service central dédié, au moyen d'un suivi régulier des consommations et d'une vérification régulière des installations par la maintenance dans les ateliers. L'air comprimé représente en moyenne 10% des consommations. Par conséquent, une mesure des fuites d'air est réalisée 3 fois par an au minimum. Des actions correctives sont mises en place lorsque les taux de fuite sont supérieurs à 10%. Pour cet exercice, le taux de fuite moyen observé sur la société SPBI s'établit à 8% contre 8,6% l'an passé.
- **L'optimisation des ventilations ateliers**, grâce, notamment, à la mise en place de variateurs de vitesse sur les machines tournantes. L'intégralité des machines tournantes des sites de SPBI (>2 KW) sont équipées de variateurs.
- **L'isolation thermique des bâtiments**, cette année les toitures des sites de J6 et J7 aux Herbiers et de Challans et de U2 dans l'Habitat, ont été remplacées par des toitures plus performantes. Des skydômes ont été installés pour augmenter la luminosité et diminuer ainsi la consommation d'électricité tout en favorisant le confort des salariés.
- **L'installation de panneaux photovoltaïques** sur les parkings de certains sites.
- **La réduction de la consommation de carburants** grâce à la rénovation du parc automobile (35 des 50 véhicules de SPBI ont été renouvelés) et à l'instauration d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage. Dans l'activité Bateaux, un skype

entreprise a été mise en place pour éviter les déplacements. La société CNB, en partenariat avec IdVROOM, met à disposition de tous les salariés une application de covoiturage disponible sur ordinateur, tablette et smartphone.

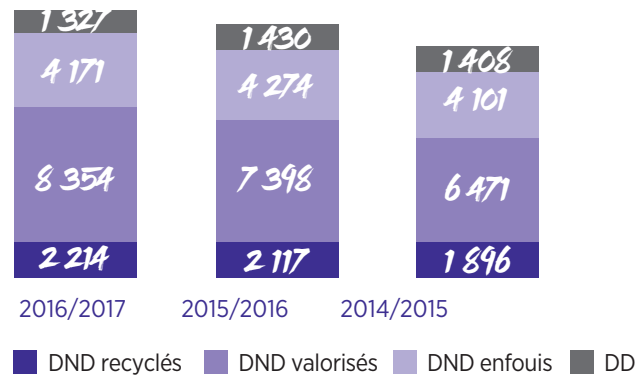
- **Des actions de sensibilisation** (chasse au « gaspillage »), grâce à une communication mensuelle sur les sites de production. L'ensemble des salariés administratifs des sites de Givrand et de Dompierre ont bénéficié d'une formation Eco Gestes organisée en partenariat avec EDF cette année.
- **La réalisation d'études pour réduire les consommations** : le Groupe mène actuellement une étude sur le remplacement des luminaires les plus consommateurs par des nouvelles lampes LED qui consomment 67% de moins que les équipements en place.

Par ailleurs, afin de limiter les consommations énergétiques générées par le déploiement du projet COV lié à la réglementation styrène, et qui oblige à renforcer les installations de traitement d'air actuelles et les installations de maintien de la température, il a été décidé de faire piloter ce projet par un référent énergie.

Tous les sites de la société SBPI ont été certifiés ISO 50001 en octobre 2015. Cette certification, confirmée par l'audit de suivi réalisé en septembre 2016, valide les démarches menées pour réduire la consommation d'énergie et améliorer la performance énergétique.

Gestion des déchets

Quantité de déchets industriels générés par type (en tonne)



Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux	71,7%	69,0%	67,1%

Le Groupe vise à améliorer de manière constante le suivi et la collecte des déchets. Tous les sites du Groupe procèdent au tri sélectif des déchets depuis plusieurs années, avec des filières de valorisation, notamment des déchets d'emballages (cartons,

plastiques) et de bois. Le Groupe reste également en veille permanente sur les nouvelles filières de valorisation. Un travail est mené avec les fournisseurs et les prestataires pour favoriser l'utilisation d'emballages réutilisables, ou, a minima, d'emballages recyclables.

Pour certains sites, les déchets enfouis sont revalorisés énergétiquement grâce à un traitement en centre d'enfouissement. Ainsi, selon les informations communiquées par notre prestataire, une tonne de déchets traités lui permet de produire 30 KWh d'électricité.

Ces différentes actions ont permis d'améliorer le taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux, qui est passé de 67,1% en 2014/2015 à 71,7% en 2016/2017.

Des actions sont mises en œuvre par le Groupe pour augmenter le niveau de valorisation des déchets dangereux (régénération des déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries, recyclage ou réutilisation des contenants après lavage). La plupart des déchets dangereux font l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par nos prestataires.

Emissions de COV

Rejets de COV des sites (en tonnes)	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France ¹	659	624	558
Pologne	264	243	-
Etats-Unis	187	166	-
Italie	21	-	-
Total RSE	1 131	1 033	558

¹ Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI.

Les émissions de composés organiques volatils (COV) sont liées à l'activité composite pour laquelle le Groupe utilise de la résine, du gel coat, des enduits de collage, et des solvants. La progression des émissions de COV s'explique par la progression de l'activité.

Afin de réduire ses émissions de COV, le Groupe est en constante recherche de techniques et de produits moins émissifs. Il a ainsi porté ses efforts sur le développement de techniques d'injection et d'infusion moins émissives, notamment la polymérisation sous vide pour la fabrication de pièces en polyester. L'utilisation de produits, gel coat, résine, et enduit de collage, à faible teneur en styrène ou COV est privilégiée. Une nouvelle résine à faibles émissions de styrène est utilisée sur les sites de Belleville, de Challans et du Poiré-sur-Vie. Cette nouvelle résine est en cours de déploiement sur les autres sites de production.

Les actions menées pour réduire les émissions de COV se concentrent également sur la diminution des consommations d'acétone. Le Groupe privilégie l'utilisation de produits de substitution en remplacement de l'acétone (solvant de nettoyage tels que DIESTONE DLS, ou savons). Grâce à l'utilisation de ces produits, l'acétone n'est pratiquement plus utilisée dans les activités de montage des bateaux.

Chaque année les bilans matière et les plans de gestion de solvants sont communiqués aux parties prenantes. En 2010, la société SBPI s'était engagée à réduire ses émissions de solvant entre 12% et 18%. La réduction, qui s'est établie à 35%, a largement dépassé ces objectifs.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Consommation d'eau	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France ¹	68 387	80 541	79 296
Pologne	10 224	10 417	9 118
Etats-Unis	18 230	15 902	-
Italie	10 135	-	-
Total RSE	106 976	106 860	88 414

¹ Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI.

L'eau est principalement consommée par l'activité Bateaux notamment pour la mise à niveau de ses bassins d'essai, pour la réalisation des tests d'étanchéité et pour un usage sanitaire. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuite. Sur l'ensemble du périmètre, la consommation d'eau diminue malgré la progression de l'activité, grâce à la remise en route de forages et à un meilleur suivi des fuites.

Le Groupe a mis en place cette année des mesures de la qualité des eaux de bassin afin de travailler avec les parties prenantes en cas de nécessité de rejet.

Le Groupe Beneteau n'a pas identifié, à ce jour, de contraintes locales éventuelles en termes d'approvisionnement en eau.

Consommation de matières premières

Les principales ressources utilisées par le Groupe sont les produits parapétroliers et le bois.

Consommation de résine / gel coat ² (en tonnes)	2016 2017	2015 2016	2014 2015
France ¹	7 576	7 056	6 037
Pologne	2 477	2 203	1 864
Etats-Unis	2 420	2 301	-
Italie	7	-	-
Total RSE	12 480	11 560	7 901

¹ Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI

² Activité Bateaux uniquement

La progression de la consommation de résine et de gel coat est principalement liée à la progression de l'activité. Le Groupe poursuit ses actions de mise en place de machines plus performantes permettant de maîtriser l'utilisation de ces produits lors de l'injection.

Périmètre France	2016 2017	2015 2016	2014 2015
Consommation de bois En Tonnes	75 239	55 983	54 815
Quantité de bois rebuté / quantité de bois consommé	16,5%	18,3%	14,7%

Compte tenu de sa faible empreinte écologique, l'utilisation du bois est privilégiée dans la fabrication des logements. Le bois utilisé provient majoritairement de forêts éco-gérées et possède par conséquent un label PEFC ou FSC. La quantité de bois consommé est directement liée à l'activité et varie en fonction des modèles de produits. Dans l'activité Habitat, la production de mobil-homes en bardage bois connaît une forte croissance générant ainsi une augmentation de la quantité de bois consommé.

Le Groupe veille, par ailleurs, à maîtriser son utilisation du bois en optimisant les plans de débit et la gestion des fins de vie de produits afin de générer le moins de rebuts possible. La totalité des déchets de bois, hormis les sciures de certains sites, fait l'objet d'une revalorisation. Dans l'activité Bateaux, sur le site de Saint-Hilaire, toutes les plaques d'une taille supérieure à 1,5 m sur 1,5 m sont réutilisées, représentant ainsi une économie matière très significative.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe est conscient des conséquences que pourraient engendrer des événements climatiques tels qu'une canicule, des inondations, des tempêtes ou des chutes de neige. Dans ce cadre, un plan canicule a été défini, en collaboration avec les services de Santé au travail. Dans l'Habitat, un plan inondation est en cours d'élaboration, avec les assureurs, sur les sites de Beaucaire, de Lézignan et sur le site de Bio Habitat Italia en Italie. Des consignes ont été déployées sur certains sites pour le calage des mobil-homes en cas de vent fort. En cas d'alerte rouge (vent, inondation, neige ou autre), le personnel doit minimiser les interventions sur les parcs de stockages et les techniciens des SAV ne doivent pas intervenir sur les toitures voire sur certains campings, si nécessaire.

Impact sur le milieu aquatique

Tous les sites du Groupe disposent de séparateurs à hydrocarbure, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel.

Des conventions spécifiques de rejets ont été par ailleurs signées avec la mairie et les exploitants pour les sites du Poiré et des Herbiers. Un traitement biologique des algues et des boues est actuellement en cours d'étude sur un site de l'activité Habitat afin de réduire l'utilisation de produits chimiques pour le curage et le nettoyage des eaux. Les rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Le taux de conformité des rejets industriels aqueux est en légère diminution par rapport à l'an passé, suite à une modification de périmètre, et se situe à 87%, contre 95% l'an passé.

Nuisances sonores

Les limites de nuisances sonores sont fixées dans les arrêtés propres à chaque site. Dans ce cadre, le Groupe réalise un suivi régulier de ses émissions sonores. Afin de réduire ces nuisances, les sites procèdent à des investissements spécifiques de capotage ou au déplacement de machines et installations bruyantes. Une attention particulière est également portée sur l'impact sonore des nouveaux équipements lors de leur achat.

Utilisation des sols

Un contrôle sur la pollution des sols est réalisé sur les sites lors de leur cession ou lors de la réalisation de travaux conséquents. Par ailleurs, pour l'ensemble des sites du Groupe classés ICPE, l'impact des activités sur les sols est contrôlé et maîtrisé en vertu du statut d'installation classée.

Protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité est prise en compte lors de la construction des nouveaux sites, dans le cadre du dossier ICPE. La majorité du bois consommé est issue de forêts gérées durablement, pour lesquelles la protection de la biodiversité fait partie intégrante des critères de gestion. Dans l'Habitat, un arbre est planté à chaque naissance d'un enfant de collaborateur.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe Beneteau a recours à des prestataires externes pour la restauration sur ses sites de production. L'ensemble des prestataires sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des actions de prévention et de sensibilisation sont réalisées par ces prestataires dans les restaurants du Groupe.

2.3. Limiter l'empreinte écologique des produits

Les enjeux environnementaux sont intégrés tout au long de la conception et du développement des produits et services du Groupe dans le cadre de l'approche ACV (Analyse du Cycle de Vie).

La consommation en ressources durables des produits fabriqués par le Groupe est prise en compte dès leur conception. Le Groupe veille ainsi à diminuer l'empreinte écologique de ses produits, grâce, notamment, à :

- L'utilisation de bois reconstitué en substitution des essences fines,
- Le choix des moteurs et l'optimisation des systèmes de propulsion en vue d'assurer performance et consommation réduite,
- Le choix réfléchi des équipements et accessoires permettant des économies d'eau et d'énergie (l'utilisation en standard pour les éclairages des ampoules à faible consommation d'énergie ou led, des équipements classe A ou A+, des solutions économes de type clef contacteur, minuteur pour éclairage extérieur),
- Le développement d'une option de mise en place de Gestions Techniques Centralisées (GTC) dans les mobil-homes,
- La réponse à des demandes de clients sur projets spécifiques (isolation sous forme de composants éco-produits).

Les bateaux à moteur du Groupe sont équipés de moteurs répondant aux normes les plus performantes en termes de consommation et d'émission de gaz à effet de serre. L'activité Bateaux s'est dotée depuis plusieurs années d'une procédure permettant de sélectionner la typologie de produits (technique propre) la plus adaptée à la taille des bateaux pour réduire les émissions, anticipant ainsi l'application de la nouvelle réglementation RCD2, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Au sein de l'Habitat de loisirs, la démarche d'éco-conception repose sur la définition d'un éco-profil intégrant plus de 100 critères

pour chaque gamme de produit. Une notation, réalisée par un groupe multidisciplinaire, permet d'évaluer les améliorations de tous les millésimes en phase de conception. La démarche d'éco-conception repose sur le choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'équipements économes en énergie et de solutions favorisant la déconstruction, en s'appuyant sur les axes suivants :

- Le confort de vie (accessibilité et habitat sain),
- La maintenance et le nettoyage aisé,
- L'intégration des habitats au sein de l'environnement paysagé,
- L'optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés),
- La politique d'achat responsable des matériaux et composants,
- La diminution des impacts liés au transport en amont et en aval,
- L'optimisation environnementale en fin de vie.

Adhérent de la Fédération des industries nautiques (FIN) en France où il siège aux instances dirigeantes, le Groupe Beneteau participe de manière active aux travaux de mise en place de la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU). Créée en 2009, cette filière a été initiée de manière volontaire en France par les acteurs de la construction nautique, dont le Groupe Beneteau est l'acteur le plus important.

La filière est gérée par l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER). Association de loi 1901, son objectif est d'organiser et d'animer la filière française de déconstruction et de recyclage des BPHU et, par extension, des autres filières de déchets liés à l'ensemble des activités du nautisme. La loi sur l'économie bleue adoptée en 2016 a décidé de la mise en place d'une filière REP pour la déconstruction des bateaux de plaisance et le Groupe Beneteau participe aux travaux préparatoires actuellement en cours.

3. Engagement sociétal

Le Groupe Beneteau est particulièrement attaché à des pratiques professionnelles responsables et durables au service de ses parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, concessionnaires, clients et partenaires commerciaux. Cet engagement sociétal a été renforcé par le plan Transform to Perform qui place la croissance durable au cœur du plan stratégique. Le Groupe a la volonté d'agir en entreprise citoyenne dans les communautés au sein desquelles il évolue au travers de ses divers engagements.

3.1. Être un acteur présent sur son territoire

Groupe d'envergure internationale, le Groupe Beneteau s'attache à participer de manière active à l'animation socio-économique du territoire dans lequel il est implanté. En France et à l'international, le Groupe intervient comme un employeur de premier plan au niveau local.

S'impliquer dans l'emploi et la formation

Les sociétés françaises du Groupe accueillent plus de 150 stagiaires chaque année, et certains collaborateurs participent aux jurys d'examen et au recrutement d'étudiants et de stagiaires pour les centres de formation. En Pologne, la société Ostroda Yacht accueille chaque année une dizaine de stagiaires en alternance pour des postes d'opérateurs en électro mécanique. Elle a également conclu un partenariat avec l'université de Dansk et accueille, à ce titre, une dizaine de stagiaires (bachelor de construction navale) chaque été. En Italie, la société Monte Carlo Yacht a développé, avec le soutien de la région Friuli Venezia Giulia, des formations professionnelles dispensées au sein de l'usine par des opérateurs à destination des personnes sans emploi afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires en vue de réaliser un stage au sein de l'usine.

Le Groupe est associé au projet de création d'un Campus Nautisme en Région des Pays de Loire. Dans ce cadre, il s'est engagé à mettre à disposition des groupes de travail portant sur les thématiques de ce campus et à s'impliquer dans diverses actions pour travailler avec l'ensemble des acteurs au développement et à l'amélioration de la visibilité des métiers et des formations du secteur du nautisme.

Valoriser et faire partager les métiers du Groupe

Des salariés du Groupe interviennent régulièrement au sein des écoles, auprès d'un public de tout âge, pour présenter le monde du nautisme et faire partager leur passion.

Une journée INNOV'DAY a été organisée, en partenariat avec l'association EPA (Entreprendre pour Apprendre) en avril avec des futurs bacheliers de la filière STMG (Management et gestion) d'un lycée de Challans afin de leur présenter les métiers de la production et de les faire réfléchir sur la problématique de la valorisation de ces métiers.

La société Ostroda Yacht accueille chaque année des lycéens pour des stages découverte pendant 4 semaines.

Trois salariés des chantiers Jeanneau sont intervenus dans une école primaire de La-Boissière-de-Montaigu pour présenter Jeanneau et le monde de la voile aux enfants de classes de MS/GS et CM1/CM2 dans le cadre de leur thème annuel « Le Vendée Globe ».

Participer aux réseaux économiques locaux

Le Groupe Beneteau participe activement aux projets de développement du bassin local d'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux, tels que l'École de la 2^e chance, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDF), les missions locales, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi et les Maisons de l'Emploi. Ces projets reposent sur une découverte des métiers au moyen, notamment, de l'organisation de visites d'entreprises, et sur des actions de valorisation des savoir-faire locaux par la promotion du tourisme industriel.

Le Groupe est présent dans les réseaux de développement économique locaux. A ce titre, il adhère au réseau Entreprendre Vendée et autres associations d'entreprises, et deux directeurs d'usine participent à des groupements d'employeurs départementaux.

Mener des actions de solidarité dans les lieux d'implantation

Des actions de solidarité ont été mises en œuvre pour aider les salariés de l'usine de Marion qui ont été fortement impactés par le passage de l'ouragan Matthew. La Direction des Ressources Humaines du Groupe a accompagné la DRH Amérique du Nord et ses collaborateurs dans l'organisation d'un plan d'aide d'urgence. Le service des ressources humaines a également coordonné les interventions des associations d'aide humanitaires, telles que la Croix Rouge. Des aides financières ont été apportées aux familles les plus touchées ainsi qu'un accompagnement administratif personnalisé pour remplir les dossiers d'assurance. Au sein de l'usine, les familles ont pu bénéficier de repas chauds et d'une aide logistique.

Au sein de la société Ostroda Yacht, un fonds de soutien assiste financièrement les employés dont les membres de la famille souffrent de maladie chronique ou de handicap. Au cours de l'exercice ce fonds a apporté son soutien à 12 salariés.

En Italie, la société Monte Carlo Yacht offre des bourses d'études pour les enfants des salariés, sur la base de leur résultat scolaire. Cette année, une vingtaine de salariés ont bénéficié de ce dispositif.

3.2. Favoriser une politique d'achats durables

Le Groupe Beneteau souhaite construire avec ses fournisseurs des relations partenariales de long terme. Cette volonté est inscrite dans la politique d'achats du Groupe qui est déployée au sein de la charte achats propre à chaque activité. Ces chartes sont diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs des Directions des achats du Groupe afin de les impliquer et de les sensibiliser à la politique d'achats du Groupe.

Les Directions des achats s'appuient sur un réseau local, connu de longue date, et auprès duquel le Groupe bénéficie d'un fort capital confiance, permettant ainsi une maîtrise équilibrée de

la relation fournisseur. L'achat auprès de fournisseurs locaux est privilégié, les acheteurs sont sensibilisés à la responsabilité territoriale du Groupe. Ainsi, les approvisionnements auprès des fournisseurs locaux représentent plus de 40% des achats de production au cours des trois dernières années.

La politique d'achats est pleinement intégrée dans le plan stratégique 2017-2020 Transform to Perform avec comme objectifs :

- **Une collaboration renforcée avec les fournisseurs** en vue de favoriser l'innovation et le co-développement. Le Groupe a initié des démarches de co-conception avec certains fournisseurs, tels que les fournisseurs de sellerie de l'activité Bateaux. Dans ce même esprit collaboratif, les fournisseurs sont également associés à la stratégie de développement du Groupe. Les filiales de l'activité Bateaux ont ainsi organisé fin juillet 2017 un symposium réunissant une cinquantaine des fournisseurs les plus stratégiques afin de leur présenter les grandes orientations du plan Transform to Perform.



Symposium fournisseurs - Activité Bateaux - 26/07/2017

- **Des pratiques cohérentes** entre les acheteurs des différentes filiales grâce notamment au développement d'outils et de procédures communs pour la sélection des fournisseurs, la mise en œuvre des audits fournisseurs et le reporting des données mensuelles. Afin de favoriser la cohésion entre les acheteurs des différentes filiales, le Groupe a organisé en novembre 2016, à l'occasion du salon METS à Amsterdam, un séminaire réunissant 24 collaborateurs des métiers achats de l'ensemble des filiales de l'activité Bateaux. Cette réunion a permis aux acheteurs de mettre en commun leurs expériences, et d'échanger sur les bonnes pratiques. Dans l'Habitat, le plan BIO 2020 intègre une revue complète de l'approche d'audit des fournisseurs. Dans ce cadre, un nouveau plan d'audit est actuellement en cours de définition.



Séminaire Achats - Salon METS - Amsterdam

- **Une amélioration de la démarche qualité** avec le déploiement d'un plan de route qualité. Ce projet, piloté par la Direction qualité, à laquelle s'associe la Direction des achats pour l'axe « amélioration de la qualité des composants achetés », repose, d'une part, sur une amélioration du pilotage des processus internes, et d'autre part, sur un accompagnement des fournisseurs afin de les faire monter en compétence et de réduire la non-qualité des pièces achetées.

Une attention particulière est portée sur la solvabilité, la fiabilité et la pérennité des fournisseurs et sous-traitants. Leurs qualités techniques, logistiques et financières sont essentielles à la bonne marche du Groupe. Le Groupe reste également vigilant sur le risque de dépendance réciproque avec ses fournisseurs.

Pour les achats évalués comme « sensibles », la sélection des fournisseurs est réalisée en suivant une matrice de préconisation. Les critères d'évaluation de la performance des fournisseurs définis dans cette matrice intègrent, notamment, l'existence d'une politique environnementale et de développement durable, la proximité du fournisseur et l'impact carbone lié au transport des pièces.

Un planning d'audit qualité des fournisseurs est prévu pour chaque exercice. Il est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. Ces audits sont réalisés par des équipes des Directions des achats et de la Direction de la qualité du Groupe Beneteau selon des procédures et des outils définis en interne. Ils permettent d'évaluer les performances des fournisseurs du Groupe, de s'assurer que les procédures internes mises en place sont conformes aux exigences du Groupe et d'identifier et de corriger d'éventuelles déficiences avant qu'elles ne deviennent critiques. Pour l'exercice 2016/2017, ils ont concerné 18 fournisseurs de l'activité Bateaux.

L'activité Bateaux a recours à la sous-traitance pour les métiers de l'ébénisterie et du composite. Pour l'activité Habitat, la sous-traitance concerne principalement les meubles, les faisceaux électriques ainsi que les châssis. Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines. Pour l'exercice 2016/2017, la sous-traitance a représenté l'équivalent de 25 ETP pour l'activité Bateaux, contre 21 en 2015/2016

et l'équivalent de 28 ETP pour l'activité Habitat, identique à 2015/2016. Cet équivalent ETP a été calculé sur la base de 8 heures de travail quotidien par opérateur pendant 207 jours par an. Les sous-traitants sont situés en France.

3.3. Intégrer les parties prenantes dans la politique RSE

Le Groupe a, depuis toujours, privilégié une relation de partenariat avec ses parties prenantes en les impliquant dans sa stratégie de croissance, et en leur faisant partager ses valeurs et sa culture d'entreprise.

Avec les concessionnaires

Le Groupe porte une grande attention à la qualité de la relation et à la santé économique de ses concessionnaires partenaires.

Chaque année, l'organisation de conventions internationales est l'occasion d'exposer stratégie commerciale, nouvelles gammes de produits, innovations et outils de communication. Ces conventions, moments de partage privilégiés, permettent au Groupe Beneteau d'accompagner les concessionnaires dans leur développement.

Le Groupe propose à ses concessionnaires des formations techniques, dispensées dans les locaux du centre de formation du Groupe avec une mise à disposition du matériel de formation du centre de formation, et animées par les équipes SAV, les formateurs du centre de formation technique et par certains fournisseurs. Chaque année, près de 150 collaborateurs techniciens de son réseau de concessionnaires sont ainsi formés par le Groupe.

Les différentes marques de l'activité Bateaux disposent chacune d'une équipe SAV itinérante constituée de six à sept collaborateurs qui se déplacent chez les concessionnaires du monde entier pour les assister et les former.

Au-delà de l'accompagnement technique, le Groupe soutient également financièrement son réseau de concessionnaires en leur proposant par l'intermédiaire de sa filiale-partenaire SGB Finance, société captive de financement, partenaire du Groupe Beneteau depuis plus de quinze ans, un financement de leur stock dans tous les pays dans lesquels SGB Finance est présent.

Avec les clients

Afin de faciliter l'accession à la propriété et faire ainsi partager au plus grand nombre le plaisir de naviguer, le Groupe Beneteau, à travers sa filiale-partenaire SGB Finance, permet à ses clients de bénéficier de solutions de financement sur mesure qui s'adaptent entièrement à leur situation personnelle (Crédit ou Location avec Option d'Achat) et d'assurances conçues spécifiquement pour le nautisme. Plus de la moitié des bateaux neufs vendus aujourd'hui par le Groupe, en France, bénéficient d'un financement de SGB Finance. Initialement développé dans le domaine de la plaisance, le partenariat avec SGB Finance s'est élargi à l'Habitat de loisirs en proposant des solutions de financement aux campings pour l'acquisition de mobil-homes.

Le Groupe Beneteau accompagne ses clients lors de la revente de leurs produits. EYB, filiale du Groupe dédiée à l'occasion, facilite l'achat et la revente des bateaux grâce à une base de données unique en ligne. Le site d'EYB permet de réaliser des cotations en ligne et centralise les offres de bateaux d'occasion des concessionnaires européens Beneteau, Jeanneau, Lagoon et CNB.

La marque Beneteau et son réseau de concessionnaires ont mis en place un service de mesure de la satisfaction client dans le monde entier appelé My Beneteau Experience, dans lequel chaque nouveau client Beneteau est questionné sur son niveau de satisfaction quant au service apporté par son concessionnaire Beneteau, ainsi que sur son bateau. Sur l'exercice 2016/2017, sur l'enquête « Initial » adressée au client à la livraison de son bateau, le taux de retour est de 55% et le niveau de satisfaction de 91%. Sur l'enquête « Follow up » adressée au client un an après la livraison de son bateau, le taux de retour est de 26% et le niveau de satisfaction de 85%.

Le Groupe est vigilant sur la qualité et la sécurité de ses produits. Lors du développement de nouveaux produits, les bureaux d'études s'attachent à apporter un maximum de confort thermique, phonique et ergonomique aux utilisateurs tout en assurant leur sécurité et leur santé. Les produits sont systématiquement contrôlés avant leur mise sur le marché, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes techniques et de sécurité. Des guides d'utilisation sont à la disposition des clients pour leur permettre un usage optimal des produits.

La qualité des produits du Groupe a été définie comme un des axes clés du plan de transformation positive 2017/2020. Dans l'activité Bateaux, le Groupe a déployé un plan de route qualité dont les orientations ont été définies fin 2016 lors d'un séminaire qualité réunissant la Direction Générale, les directeurs d'usine, les services commerce et marketing, les bureaux d'étude et les services support. Ce plan s'organise autour de six axes majeurs :

- Améliorer notre culture de la satisfaction clients,
- Assurer notre rigueur en développement,
- Améliorer la qualité de nos composants achetés,
- Respecter nos fondamentaux de production,
- Améliorer le pilotage de nos processus,
- Maîtriser nos coûts de non qualité.

Dans le cadre de son nouveau plan qualité, l'activité Bateaux s'est fixé comme objectif un taux de satisfaction des clients de plus de 85%. Pour l'exercice 2016/2017, ce taux s'établit à 88%.

Dans l'activité Habitat, la démarche qualité est une de ambitions phares du projet BIO 2020, dont la mission est de « permettre à nos clients de faire vivre une expérience unique dans leurs hébergements ». Le partage des bonnes pratiques entre les 8 sites de production est favorisé par une communication permanente et par le biais de points réguliers. Depuis plusieurs années, l'activité Habitat déploie une démarche qualité structurée, au travers d'un plan de surveillance industriel, basé sur 13 points de contrôles obligatoires tout au long du processus de fabrication : contrôles sécuritaires, fonctionnels et esthétiques en production

et sur parc. D'un point de vue technique, des tests sont menés en amont de la production afin de valider tous les composants et produits : test de brouillard salin, de mesure de résistance des matériaux, test d'endurance des produits. Cette démarche a permis d'enregistrer une baisse des réclamations clients dans l'Habitat de loisirs de plus de 50% sur 4 ans.

Avec les associations

La marque Jeanneau soutient, depuis plus de 10 ans, l'association Voiles Sans Frontières. Cette organisation de solidarité internationale intervient auprès des populations accessibles uniquement par voies maritimes dans deux domaines : le médico-sanitaire et l'éducatif.

La société CNB a participé au projet « transat dans un fauteuil ». Ce projet a permis à Jean, 52 ans, atteint de la maladie de Charcot, maladie neurologique incurable, de traverser l'Atlantique à bord d'un Lagoon 52 F.

La société CNB a également soutenu pendant 3 ans le projet Sailing 4 Handicap représenté par Wojtek et Elena. Ce jeune couple d'athlètes, dont un champion paralympique, ont transformé le cockpit de leur Lagoon 410 S2 Imagine en cabinet de consultation pour les personnes nécessitant des prothèses orthopédiques.

En Pologne, la société Ostroda Yacht, sponsor du club de voile local, ouvre son usine, une fois par an, à ses salariés afin de leur permettre de construire ou de rénover les voiliers du club avant la saison de régates.



3.4. La fondation Beneteau

Les objectifs

La promotion du savoir-faire, l'innovation constante et le respect de l'environnement sont autant d'engagements qui font partie de la culture du Groupe Beneteau depuis sa création.

Ces engagements se sont traduits par la création, en 2005, de la Fondation Beneteau, à l'initiative du Groupe Beneteau et de ses filiales. La Fondation d'entreprise Beneteau œuvre depuis plus de 10 ans avec trois axes prioritaires :

- Encourager et promouvoir la protection de l'environnement dans l'univers du nautisme, dans la construction et l'habitat par des projets innovants, des recherches ainsi que l'émergence de métiers contribuant à la création et à l'innovation dans ces secteurs,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naval,
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de l'environnement, notamment dans l'univers du nautisme.

Activité 2016/2017 de la Fondation

L'association Team Vendée

La Fondation d'entreprise Beneteau encourage la promotion des métiers dans l'univers du nautisme. Elle a souhaité soutenir une initiative innovante à travers le projet de formation aux métiers de la course au large de l'association Team Vendée. La Fondation s'est engagée à participer financièrement à son fonctionnement annuel à hauteur de 50 000 €. En soutenant cette association, la Fondation d'entreprise Beneteau participe activement à la promotion des métiers dans l'univers du nautisme et est indispensable au maintien de Team Vendée.

Née du constat que la Vendée n'offrait pas de formation aux navigateurs et ne possédait pas de structures équipées permettant des entraînements et une formation sérieuse, l'association Team Vendée souhaite proposer aux jeunes talents français de se former aux différents métiers de la course au large. Plus qu'un simple centre d'entraînement, l'association apprend aux jeunes marins à gérer un projet de course dans sa globalité : le contact avec les partenaires, la logistique, la communication, la technique, les règles ou la préparation du bateau sont autant d'atouts pour devenir navigateur professionnel.

Elle forme notamment des préparateurs, métier qui ne bénéficie à ce jour d'aucune formation spécifique. Ainsi Team Vendée propose un projet de vie dans le nautisme autour de 26 métiers différents. Elle compte à ce jour 50 adhérents.

Le « Lady Valentine » et l'association Grand Large

En possession d'un voilier qui avait permis le développement du projet hybride, la Fondation d'entreprise Beneteau a souhaité offrir à ce bateau une deuxième vie répondant à une orientation d'encouragement et de promotion des métiers de la mer. Elle a ainsi procédé à la rénovation du voilier hybride pendant 5 mois avant de le remettre à l'eau et de permettre une initiation à la voile aux salariés du Groupe Beneteau.

Après avoir confié la rénovation du voilier hybride « Lady Valentine » au centre de formation du Groupe, la Fondation a décidé de donner une vocation pédagogique au bateau. Le centre dispose du Lady Valentine et est en charge de son bon entretien. En contrepartie, il a créé une session de formation intitulée « CULTURE NAUTIQUE » qui permet une initiation aux fondamentaux du bateau pour les salariés du Groupe. Durant une journée, la formation permet d'appréhender le bateau (4 heures de formation à quai) et de mettre les élèves dans des situations critiques, ou à risques (3 heures en mer). Elle permet d'enseigner le bon vocabulaire nautique et de comprendre les attentes des clients finaux en matière de qualité et de sécurité. Chaque formation est valorisée par une attestation d'un niveau de connaissance. En 2016, 266 salariés de SPBI ont bénéficié de la formation, portant à 601 le nombre total depuis la création du programme. Les retours des responsables et directeurs sont très positifs.

Au-delà de son aspect purement technique, « CULTURE NAUTIQUE » sensibilise les salariés SPBI à l'univers marin le long des côtes littorales françaises. La Fondation est très sensible à la pédagogie du grand public aux enjeux environnementaux de l'univers marin. Aussi, elle a accueilli avec enthousiasme la demande de l'association « GRAND LARGE » d'accompagner des jeunes en situation de protection administrative ou judiciaire pour une traversée Les Sables-Île d'Yeu le 10 et le 11 juin 2017. Cette association, parrainée par Jacqueline Tabarly, a déjà permis d'accompagner 3 500 jeunes à travers le Grand Ouest.

Le Lady Valentine et son équipage ont accueilli trois jeunes de 15 ans, accompagnés de leur éducatrice, lors de cette traversée pour les initier à la navigation et au respect du milieu marin.

Le concours architecte 2016 : Habitat Flottant

La Fondation d'entreprise Beneteau encourage la création et l'innovation sous toutes ses formes, dans l'univers nautisme et de l'habitat. A travers le concours qu'elle a organisé en 2016, elle souhaitait permettre à tous les étudiants des écoles françaises d'architecture, de design, et des beaux-arts de se pencher sur un habitat flottant. Quand on se projette dans trente ans, plus de 50% de la population mondiale vivra dans des zones urbaines au bord de la mer. Il faut donc repenser notre façon de vivre dans un univers littoral.

Le jury a innové cette année en décernant quatre prix au lieu des trois prix traditionnels.

Le concours 2016 connaît un retentissement important au sein du marché français de l'habitat. Par la voie de la presse régionale et des réseaux sociaux, nos lauréats ont été sollicités par des Communautés Urbaines : Nantes et Bordeaux, ainsi que le ministère du Logement par le biais du PUCA. La Fondation les accompagne dans les premières démarches afin de faciliter les échanges. Grâce à la démarche de la Fondation, ils ont pu créer leurs entreprises pour répondre à des premières collaborations avec des acteurs de l'immobilier.

Ce prolongement conforte la Fondation dans sa volonté de faire ressurgir de nouveaux talents sur des sujets aux enjeux environnementaux importants.



Le prix AACSM

L'AACSM, à l'occasion de la présentation de l'Aimée Hilda au Nautic 2015, a créé le prix AACSM doté par la Fondation d'Entreprise Beneteau pour la sauvegarde des canots de sauvetage. Cette initiative est conforme aux objectifs de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine naval. De surcroît, la Fondation attache beaucoup d'importance aux prolongements pédagogiques d'une telle rénovation pour que celle-ci ne soit figée dans le temps.

La deuxième édition du prix a récompensé la rénovation d'un canot de sauvetage construit en 1952 par les chantiers Lemaître de Fécamp. Le canot, ainsi rénové, servira à faire découvrir au grand public le patrimoine naval français. Il participera à des animations et fêtes régionales maritimes. Le 5 décembre 2016, le Président de l'association « Onésime Fribourg » Yannick Quénel recevait des mains de Madame Roux, Présidente de la Fondation, un chèque de 10 000 euros pour la rénovation de son canot de sauvetage.



3.5. Garantir des pratiques loyales

Le Groupe Beneteau rejette toute forme de corruption. Il estime être peu exposé aux risques liés à la corruption dans la plupart de ses métiers, compte tenu de son activité et de ses zones d'implantation.

L'ensemble des dispositions légales spécifiques relatives à l'abus d'autorité en matière sexuelle et au harcèlement moral sont intégrées dans les règlements intérieurs de la majorité des filiales du Groupe.

4. Note méthodologique du reporting social, environnemental, et sociétal

4.1. Référentiel d'indicateurs

Le référentiel a été défini en s'appuyant sur les exigences réglementaires françaises établies par l'article 225 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et de son décret d'application, le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les recommandations des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4) ont également été prises en compte.

Le référentiel d'indicateurs publiés évolue régulièrement dans un objectif d'amélioration continue de la pertinence et de la fiabilité de l'information publiée en fonction de l'avancement de la démarche développement durable du Groupe, de la législation, ou pour répondre aux parties prenantes du Groupe.

Pour l'exercice 2016/2017, les modifications ont concerné la publication de nouveaux indicateurs sociaux sur les intérimaires, les personnes en contrat d'apprentissage et le nombre de salariés occupant des postes de nuit.

4.2. Période de reporting

Les données collectées couvrent la période fiscale, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Cependant, de manière à corréliser les informations communiquées dans ce rapport avec les informations des différentes déclarations réglementaires environnementales, l'entité SPBI reporte les indicateurs relatifs aux consommations d'eau et aux émissions de COV sur la base de l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre 2016). La contribution de SPBI représente environ 50% de chacun des indicateurs.

4.3. Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting a progressivement été élargi dans un objectif de couvrir le périmètre financier du Groupe afin de se conformer aux exigences de la loi Grenelle 2 qui impose une concordance entre le périmètre RSE et le périmètre financier.

Lors de la publication du dernier rapport financier relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, le périmètre portait sur :

- Les sociétés françaises de plus de 20 salariés,
- Les filiales situées en Pologne et aux Etats-Unis.

Pour l'exercice 2016/2017, le périmètre du reporting a été étendu aux filiales situées en Italie, à Monte Carlo Yacht et à Bio Habitat Italia.

Les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent 99,7% des effectifs totaux du Groupe au 31 août 2017, contre 94,7% au 31 août 2016.

4.4. Périmètre des indicateurs

Le périmètre de chaque indicateur est précisé au paragraphe 5. Pour cet exercice, l'évolution du périmètre a porté sur l'extension de certains indicateurs sociaux aux filiales étrangères :

- Répartition de l'effectif par sexe et par catégorie,
- Répartition des effectifs entre temps plein et temps partiel,
- Taux d'absentéisme.

Des indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment :

- Des indicateurs sécurité, environnementaux et sociétaux qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (l'indicateur sociétal étant lié aux achats de production et, par conséquent, à l'activité industrielle),
- De l'indicateur relatif à la consommation de résine et de gel coat : seules les sociétés de l'activité Bateaux, sociétés consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte.

Par ailleurs, afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées, les sociétés étrangères ont été exclues du périmètre de certains indicateurs.

4.5. Procédure de reporting

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe Beneteau sont formalisées dans un guide méthodologique.

Ce guide méthodologique a pour objectifs de :

- Préciser le rôle et les responsabilités des différents interlocuteurs,
- Présenter le référentiel d'indicateurs,
- Proposer des définitions précises de chaque indicateur quantitatif ainsi que les contrôles à mettre en œuvre par chaque contributeur de manière à garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales,
- Présenter l'outil de collecte des données.

Les données sont saisies par les différents contributeurs dans des matrices de collecte thématiques (une matrice pour chaque volet thématique). Ces matrices permettent de collecter, de valider,

et de consolider les données. Des contrôles automatiques ont été paramétrés dans ces outils afin de détecter d'éventuelles incohérences ou erreurs de saisie. Le guide méthodologique et les matrices de collecte sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

4.6. Précisions sur certains indicateurs

Volet social

Effectifs

Il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 août. Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre RSE (salariés détachés et expatriés), les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les VIE, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabbatiques, en congés sans soldes, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires sociaux, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les retraités, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement

Un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, au cours de l'exercice considéré. Le passage de CDD à CDI, le passage de contrat de professionnalisation à CDI/CDD, le passage d'intérim à CDI/CDD, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD conclus pour le même motif est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire, un seul recrutement est comptabilisé. La succession de deux CDD pour des motifs différents est considérée comme deux recrutements. Les mobilités internes au périmètre RSE ne sont pas considérées comme des recrutements.

Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. *Les motifs de départs pris en compte sont les suivants* : démission, licenciement, ruptures conventionnelles, et ruptures de périodes d'essai.

Effectif permanent

L'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il exclut donc les personnes employées par une société extérieure, les CDD, les contrats d'apprentissage ou contrats professionnels et les stagiaires.

Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et

absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail

Les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les intérimaires, stagiaires, expatriés et prestataires sont exclus de ce calcul. Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident

Tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêt suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative. Les jours d'arrêt sont comptabilisés sur la base des jours calendaires.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Formation

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen permanent.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH. Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

Volet environnemental

Certification ISO 14001 : les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 août de l'exercice. Pour un certificat multi-sites tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

Rejets de COV

Composés Organiques Volatils (COV) : tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Emissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Déchets

La nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateaux,
- Déchets non dangereux enfouis : tout venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

Recyclage :

Retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Réutilisation :

Utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.

Valorisation :

Utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

Enfouissement :

Mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau :

Quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie :

Quantité totale d'électricité (en KWh) ou de gaz (en KWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Emissions de gaz à effet de serre :

Il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont issus de la base carbone de l'ADEME. Le Groupe a revu cette année la méthodologie de calcul des émissions de GES et a mis à jour les facteurs d'émissions du gaz naturel sur la base des données de la Base Carbone ADEME. Les données n-1 et n-2 ont également été recalculées sur cette nouvelle base. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

Consommation de bois :

La consommation de bois est mesurée à partir des quantités achetées au cours de l'exercice, les stocks étant généralement non significatifs à la clôture.

Consommation de résine et de gel coat :

La consommation de résine et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

Volet sociétal

Fournisseurs locaux

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

5. Table de correspondance

5.1. Indicateurs sociaux

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs		Périmètre
Emploi			
Effectif total et répartition des salariés	Effectif total	1.1	France, Pologne, USA, Italie
	Répartition de l'effectif par type de contrats, statuts et zone géographique	1.1	France, Pologne, USA, Italie
	Répartition de l'effectif par tranche d'âge	1.1	France
	Nombre d'intérimaires	1.1	France
	Nombre de contrats d'alternance	1.1	France
Embauches et licenciements	Nombre de recrutements - CDI	1.2	France, Pologne, USA, Italie
	Nombre de recrutements - CDD	1.2	France, Pologne, USA, Italie
	Nombre de départs par nature - CDI et CDD	1.2	France, Pologne, USA, Italie
	Taux de turnover des effectifs permanents	1.2	France, Pologne, USA, Italie
Rémunérations et leur évolution	Répartition des charges de personnel	1.5	France
Organisation du travail			
Organisation du temps de travail	Effectifs temps plein et temps partiel	1.1	France, Pologne, USA, Italie
	Nombre de personnes ayant occupé des emplois à horaires d'équipe ou de nuit pendant au moins 30 jours sur l'exercice	1.1	France
	Nombre de personnes travaillant de nuit	1.1	France
Absentéisme	Taux d'absentéisme	1.1	France, Pologne, USA, Italie
Relations sociales			
Organisation du temps de travail		1.5	France
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords collectifs signés	1.5	France
Santé et sécurité¹			
Conditions de santé et de sécurité au travail		1.3	France, Pologne, USA, Italie
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés en matière de santé et de sécurité	1.5	France
Fréquence et gravité des accidents du travail	Taux de fréquence	1.3	France, Pologne, USA, Italie
	Taux de gravité	1.3	France, Pologne, USA, Italie
Maladies professionnelles	Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	1.3	France
Formation			
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Coûts de formation sur masse salariale	1.4	France
Nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation par salarié	1.4	France
Egalité de traitement			
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Répartition de l'effectif féminin par statut	1.5	France, Pologne, USA, Italie
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap et pourcentage par rapport à l'effectif moyen	1.5	France
Lutte contre les discriminations		1.5	France, Pologne, USA, Italie

¹ Sociétés de production uniquement

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs	Rapport	Périmètre
Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail			
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		1.6	France, Pologne, USA, Italie
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		1.6	France, Pologne, USA, Italie
Elimination du travail forcé ou obligatoire		1.6	France, Pologne, USA, Italie
Abolition effective du travail des enfants		1.6	France, Pologne, USA, Italie

5.2. Indicateurs environnementaux¹

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs	Rapport	Périmètre
Politique générale en matière environnementale			
Organisation de la société	Nombre de sites certifiés ISO 14001	2.1	France, Pologne, USA, Italie
Actions de formation et d'information menées en matière de protection de l'environnement		2.2	France, Pologne, USA, Italie
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		2.2	France
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Montant des provisions pour risques et charges environnementaux IFRS	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Pollution			
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets	Taux de conformité des rejets industriels aqueux	2.2	France
	Rejets de COV des sites de production	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Prise en compte des nuisances sonores		2.2	France, Pologne, USA, Italie
Economie circulaire			
Prévention et gestion des déchets	Quantité de déchets industriels générés par type	1.5	France
Taux de valorisation / recyclage des déchets non-dangereux		2.2	France
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire		2.2	France
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau	Consommation d'eau	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Consommation de matières premières	Consommation de bois	2.2	France
	Quantité de bois rebuté / quantité de bois acheté	2.2	France
	Consommation de résine et gel coat	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Consommation d'énergie	Consommation d'électricité	2.2	France, Pologne, USA, Italie
	Consommation de gaz	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Utilisation des sols		2.2	France
Changement climatique			
Rejets de gaz à effet de serre	Emissions de CO ₂	2.2	France, Pologne, USA, Italie
Adaptation aux conséquences du changement climatique		2.2	France, Pologne, USA, Italie
Protection de la biodiversité			
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité		2.2	France, Pologne, USA, Italie

¹ Sociétés de production uniquement

5.3. Indicateurs sociétaux

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs	Rapport	Périmètre
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société			
	En matière d'emploi et de développement régional	3.2	France
	Sur les populations riveraines ou locales	3.1	France, Pologne, USA, Italie
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société			
	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	3.3	France, Pologne, USA, Italie
	Les actions de partenariat ou de mécénat	3.4	France, Pologne, USA, Italie
Sous-traitance et fournisseurs			
	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.2	France
	Importance de la sous-traitance	3.2	France
Loyauté des pratiques			
	Actions engagées pour prévenir la corruption	3.5	France, Pologne, USA, Italie
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.3	France, Pologne, USA, Italie
	Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	3.5	France, Pologne, USA, Italie

Beneteau S.A.

Principaux niveaux de résultat

BENETEAU S.A., holding de tête du Groupe Beneteau, a une activité non significative au regard de ses filiales industrielles.

SES PRINCIPAUX NIVEAUX DE RÉSULTAT SONT LES SUIVANTS :

En M€	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	15,1	14,4
Résultat d'exploitation	(5,6)	(5,1)
Résultat financier	11,6	(2,0)
Résultat net	(0,2)	(1,7)

Au cours de l'exercice, Beneteau S.A. a perçu 12,8 M€ de dividendes de CNB SA, BIO Habitat SAS, SPBI SA et SGB.
La situation nette bancaire globale de la société s'élève à 89,4 au 31 août 2017 contre (-)14,4 M€ au 31 août 2016

Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

PAR TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT (A)

En k€	Factures émises non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu					TOTAL
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	
Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Montant total des factures concernées TTC	155	226	24	7	25	437
Pourcentage du montant total des achats TTC	1,1%	1,7%	0,2%	0,1%	0,2%	3,2%
NOMBRE de factures						129

En k€	Factures reçues non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu					TOTAL
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	
Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	Au-delà	TOTAL
Montant total des factures concernées TTC	27	2	0	0	9	38
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
NOMBRE de factures						112

FACTURES EXCLUES DU POINT (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

	Factures reçues non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	néant	1
Montant total des factures exclues (k€)	néant	128

DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ

	Factures reçues non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu	Factures émises non réglées au 31/08/17 dont le terme est échu
Nombre de factures exclues	Légal	Légal

Autres éléments

À notre connaissance, à l'exception de BERI 21 S.A., 3 autres actionnaires personne morale détiennent plus de 2,5% du capital de BENETEAU S.A. Il s'agit du Fonds Franklin Ressources Inc à hauteur de 11,4978%, de Financière de l'Echiquier à hauteur de 4,98% et de BERI 210 SARL à hauteur de 3,78%.

Le Directoire précise que 385 000 actions, soit 0,465% du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Les dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élèvent, pour l'exercice, à la somme de 29 428 €.

Aucune délégation pour augmentation de capital n'a été donnée sur l'exercice par l'assemblée générale.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux achats et ventes d'actions Beneteau dans les conditions suivantes :

- des achats pour un total de 546 050 actions au cours moyen de 12,95 €
- des ventes pour un total de 590 850 actions au cours moyen de 12,30 €
- des frais de négociation : 74 k€.

Ainsi, au 31 août 2017, le solde des actions propres est de 1 111 942 actions au nominal de 0,10 €, représentant 1,34% du capital, soit 0,70% en actions propres et 0,64% en actions attribuées. La valeur au bilan s'élève à 10 600 milliers d'€ et la valeur au 31 août 2017, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2017, s'élève à 15 612 milliers d'€.

Les motifs des acquisitions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2017 de BENETEAU S.A., d'un montant de - 211 015,42 €, augmenté de 111 474,20 € de « Report à nouveau positif » antérieur, de la manière suivante :

- Autres réserves : - 99 541,22 €
Ramenant ainsi le poste Autres réserves de 147 879 992,64 € à 147 780 451,42 €
Et de prélever 20 697 460,00 € sur les Autres réserves pour :
- Dividendes : - 20 697 460,00 €

Le poste Autres réserves sera ainsi ramené de 147 780 451,42 € à 127 082 991,42 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,25 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il sera versé le Vendredi 16 février 2018, après déduction des prélèvements sociaux.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	0,04 €	0,06 €	0,10 €

Résultats des 5 derniers exercices Beneteau S.A.

En €	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 077 022	12 678 398	13 562 132	14 359 635	15 126 363
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, amortissement et provision	1 174 982	(8 547 966)	(12 546 473)	(7 779 580)	9 181 307
Impôts sur les bénéfices	(3 827 854)	(3 483 946)	(5 561 452)	(5 447 177)	(602 351)
Participation et intéressement des salariés	0	0	7 638	42 387	69 578
Résultat net	(2 942 404)	(7 036 659)	(6 911 283)	(1 706 206)	(211 015)
Résultat distribué	0	3 311 594	4 967 390	8 278 984	20 697 460
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement, mais avant amortissements et provisions	0,06	(0,06)	(0,08)	(0,03)	0,12
Résultat net	(0,04)	(0,08)	(0,08)	(0,02)	(0,00)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,04	0,06	0,10	0,25
Personnel					
Effectif moyen des salariés	23	23	24	27	30
Montant de la masse salariale	1 619 661	1 847 271	2 670 953	3 458 392	3 281 244
Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux	735 966	1 356 679	1 226 214	7 326 158	1 525 858

Liste et rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par le Conseil de Surveillance sur proposition du comité des rémunérations. Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction des résultats atteints.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance ont obligation de conserver les actions attribuées pendant deux ans

pour les plans antérieurs à 2016 et pendant un an depuis 2016 à compter de la date d'attribution définitive.

Il n'existe pas d'engagement d'indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants.

Le groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP - MEDEF.

Liste des Mandataires Sociaux au 31-08-2017

M. GASTINEL Hervé	Fonction
BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : CS 27-07-2015 effet 26-08-2015 Dernier renouvellement : CS 10-01-2017, échéance en 2019	Président du Directoire
SPBI SA	Président du CA et Directeur Général
CNB SA	Vice-Président du CA
BIO HABITAT SA	Président du CA
BH SASU	Administrateur
SGB FINANCE SA	Administrateur
FONDATION BENETEAU	Administrateur
BENETEAU INC	Director & Chairman
BGM AMERICA INC	Director
BENETEAU AMERICA INC	Director
JEANNEAU AMERICA INC	Director
GBI HOLDING SRL	Administrateur
MONTE CARLO YACHT SPA	Administrateur
BENETEAU GROUP ASIA PACIFIC Ltd	Directeur Général
TREFLE SAS	Président
TREFLE II SAS	Président

M. CHAPELEAU Jean-Paul	Fonction
BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 09-01-2014 dernier renouvellement : CS 10-01-2017, échéance en 2019	Membre du Directoire
SPBI SA	Directeur Général Délégué et administrateur
JEANNEAU AMERICA INC	Director & Chairman
JEANNEAU ITALIA	Président
OSTRODA YACHT	Président du Supervisory Board

M. CAUDRELIER Christophe	Fonction
BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : CS 29-04-2015 effet 4-06-2015 Dernier renouvellement : CS 10-01-2017, échéance en 2019	Membre du Directoire
SPBI SA	Administrateur
CNB SA	Administrateur
BIO HABITAT SA	Administrateur
SGB FINANCE SA	Administrateur
BENETEAU INC	Director
BGM AMERICA INC	Director & Chairman
BENETEAU AMERICA INC	Director
JEANNEAU AMERICA INC	Director
GBI HOLDING SRL	Administrateur
MONTE CARLO YACHT SPA	Administrateur
BIO HABITAT ITALIA	Administrateur
JEANNEAU ITALIA	Administrateur

M^{me} DEMARIA Carla	Fonction
BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-08-2011 dernier renouvellement : CS 10-01-2017, échéance en 2019	Membre du Directoire
SPBI SA	Directeur Général Délégué et administrateur
MONTE CARLO YACHT SPA	Président
BENETEAU ITALIA SRL	Président du CA
BENETEAU AMERICA INC	Director & Chairman
UCINA (Fédération du nautisme italien)	Président
I SALONI NAUTICI s.r.l.	Président

M^{me} ROUX Annette**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 dernier renouvellement : AG 30-01-2015, échéance en 2018	Membre du CS
BERI 21 SA	Président du CS
SPBI SA	Administrateur
CNB SA	Administrateur
BH SASU	Administrateur
BIO HABITAT SA	Administrateur
FONDATION BENETEAU	Président
BERI 210 SARL	Gérant

M. BÉNÉTEAU Yvon**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 dernier renouvellement : CS 27-01-2017, échéance en 2020	Censeur au CS
BERI 21 SA	Membre du Directoire
NOVY 6 SAS	Président
FONDATION BENETEAU	Administrateur

M. DUPE Luc**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 dernier renouvellement : CS 27-01-2017, échéance en 2020	Censeur au CS
BERI 21 SA	Membre du Directoire
ELMA ASSOCIES SAS	Directeur Général Délégué

M. DE LABRIFFE Christian**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 dernier renouvellement : CS 27-01-2017, échéance en 2020	représente la Sté PARC MONCEAU, Censeur au CS
PARC MONCEAU SARL	Gérant
CHRISTIAN DIOR SA (cotée)	Administrateur
CHRISTIAN DIOR COUTURE SA	Administrateur
DRT SA	représente SALVEPAR SA, administrateur
TCA Partnership SAS	Président
Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	Administrateur

M. LYON-CAEN Yves**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 28-01-2005 dernier renouvellement : AG 30-01-2015, échéance en 2018	Président du CS
BERI 21 SA	Président du Directoire
BH SASU	Administrateur
FONDATION BENETEAU	Administrateur
GBI HOLDING SRL	Président du CA
BENETEAU ITALIA SRL	Administrateur
BIO HABITAT ITALIA	Administrateur
SCI ODYSSEY	Gérant
BERI 210 SARL	Gérant
BERI 75 SARL	Gérant
FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES	Président du CA

M. GOUDANT Jean-Pierre**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 07-11-2012 dernier renouvellement : 29-01-2016, échéance en 2019	Membre du CS
FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES	Vice-Président et Trésorier
EUROPEAN BOATING INDUSTRY	Vice-Président et Trésorier

M^{me} POURRE Catherine**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-01-2014, échéance en 2017 (cassé) dernier renouvellement : 29-01-2016, échéance 2019	Membre du CS
NEOPOST SA (cotée)	Membre du CA
SEB SA (cotée)	Membre du CA
CREDIT AGRICOLE SA (cotée)	Membre du CA
CREDIT AGRICOLE CIB	Membre du CA
Association Class 40	Membre du CA

M. BRIGNON Claude**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-01-2014, échéance en 2017 dernier renouvellement : AG 27-01-2017, échéance 2020	Membre du CS
FONDATION BENETEAU	Administrateur

M. ROUX Louis-Claude**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : 31-01-2014, échéance en 2017 (cassé) dernier renouvellement : 29-01-2016 échéance 2019	Vice-Président du CS
BERI 21 SA	Membre du Directoire
SPBI SA	Vice-Président du CA
CNB SA	Censeur
BIO HABITAT SA	Vice-Président du CA
BH SASU	Administrateur

M^{me} LEITZGEN Anne**Fonction**

BENETEAU S.A. (cotée) 1 ^{er} mandat : AG 27-01-2017, échéance en 2020	Membre du CS
SCHMIDT GROUPE SAS	Présidente du Directoire et de la société
CUISINES SCHMIDT Limited (UK)	Director
SALM Italia SPA	Administrateur Unique
SALM Hispanica	Administrateur Unique
SALM Groupe SPAIN	Administrateur Unique
SCHMIDT Suofeiya Kitchen Co. Ltd	Chairman of the Board
Geschäftsführungsgesellschaft Schmidt Küchen mbH	Geschäftsführerin
Beteiligungsgesellschaft Leitzgen mbH	Geschäftsführerin
FIM SPL (Espagne-JEREZ)	Administrateur Unique
EMK	Représente Schmidt Groupe, Gérant
EMA	Représente Schmidt Groupe, Président
ECC	Représente Schmidt Groupe, Président
Schmidt Küchen Gmbh & Co	Représente Geschäftsführungsgesellschaft Schmidt Küchen mbH, Geschäftsführer
BETTYLEEUEW SPRL	Représente EMA, Président
ANNA SG	Représente EMA, Gérant
LOUISA SG	Représente EMA, Président
ALICIA SA	Représente EMA, Président
LINA SG	Représente EMA, Président
MELISSA SG	Représente EMA, Président
LOLA SG	Représente EMA, Président
UNIFA	Administrateur
SOCOMEK	Administrateur

*Rémunérations des Mandataires Sociaux*RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom	Fonction	Nature	31/08/2017		31/08/2016	
			Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. GASTINEL Hervé	Président du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération fixe	456 945	453 508	404 890	404 890
		Rémunération variable	366 900	215 477	156 274	0
		Rémunération exceptionnelle	0	0	0	-
		Jetons de présence	0	0	15 000	15 000
		Avantages en natures	8 356	8 356	6 267	6 267
TOTAL			832 201	677 341	582 431	426 157
M. CAUDRELIER Christophe	Membre du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération fixe	238 837	238 757	231 566	231 566
		Rémunération variable	222 586	130 434	109 392	25 500
		Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
		Jetons de présence	0	0	4 167	4 167
		Avantages en natures	4 496	4 417	2 838	2 838
TOTAL			465 919	373 608	347 963	264 071
M^{me} DEMARIA Carla	Membre du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
		Rémunération variable	226 557	227 168	384 557	194 835
		Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
		Jetons de présence	0	0	7 000	7 000
		Avantages en natures	0	16 669	0	14 075
TOTAL			526 557	543 837	691 557	515 910
M. CHAPELEAU Jean-Paul	Membre du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération fixe	276 105	274 772	260 436	260 436
		Rémunération variable	139 800	84 730	165 481	42 939
		Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
		Jetons de présence	0	0	7 000	7 000
		Avantages en natures	4 379	4 325	3 894	3 894
TOTAL			420 284	363 828	436 811	314 269

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom	Fonction	Nature	31/08/2017	31/08/2016
M. GASTINEL Hervé	Président du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération due au titre de l'exercice	832 201	582 431
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	278 500
M. CAUDRELIER Christophe	Président du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération due au titre de l'exercice	465 919	347 963
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	139 250
M^{me} DEMARIA Carla	Président du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération due au titre de l'exercice	526 557	691 557
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
M. CHAPELEAU Jean-Paul	Président du Directoire Beneteau S.A.	Rémunération due au titre de l'exercice	420 284	436 811
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0

31/08/2017	Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom	M. GASTINEL Hervé				
Fonction	Président du Directoire Beneteau SA	Accord de Mandat	oui	non	oui
Date début mandat	10/01/2017				
Date fin mandat	janvier 2019				
Nom	M^{me} DEMARIA Carla				
Fonction	Membre du directoire Beneteau S.A.	oui	oui	non	non
Date début mandat	10/01/2017				
Date fin mandat	janvier 2019				
Nom	M. CHAPELEAU Jean-Paul				
Fonction	Membre du directoire Beneteau S.A.	oui	oui	non	non
Date début mandat	10/01/2017				
Date fin mandat	janvier 2019				
Nom	M. CAUDRELIER Christophe				
Fonction	Membre du directoire Beneteau S.A.	oui	oui	non	non
Date début mandat	10/01/2017				
Date fin mandat	janvier 2019				

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX **NON DIRIGEANTS**

Nom	Fonction	Nature	31/08/2017		31/08/2016	
			Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. LYON CAEN Yves	Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	26 000 494 712	26 000 410 888	41 000 301 929	41 000 335 665
M. ROUX Louis Claude	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	16 000 150 559	16 000 121 428	33 000 78 820	33 000 78 820
M^{me} ROUX Annette	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	26 175 100 000	26 175 100 000	42 500 100 000	42 500 100 000
M. DE LABRIFFE Christian	Censeur au Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	25 000 0	25 000 0	22 250 0	22 250 0
M. GOUDANT Jean-Pierre	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	31 500 0	31 500 0	30 750 0	30 750 0
M^{me} POURRE Catherine	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	21 000 0	21 000 0	21 250 0	21 250 0
M. BRIGNON Claude	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	35 000 0	35 000 0	33 750 0	33 750 0
M. BÉNÉTEAU Yvon	Censeur au Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	15 000 40 000	15 000 40 000	21 500 41 703	21 500 41 703
M. DUPE Luc	Censeur au Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	15 000 39 996	15 000 39 996	24 834 40 550	24 834 40 550
M^{me} LEITZGEN Anne	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	12 000 0	12 000 0	0 0	0 0
M. BÉNÉTEAU Benjamin	Membre du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	0 0	0 0	40 167 106 437	40 167 106 437

Opérations sur actions réalisées par les mandataires sociaux

1. Options d'Achats d'Actions

État des options d'achats d'actions attribuées au 31/08/2017

Néant

Options consenties au cours de l'exercice 2016-2017 aux mandataires sociaux

Néant

Options exercées au cours de l'exercice 2016-2017 par les mandataires sociaux

Néant

2. Attributions Gratuites d'Actions

État des attributions gratuites d'actions attribuées au 31/08/2017

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées
29/04/2014	212 000	12 005 ¹
28/04/2016	326 000	12 005 ²

¹Cours de clôture du 29/04/2014

²Cours de clôture du 28/04/2016

Attributions gratuites d'actions consenties au cours de l'exercice 2016-2017 aux mandataires sociaux

Néant

Attributions gratuites d'actions attribuées définitivement au cours de l'exercice 2016-2017 aux mandataires sociaux

Néant

3. Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016-2017

Noms	Nature de l'opération	Date de réalisation	Nombre de titre	Montant
M. DUPE Luc (étroitement liée)	Cession	23/06/2017	250	3 875,00 €
	Cession	20/06/2017	4 070	62 813,12 €
	Cession	09/06/2017	3 930	60 527,11 €
	Cession	08/06/2017	2 000	30 800,00 €
M^{me} LEITZGEN Anne	Acquisition	15/05/2017	500	7 126,90 €
M^{me} POURRE Catherine	Cession	17/11/2016	500	5 833,25 €
	Cession	17/11/2016	500	5 865,55 €

Au titre de l'exercice clos le 31/08/2017, les rémunérations variables dues ou attribuées ont été déterminées comme suit :

Pour les membres du Directoire dont la rémunération variable est liée au Résultat Opérationnel Courant du Groupe, la part variable a été calculée sur la base d'un barème en pourcentage du Résultat Opérationnel Courant du Groupe, sur lequel il est appliqué un coefficient puis une modulation pouvant varier de 0,50 à 1,5 selon des critères qualitatifs annuels examinés individuellement par le comité de la Gouvernance, des Nominations et des rémunérations puis le Conseil de Surveillance.

Pour les membres du Directoire, directeurs des marques, la part variable a été calculée :

- soit sur la base d'un barème en pourcentage du Chiffre d'affaires de la société de la marque concernée,
- soit sur la base d'un barème en pourcentage du Résultat Opérationnel Courant des marques concernées sur lequel il est appliqué une modulation pouvant varier de 0,70 à 1,30 selon des critères qualitatifs annuels examinés individuellement par le comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations puis le Conseil de Surveillance.

Pour le Président du Conseil de Surveillance, la rémunération variable a été calculée sur la base du même barème que pour le Président du Directoire, en pourcentage du Résultat Opérationnel Courant du Groupe, sur lequel il est appliqué une modulation de 0,50.

Pour le Vice-Président du Conseil de Surveillance, pas de rémunération variable.

Au titre de l'exercice en cours, les rémunérations variables seront déterminées comme suit :

Pour les membres du Directoire dont la rémunération variable est liée aux performances du Groupe, celle-ci sera calculée si les objectifs sont atteints, en appliquant à la rémunération fixe un pourcentage de 65 à 70%. Ces objectifs porteront principalement sur des performances quantitatives du Groupe (Résultat Opérationnel Courant, chiffre d'affaires et free cash flow) et pour 30% sur des objectifs individuels fixés par le Conseil de Surveillance sur la proposition du comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

En cas de dépassement de ces objectifs - et dans la limite de 20% de ce dépassement - les pourcentages à appliquer à la rémunération fixe pourront être portés jusqu'à 90 ou 100%.

Pour les membres du Directoire dont la rémunération variable est liée à la performance des marques, celle-ci sera calculée :

- soit sur la base d'un barème en pourcentage du Chiffre d'affaires de la société de la marque concernée
- soit sur la base d'objectifs liés aux marques concernées (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, stocks de produits finis et éléments personnels qualitatifs) sur lesquels il est appliqué un coefficient puis une modulation permettant de limiter en pourcentage du salaire fixe annuel, selon que les objectifs sont atteints ou dépassés, et tels qu'examinés par le comité de la Gouvernance, des Nominations et des rémunérations puis le Conseil de Surveillance.

Pour le Président du Conseil de Surveillance, la rémunération variable sera calculée sur la même base qu'antérieurement, soit l'application d'un barème au Résultat Opérationnel Courant du Groupe.

Pour le Vice-Président du Conseil de Surveillance, pas de rémunération variable.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 août 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Beneteau S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 août 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et décembre 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 4. Note méthodologique du reporting social, environnemental, et sociétal » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 59% des effectifs considérés comme grandeurs caractéristiques du volet social, entre 24% et 93% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental et entre 60% et 68% des informations quantitatives sociétales présentées.

Indicateurs sociaux

Effectifs au 31 août 2017.

Nombre d'embauches au cours de l'exercice - CDI & CDD.

Nombre de licenciements au cours de l'exercice.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des collaborateurs.

Taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs.

Nombre total d'heures de formation, par an, par salarié.

Indicateurs environnementaux

Nombre de sites certifiés ISO 14001.

Rejets de Composés Organiques Volatils (COV) des sites de production.

Consommation d'électricité des sites au cours de l'exercice.

Consommation de gaz des sites au cours de l'exercice.

Consommation d'eau des sites au cours de l'exercice.

Emissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie des sites.

Quantité de bois rebuté / quantité de bois consommé.

Quantité de déchets industriels générés par type.

Taux de valorisation / recyclage des déchets non dangereux.

Indicateur sociétal

Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux.

Informations qualitatives

Thèmes sociaux

Les conditions de santé et de sécurité au travail.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation.

Thèmes environnementaux

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique.

Thèmes sociétaux

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 20 décembre 2017

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Sustainability Services

Franck Noël
Associé

Rapport complémentaire du Directoire

Partie hors Comptes Annuels

Assemblée Générale Mixte du 9 février 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le prolongement des délibérations du Directoire des 30 octobre et 27 novembre 2017 et du Conseil de Surveillance des 31 octobre et 27 novembre 2017, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de délibérer sur les points particuliers suivants :

1 - Renouvellement du programme de rachat des actions de la société et des autorisations qui lui sont liées :

(20^e, 21^e et 23^e résolutions)

La société BENETEAU propose à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale annuelle le renouvellement de son programme de rachat d'actions, et ce dans le prolongement des autorisations qui ont déjà été approuvées par les Assemblées suivantes : 5 février 1999 - 31 août 2000 - 1^{er} février 2002 - 17 juillet 2003 - 28 janvier 2005 - 20 juillet 2006 - 22 juin 2007 - 30 janvier 2009 - 9 juillet 2010 - 28 janvier 2011 - 27 janvier 2012 - 1^{er} février 2013 - 31 janvier 2014 - 30 janvier 2015 - 29 janvier 2016 - 27 janvier 2017.

Dans le cadre de la précédente autorisation, il a été procédé sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 à :

- des achats pour un total de 587 935 actions, soit un montant total de 8 088 796 € et un cours moyen de 13,758 €
- des ventes pour un total de 587 935 actions, soit un montant total de 8 150 525 € et un cours moyen de 13,863 €
- aucun transfert
- aucune annulation

Les opérations effectuées sur le titre dans le cadre du contrat de liquidité ont représenté : 587 935 achats et 587 935 ventes.

Ceci portant le total de l'autocontrôle au 30 novembre 2017 à : 1 055 742 actions, soit 1,28% du capital, réparti de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 0 action
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 0 action
- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 530 000 actions
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 525 742 actions

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, ou d'être réaffectées à d'autres finalités sur décision de l'Assemblée Générale ou à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

Le Directoire vous propose donc de l'autoriser, pour une nouvelle durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 5% du capital social, pour un investissement maximal théorique de 77 M€, au prix maximum d'achat fixé à 25,00 €.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissant, sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés et / ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres,
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente du 27 janvier 2017.

Le Descriptif du programme de rachat d'actions propres sera mis à la disposition des actionnaires au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, notamment sur le site internet de la société.

2 - Éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription :

(22^e résolution)

Nous vous rappelons les dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 qui demandent à l'Assemblée Générale des actionnaires de se prononcer tous les 3 ans, ou lors de toute décision d'augmentation du capital, sur un projet de résolution portant sur une augmentation de capital réservée aux salariés, effectuée selon les dispositions du Code du travail.

Ainsi, l'éventuelle attribution d'actions gratuites à émettre, telle que proposée dans la 21^e résolution, crée l'obligation de vous proposer en parallèle une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce dans la limite de 21.000 € nominal.

Rapport du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Mixte du 9 février 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par le Directoire de l'évolution de la marche du groupe et a exercé les missions qui lui ont été confiées par la loi et les statuts.

Il a notamment examiné les comptes sociaux de BENETEAU S.A., ainsi que les comptes consolidés du groupe BENETEAU, arrêtés au 31 août 2017, et n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces documents.

Le Rapport de gestion du Directoire n'appelle, lui non plus, aucune observation de notre part.

De même pour le Rapport sur la partie hors comptes annuels.

Votre Conseil vous invite donc à approuver les documents qui vous sont ici présentés ainsi que les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président du Conseil de Surveillance

Fait à Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
les 31 octobre et 27 novembre 2017

Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, complété par la loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 2 août 2004, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2017
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le Groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

1 - Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le règlement interne du Conseil de Surveillance, tant pour son propre fonctionnement que pour le fonctionnement de chacun de ses comités, est intégralement restitué ci-après, dans sa dernière mise à jour datant du 9 décembre 2016. Une nouvelle version est actuellement en cours d'examen.

Charte du Conseil de Surveillance de Beneteau S.A.

La présente charte (ci-après « la Charte ») a été adoptée par le Conseil de Surveillance (ci-après « le Conseil de Surveillance ») de Beneteau S.A (ci-après « la Société ») le 10 mai 2005 et amendée les 29 août 2014, 10 décembre 2015 et 9 décembre 2016.

Article 1

Statut et portée de la Charte

1.1 La présente Charte, émise conformément à l'article 20 des statuts de la Société, complète les règles et réglementations applicables au Conseil de Surveillance sous l'empire du droit français et en application des statuts de la Société. En cas de contradiction entre la présente Charte et les statuts, les statuts feront foi.

1.2 Les annexes énumérées ci-après, jointes à la présente Charte, en font intégralement partie :

Annexe A : règles et modalités de démission des membres du Conseil de Surveillance

Annexe B : Charte du comité Stratégique

Annexe C : Charte du comité d'Audit

Annexe D : Charte du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Annexe E : résolutions du directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

1.3. Par une résolution adoptée le 29 août 2014, le Conseil de Surveillance de la Société à l'unanimité s'est engagé :

- à observer et être lié par les obligations résultant des présentes,
- et lorsque de nouveaux membres du Conseil de Surveillance sont désignés, à leur faire prendre l'engagement susmentionné à l'alinéa a).

1.4. Le Conseil de Surveillance évalue la présente Charte annuellement afin de détecter tout point spécifique qui nécessiterait une modification de la présente Charte ou la formulation de nouvelles règles.

1.5. La présente Charte est publiée sur le site Internet de la Société.

Article 2

Responsabilités du Conseil de Surveillance

2.1. Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle sur la gestion et les affaires générales de la Société et sur les activités y afférentes, et est aussi investi d'une mission de conseil auprès du Directoire. Dans le cadre de son mandat, le Conseil de Surveillance défend les intérêts de la Société et de son activité ; il tient compte des intérêts respectifs de toutes les parties concernées au sein de la Société. Le Conseil de Surveillance répond lui-même de l'exercice de son mandat.

2.2. Sous réserve des dispositions résultant des statuts de la Société, les compétences du Conseil de Surveillance incluent notamment :

- le contrôle du Directoire et la délivrance de conseils à son intention sur les questions ayant trait :
 - à la performance de la Société,
 - à la stratégie de la Société et aux risques inhérents à son activité,
 - à la structure et à l'administration des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques,
 - au processus de remontée d'informations financières,
 - à l'observation des lois et réglementations applicables ;
- la publication, le respect de la mise en œuvre de la structure de gouvernement d'entreprise de la Société ;
- l'évaluation et la notation du fonctionnement du Directoire, du Conseil de Surveillance et de leurs membres individuels ;
- lorsque l'assemblée générale ordinaire émet un avis négatif sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux présentée, le conseil, sur avis du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, délibère sur ce sujet lors

d'une prochaine séance et publie immédiatement sur le site internet de la Société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les actionnaires lors de l'assemblée générale ;

- la gestion et le règlement des conflits d'intérêt potentiels portés à son attention entre la Société d'une part et les membres du Directoire d'autre part ;
- la gestion et le règlement de toute irrégularité portée à son attention concernant le fonctionnement du Directoire ;
- l'approbation des projets de résolutions du Directoire conformément aux stipulations de l'Annexe E.

2.3. Le Conseil de Surveillance prépare et inclut dans le rapport annuel de la Société, un rapport (ci-après « le Rapport du Conseil de Surveillance ») dans lequel figurent ses commentaires sur le rapport du Directoire et sur les états financiers. Le Rapport du Conseil de Surveillance comprend notamment les informations requises par le droit français.

2.4. Le président du Conseil de Surveillance prépare chaque année, conformément au droit français, un rapport clairement étayé sur l'adéquation et l'efficacité des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques correspondant au rapport sur les procédures de contrôle interne prévu par l'Article L. 225-68 du Code de commerce.

2.5. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire.

2.6. Dans les termes prévus par le droit français, la Société souscrit une police d'assurance « dirigeants et administrateurs » au profit des membres du Conseil de Surveillance.

Article 3

Composition, compétences et indépendance

3.1. Le Conseil de Surveillance se compose de 3 à 14 membres. Le Conseil de Surveillance élabore un profil de la composition souhaitée du conseil.

3.2. La composition du Conseil de Surveillance respecte un juste équilibre concernant les expériences et compétences nécessaires de ses membres, la représentation des hommes et des femmes, permettant au Conseil de Surveillance de remplir au mieux la diversité de ses responsabilités et devoirs envers la Société et toutes parties intéressées au sein de la Société (y compris ses actionnaires), conformément aux lois et réglementations applicables (y compris les règlements de tout marché boursier sur lequel la Société pourra être cotée).

3.3. La composition du Conseil de Surveillance est soumise aux contraintes suivantes :

a - tous ses membres doivent posséder un nombre relativement significatif d'actions dans la Société¹ ;

b - tous ses membres doivent être en mesure d'évaluer les grandes lignes de la stratégie de la Société, de ses activités et de la nature de ses métiers ;

c - au moins un tiers de ses membres doivent être indépendants au sens du paragraphe 3.4 ;

d - leurs mandats sont toujours renouvelables.

3.4. Un membre du Conseil de Surveillance est considéré indépendant pour les besoins de l'alinéa c du paragraphe 3.3, s'il n'entretient aucune relation de quelque ordre que ce soit avec l'entreprise, son groupe ou la direction de l'une ou de l'autre qui serait de nature à altérer son jugement. L'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance est établie par une décision du Conseil de Surveillance sur recommandation du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Les critères que le comité et le Conseil de Surveillance doivent prendre en compte afin de déterminer si un membre du Conseil de Surveillance peut être qualifié d'indépendant et éviter les risques de conflits d'intérêt entre le Conseil de Surveillance et la direction exécutive, la Société ou son groupe, sont les suivants :

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être salarié de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être (ou être lié directement ou indirectement à) : un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : (i) significatif de la Société ou de son groupe ou (ii) pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été pendant plus de 12 ans membre du Conseil de Surveillance ou administrateur de la Société, de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir reçu de rémunération financière personnelle de la Société en sus des jetons de présence reçus en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en sachant que leur montant doit être conforme à la pratique ;

¹ Pour remplir cette condition, un nombre d'actions sera considéré comme significatif en étant égal ou supérieur à 500 actions

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être membre du Directoire d'une société qui compte en qualité de membre du Conseil de Surveillance un membre du Directoire de la Société (qu'il est chargé de contrôler) (liens croisés) et
- un membre du Conseil de Surveillance ne peut pas avoir remplacé à titre temporaire un membre du Directoire de la Société absent ou incapable d'exercer ses fonctions au cours des 12 mois précédents.

Les membres du Conseil de Surveillance qui représentent des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère sont considérés indépendants dès lors qu'ils n'exercent pas un contrôle total ou partiel sur la Société ; au-delà d'un seuil de 10% du capital social ou des droits de vote, le Conseil de Surveillance agissant sur rapport du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, examine chaque cas individuellement afin de déterminer si le membre concerné du Conseil de Surveillance peut être considéré indépendant ou non, en tenant compte de la composition du capital social de la Société et de l'éventualité de conflits d'intérêt potentiels.

3.5. Tout membre du Conseil de Surveillance doit porter à l'attention du président du Directoire et du président du Conseil de Surveillance toute information devant figurer dans un document de référence ou dans le rapport annuel en application de la réglementation de l'AMF.

Tout membre du Conseil de Surveillance est astreint aux obligations d'indépendance, de loyauté et de professionnalisme.

3.6. Tout membre du Conseil de Surveillance ne doit pas exercer plus de 4 mandats sociaux non exécutifs dans des sociétés cotées française ou étrangère extérieures au groupe. Tout membre du Conseil de Surveillance doit tenir informé le Conseil de Surveillance des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés, y compris sa participation dans tous comités au sein de ces sociétés.

3.7 Le Conseil de Surveillance a la faculté de nommer trois censeurs au plus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

La durée des fonctions des Censeurs est comprise entre une et six années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles.

Les Censeurs sont à la disposition du Conseil de Surveillance et de son Président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière et peuvent recevoir des missions d'études spécifiques du Conseil de Surveillance. Il est précisé que les Censeurs ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société et qu'ils ne peuvent en conséquence se voir confier des attributions de gestion, de surveillance et de contrôle.

Les Censeurs peuvent percevoir une rémunération au titre de leur fonction qui est fixée par le Conseil de Surveillance par prélèvement sur l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale aux jetons de présence.

Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les Censeurs ont accès aux mêmes informations que les membres du Conseil de Surveillance.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance (sauf décision contraire du Conseil de Surveillance) et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations.

Les Censeurs sont choisis en raison de leur compétence et participent à toute réunion du Conseil de Surveillance.

Les Censeurs peuvent également être nommés membres des différents comités du Conseil de Surveillance et en assurer la Présidence.

Le Conseil de Surveillance peut rémunérer leur mission sur des bases comparables à celles remplies par les autres membres du Conseil de Surveillance par prélèvement sur l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale aux jetons de présence.

Article 4

Président, Vice-président et Secrétaire du Conseil de Surveillance

4.1. Le Conseil de Surveillance désigne en son sein un président et un vice-président. Le président représente le Conseil de Surveillance vis à vis des tiers.

4.2. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que :

- les membres du Conseil de Surveillance suivent après leur nomination un programme de formation ;
- les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en temps opportun toutes les informations nécessaires au bon exercice de leurs fonctions ;
- le Conseil de Surveillance dispose d'un temps suffisant pour ses consultations et prises de décisions ;
- les comités du Conseil de Surveillance fonctionnent dans de bonnes conditions ;
- la performance des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire soit évaluée au moins une fois par an ;
- le Conseil de Surveillance désigne un vice-président ;
- les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les transactions avec des parties liées au sens du droit français ;
- les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les irrégularités commises par des membres du Directoire ;

- à la bonne tenue et au bon déroulement de l'Assemblée Générale ;
- le Conseil de Surveillance statue avec diligence sur les propositions du Directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux stipulations de l'Annexe E ;
- les informations requises par le droit français figurent dans le Rapport du Conseil de Surveillance.

4.3. Le Conseil de Surveillance est assisté par un secrétaire du Conseil de Surveillance.

Article 5

Comités du Conseil de Surveillance

5.1. Le Conseil de Surveillance est doté de trois comités, le comité Stratégique, le comité d'Audit et des Risques, et le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, composés de membres qu'il désigne en son sein. Le Conseil de Surveillance dans son intégralité demeure responsable de ses décisions même si elles ont été préparées par l'un des comités du Conseil de Surveillance ; les comités du Conseil de Surveillance se bornent à émettre des recommandations.

5.2. Le Conseil de Surveillance élabore des chartes régissant les modalités et les principes des divers comités (missions, composition, séances,...). Les chartes qui régissent actuellement les divers comités sont jointes aux présentes en Annexes B, C et D.

5.3. Les chartes et la composition des divers comités figurent sur le site Internet de la Société.

5.4. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions de chacun des comités lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

Article 6

Nominations, reconductions, durée des mandats et démissions

6.1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés conformément aux dispositions des statuts de la Société. Pour la reconduction des mandats, il est tenu compte de la façon dont le candidat aura exercé ses fonctions en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée maximale de 3 ans renouvelable.

6.2. Le Conseil de Surveillance élabore les règles et modalités de démission afin d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des échéances des mandats. Les règles et modalités de démission actuelles du Conseil de Surveillance sont jointes aux présentes en Annexe A. Sous réserve des stipulations du paragraphe 6.3, les membres du Conseil de Surveillance présentent leur démission conformément aux modalités de démission.

6.3. Les membres du Conseil de Surveillance quittent leurs fonctions par anticipation en cas de performance insuffisante, de divergences d'opinion non-conciliables ou d'incompatibilité d'intérêts.

6.4. Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil de Surveillance n'ayant pas exercé de fonctions de direction dans la société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la survenance de cet événement.

Article 7

Rémunération

7.1. L'Assemblée Générale fixe l'enveloppe de rémunération globale du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance répartit cette enveloppe entre ses membres et les membres des comités.

7.2. La participation des membres du Conseil de Surveillance au capital de la Société est réputée constituer un investissement à long terme.

7.3. Les investissements et transactions des membres du Conseil de Surveillance au sein de la Société sont couverts par les règles générales applicables en matière de délits d'initiés.

7.4. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre au remboursement par la Société de tous coûts et frais raisonnables encourus en relation avec leur présence aux séances et dans le cadre du programme mentionné à l'article 8.

7.5. Les jetons de présence, le remboursement des frais et de l'ensemble des autres termes et conditions, y compris la date de mise en paiement de ces sommes, sont fixés par l'Assemblée Générale et font l'objet d'un écrit entre la Société et chacun des membres du Conseil de Surveillance. L'annexe aux comptes annuels présente de façon exhaustive et détaillée le montant et la répartition de l'enveloppe allouée aux membres du Conseil de Surveillance.

Article 8

Séances du Conseil de Surveillance (calendrier du conseil, téléconférences, participation, comptes rendus)

8.1. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an et sur toute demande écrite du Président, d'au moins un tiers de ses membres ou à la demande de tout membre du Directoire. Les séances du Conseil de Surveillance se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les séances peuvent avoir lieu par téléconférence ou vidéoconférence sous réserve que tous les participants puissent s'entendre simultanément et que les délibérations soient transmises en continu et en simultané, conformément au droit français.

8.2. Les membres du Conseil de Surveillance fréquemment absents lors des séances du Conseil de Surveillance rendent compte de leur absence devant le président. Ces absences sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

8.3. Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire assistent aux séances du Conseil de Surveillance sauf si celles-ci concernent :

- l'évaluation du fonctionnement du Directoire et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- le profil et la composition souhaitée du Conseil de Surveillance,
- le vote sur les transactions avec des parties liées au sens de l'Article L. 225-86 du Code de commerce ;
- la délibération sur toutes questions relatives à la rémunération de chacun des Membres du Directoire

8.4. Les commissaires aux comptes de la Société assistent à chaque séance du Conseil de Surveillance durant laquelle il est débattu de l'examen, l'adoption et, le cas échéant, l'approbation des comptes annuels et intermédiaires.

8.5. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Conseil de Surveillance reçoit les avis de réunion, ordres du jour et documents pour examen et délibération trois jours au moins avant la séance.

8.6. Le secrétaire du Conseil de Surveillance prépare le compte-rendu de séance. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. La signature du président et d'un autre membre du Conseil de Surveillance vaut approbation du compte-rendu. Le secrétaire du Conseil de Surveillance est habilité à remettre et signer des extraits des comptes rendus approuvés.

Article 9

Résolutions du Conseil de Surveillance (quorum, votes, points à l'ordre du jour)

9.1. Tout autre membre du Conseil de Surveillance peut représenter un membre du Conseil de Surveillance, sous réserve d'une procuration dûment signée l'autorisant à représenter le membre du Conseil de Surveillance et/ou à voter en son nom lors de la séance du Conseil de Surveillance correspondante. Le Conseil de Surveillance peut valablement émettre des résolutions lorsque cinquante pour cent au moins de ses membres sont présents ou représentés en séance.

9.2. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

9.3. Le Conseil de Surveillance prépare chaque année un rapport sur son fonctionnement dont les conclusions sont reprises dans le rapport annuel de la Société.

Article 10

Conflits d'intérêt

10.1. Un membre du Conseil de Surveillance n'est pas autorisé à participer aux délibérations ni au processus de prise de décision sur des questions ou transactions présentant un conflit d'intérêt entre lui et la Société au sens de l'Article L. 225-86 du Code de commerce.

10.2. Chaque membre du Conseil de Surveillance signale immédiatement au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêt potentiel impliquant un membre du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance affecté par un conflit d'intérêt (potentiel) fournit au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance toutes les informations relatives audit conflit.

10.3. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que ces transactions soient signalées dans le rapport annuel de la Société.

Article 11

Plaintes

Le Directoire veille à ce que les salariés puissent signaler de manière confidentielle des irrégularités de nature générale, opérationnelle ou financière au sein de la Société sans encourir de sanction à un arbitre désigné à cette fin et, s'il s'avère que ces irrégularités perdurent, pouvoir en référer au Président du Conseil de Surveillance.

Article 12

Informations, relations avec le Directoire

12.1. Le Conseil de Surveillance et ses membres se chargent d'obtenir du Directoire et du commissaire aux comptes toutes les informations dont le Conseil de Surveillance a besoin pour le bon exercice de ses missions, dans les conditions prévues par la loi. Si le Conseil de Surveillance le juge nécessaire, il peut autoriser toute ou partie de ses membres à obtenir des informations pour le compte du Conseil de Surveillance auprès de mandataires sociaux, de salariés et de conseils extérieurs de la Société et pour accéder librement aux bureaux de la Société. Le Directoire lui fournit en temps opportun tous les moyens nécessaires à cet effet. Le Conseil de Surveillance peut exiger la présence en séance de certains mandataires sociaux, salariés et conseils extérieurs.

12.2. Si un membre du Conseil de Surveillance reçoit des informations ou des indications intéressant le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses missions de contrôle et de conseil par des personnes non membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, il doit les transmettre dès que possible au Président du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance informe par la suite les membres du Conseil de Surveillance.

Article 13

Relations avec les actionnaires

13.1. Conformément au droit français, l'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Directoire, le Conseil de Surveillance ayant également compétence pour réunir l'Assemblée Générale. Le ou les personnes convoquant l'assemblée veillent à ce qu'elle se tienne en temps opportun et à ce que les actionnaires soient informés de l'ensemble des faits et circonstances touchant aux points inscrits à l'ordre du jour. La date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour sont notamment diffusés sur le site Internet de la Société.

13.2. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance participent aux assemblées d'actionnaires, à moins d'empêchement majeur. En règle générale, le président du Conseil de Surveillance préside les Assemblées Générales.

13.3. Le président du Directoire est chargé des relations avec les principaux actionnaires de la Société. Le président du Conseil de Surveillance est invité à rencontrer ces actionnaires en liaison étroite avec le président du Directoire.

Article 14

Confidentialité

Les membres du Conseil de Surveillance examinent toutes les informations et les documents reçus dans le cadre de leur mandat avec la discrétion nécessaire et, en cas d'informations confidentielles, avec le secret nécessaire. Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à l'extérieur du Conseil de Surveillance et du Directoire, ni rendues publiques ou encore transmises à des tiers, même après démission du Conseil de Surveillance, à moins qu'elles n'aient été rendues publiques par la Société ou qu'elles fassent déjà partie du domaine public.

Article 15

Amendements

La présente Charte (y compris ses annexes) peut être amendée par une décision du Conseil de Surveillance prévue à cet effet. Une telle décision doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Surveillance. Ces décisions sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

Article 16

Droit applicable et juridiction compétente

16.1. La présente Charte est régie par le droit français et doit être interprétée conformément au droit français.

16.2. Les tribunaux de Paris en France sont seuls compétents en cas de litige issu de la présente Charte ou y afférent (y compris les litiges relatifs à l'existence, la validité ou la dénonciation de la présente Charte).

ANNEXE A : Composition du Conseil de Surveillance et renouvellements échelonnés des mandats

Situation au 31-08-2017

Nom	Année de Naissance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MEMBRES																	
Yves Lyon Caen	1950	A			X			X			X	D/R			E		
Annette Roux	1942	A			X			X			X	D/R			E		
Jean-Pierre Goudant	1951									A			X			X	
Catherine Pourre	1957										A		D/R			X	
Claude Brignon	1950										A			X			X
Louis-Claude Roux	1982										A		D/R			X	
Anne Leitzgen	1973													A			X
CENSEURS																	
Yvon Bénéteau	1950	A			X			X			X			X/B			X
Luc Dupé	1949	A			X			X			X	D/R		D/B			X
Christian de Labriffe	1947	A			X			X			X		D/R	D/B			X

A = Année de première nomination / membre
 B = Année de première nomination / censeur
 X = Année de renouvellement éventuel
 E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année
 D/R = Démission/Renouvellement

La liste des mandats pour chacun des membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport de gestion, avec le détail des rémunérations.

Afin de respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF, un échelonnement des mandats a été organisé en 2015 et 2016 (D/R).

Puis, en 2017, les dispositions nécessaires ont été prises afin de respecter (i) la proportion d'un tiers au moins de membres indépendants et (ii) la proportion de 40% au moins de membres de chaque sexe. Il a notamment été introduit dans les statuts la notion de censeur et il a été procédé à des nominations en ce sens (B).

Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2016-2017, votre Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois :

- le 9 novembre 2016, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 août 2016 ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

- le 9 décembre 2016, principalement pour la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires, son ordre du jour et ses résolutions ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 9 sur un total de 10

- le 10 janvier 2017, principalement pour l'actualisation du budget 2016-2017 et la préparation de la réunion d'information financière annuelle ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

- le 27 janvier 2017, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, afin de procéder à la nomination des 1^{ers} censeurs et à la reconstitution des comités du Conseil de Surveillance ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 7 sur un total de 7

- le 27 avril 2017, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 février 2017 et l'actualisation du budget 2016-2017 ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 7 sur un total de 7

ainsi que 3 censeurs (sur un total de 3)

- le 31 août 2017, principalement pour dernière actualisation du budget 2016-2017 et la 1^{re} présentation du Budget 2017-2018.

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 7 sur un total de 7 ainsi que 3 censeurs (sur un total de 3)

Règle de répartition des jetons de présence

Le Conseil de Surveillance a adopté les règles d'attribution de jetons de présence comme suit :

- un jeton fixe de 10.000 € est attribué à chaque membre du Conseil ;
- auquel s'ajoute un jeton variable de 6.000 € maximum, fixé au prorata de la participation aux Conseils ;
- un jeton fixe de 4.000 € est attribué à chacun des Présidents de comités spécialisés ;
- un jeton fixe de 3.000 € est attribué à chacun des membres des comités autres que le Président.

Un jeton spécial peut être ajouté pour des missions spécifiques approuvées par le Conseil.

Ces dispositions sont revues chaque année par le Conseil de Surveillance.

ANNEXE B : Charte du comité Stratégique

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après « **la Charte du Conseil de Surveillance** »).

Article 1

Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le comité Stratégique conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Le comité stratégique a pour mission principale de porter une appréciation sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement du groupe et notamment le plan produits, le business-plan à trois ans et les orientations de la politique d'image et de communication. Le comité est également saisi des opérations d'acquisitions/cessions.

À titre complémentaire le comité peut examiner et donner une appréciation sur :

- l'état et les perspectives du marché ;
- le plan annuel d'investissement ;
- toute opération de financement d'un montant excédant 5 M€ ;
- toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 M€ ;
- la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;
- toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société.

1.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du comité Stratégique lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du comité Stratégique

2.1. Le comité Stratégique compte au moins quatre membres.

2.2. Le comité Stratégique désigne en son sein son secrétaire de séance.

Article 3

Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du comité Stratégique. Il ou elle est le porte-parole du comité Stratégique et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du comité Stratégique (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le comité Stratégique se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du comité stratégique se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le comité stratégique n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire.

4.2. Le secrétaire du comité Stratégique convoque les séances du comité Stratégique au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du comité Stratégique reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du comité Stratégique et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.4. Le comité Stratégique établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

Composition du comité Stratégique

Président : M^{me} Annette ROUX

Membres : M. Claude BRIGNON,
M. Yves LYON-CAEN,
M. Christian de LABRIFFE

Secrétaire : M. Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire sont convoqués, selon l'ordre du jour des comités, ainsi que, dans certains cas, les collaborateurs de l'entreprise.

Réunions du comité Stratégique

Le comité Stratégique a tenu 7 réunions au cours de l'exercice 2016-2017, principalement pour le suivi des comités de transformation (dont transformation digitale), le plan moyen terme, l'organisation du développement produit (Bateau), le schéma directeur industriel (Bateau) et le plan stratégique division Habitat.

ANNEXE C : Charte du comité d'Audit et des Risques

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après « **la Charte du Conseil de Surveillance** »).

Article 1

Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le comité d'Audit conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Avec un focus particulier sur les comptes, le contrôle et les risques, les compétences du comité d'Audit couvrent notamment :

- le contrôle du Directoire de la Société (ci-après « le Directoire ») et la remise de conseils sur les questions ayant trait aux contrôles internes de gestion et de maîtrise des risques, y compris le contrôle de la mise en œuvre des législations et réglementations applicables ;
- le contrôle des informations financières de la Société qui lui sont soumises (choix des politiques comptables, mise en œuvre et évaluation des impacts des nouvelles lois dans ce domaine, informations sur les écritures comptables dans les comptes annuels, prévisions...);
- le contrôle du suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes ;
- le contrôle de la politique de la Société en matière d'optimisation fiscale ;
- le contrôle du financement de la Société ;
- l'entretien de contacts fréquents et le contrôle des relations avec le commissaire aux comptes, y compris en particulier :
 - l'évaluation de l'indépendance du commissaire aux comptes, de sa rémunération et de toutes missions qu'il effectuerait pour le compte de la Société en dehors de l'audit,
 - la détermination de l'implication du commissaire aux comptes quant au contenu et à la publication des informations financières de la Société autres que les comptes annuels et
 - le recensement des irrégularités dans le contenu des informations financières telles que portées à son attention par le commissaire aux comptes,
- la proposition au Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, d'une procédure à mettre en œuvre pour la sélection des commissaires aux comptes, la supervision de la procédure de sélection, la validation du contenu des missions et de la liste de sociétés à consulter et, la recommandation au Conseil de Surveillance sur la nomination d'un commissaire aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après « l'Assemblée Générale ») et

- d'autres questions importantes relatives aux comptes annuels de la Société.

1.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du comité d'Audit

2.1. Le comité d'Audit compte au moins quatre membres.

2.2. Sous réserve du paragraphe 3.3 de la Charte du Conseil de Surveillance, la composition du comité d'Audit respecte les contraintes suivantes :

- au moins un de ses membres dispose des compétences appropriées en gestion financière et comptabilité de sociétés cotées ;
- au moins trois quarts de ses membres doivent être indépendants au sens du paragraphe 3.4 de la Charte du Conseil de Surveillance

2.3 A sa nomination, chaque membre du comité d'Audit est informé des pratiques comptables, financières et opérationnelles de la Société.

2.4 Le comité d'Audit est assisté par le secrétaire du Conseil de Surveillance.

Article 3

Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du comité d'Audit. Il ou elle est le porte-parole du comité d'Audit et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du comité d'Audit (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le comité d'Audit se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du comité d'Audit se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le comité d'Audit n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire, du directeur financier (ci-après « le Directeur Financier ») ou du commissaire aux comptes de la Société.

4.2. Le comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société en l'absence des membres du Directoire. Sous réserve de ce qui précède, le comité d'Audit décide si et quand le président du Directoire, le Directeur Financier ou le commissaire aux comptes de la Société doivent assister à ses séances.

4.3. Le secrétaire du Conseil de Surveillance convoque les séances du comité d'Audit au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du comité d'Audit reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.4 Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du comité d'Audit et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

4.6. Le comité d'Audit établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

Composition du comité d'Audit et des Risques

Président : M Christian De LABRIFFE

Membres : M^{me} Catherine POURRE,
M Jean-Pierre GOUDANT,
M Claude BRIGNON

Secrétaire : M^{me} Yannick COICAUD-THOMAS

Les membres du Directoire sont convoqués, selon l'ordre du jour des comités, ainsi que, dans certains cas, les collaborateurs de l'entreprise.

Réunions du comité d'Audit et des Risques

Le comité d'Audit et des Risques s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2016-2017 :

- le 8 novembre 2016, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 août 2016, préalablement au Conseil de Surveillance du 9 novembre 2016 ;
- le 10 janvier 2017, principalement pour l'actualisation du budget 2016-2017, notamment sur l'Habitat, préalablement au Conseil de Surveillance du 10 janvier 2017 ;
- le 27 avril 2017, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 février 2017 et l'actualisation du budget 2016-2017, préalablement au Conseil de Surveillance du 27 avril 2017 ;

ANNEXE D : Charte du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après « **la Charte du Conseil de Surveillance** »).

Article 1

Responsabilités

1.1 Conformément au paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (ci-après « le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ») conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Les compétences du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations couvrent notamment :

La Gouvernance d'entreprise

- L'examen et l'évaluation de l'adéquation des pratiques de la Société avec ses règles de gouvernance d'entreprise et l'évaluation de leur respect par la Société dans le cadre d'un rapport de conformité semestriel ;
- L'identification et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les pratiques émergentes ou les développements significatifs de réglementation et/ou pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ;
- L'établissement de recommandations au Conseil de Surveillance sur tous sujets de gouvernance d'entreprise et sur toute action corrective à mettre en œuvre ; incluant les recommandations sur l'organisation, la qualité de membre, les fonctions, les devoirs et responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés ;
- L'évaluation et les recommandations au Conseil de Surveillance sur la politique de gouvernance de la Société, ses évolutions et modifications, et les dispositions adaptées à la Société en cohérence avec les meilleures pratiques ;
- L'examen et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les transactions réalisées par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire en qualité d'initiés ou des parties qui leurs sont liées et/ou sur la résolution des conflits d'intérêts impliquant des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- La vérification que la politique de gouvernance d'entreprise de la Société et ses pratiques sont clairement décrites dans le Rapport Annuel et sur son site internet.

Les Nominations

- L'élaboration du profil, des critères de sélection et des procédures de nomination des membres (indépendants) du Conseil de Surveillance ;
- L'élaboration du profil et des critères de sélection des membres du Directoire ;
- L'évaluation régulière du périmètre et de la composition du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses comités, et l'élaboration de propositions les changements possibles concernant le profil du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, la composition des comités du Conseil de Surveillance dans le cadre de cette évaluation ;
- L'évaluation régulière de la conduite des membres (des comités) du Conseil de Surveillance, du président du Directoire et des recommandations du président du Directoire concernant la performance des autres membres du Directoire et remise au Conseil de Surveillance des conclusions afférentes ;
- Les propositions de renouvellement ou de nomination de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- Le contrôle de la politique du Directoire concernant les critères de sélection et de nomination des dirigeants, l'examen de la politique de ressources humaines de la Société ;
- La préparation du processus annuel d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance sur : le Conseil de Surveillance lui-même ; les rapports du Conseil de Surveillance avec le Directoire ; le secrétariat du Conseil de Surveillance ;
- Toutes autres questions ayant trait aux nominations et à d'autres points connexes qui pourront être portées à l'attention du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

La Rémunération

- La préparation d'une proposition pour le Conseil de Surveillance sur la rémunération du président du Directoire (ci-après « le Directoire ») de la Société et des autres membres du Directoire, reprenant sans s'y limiter les termes et conditions de leurs contrats, primes, droits à la retraite, programmes d'intéressement en actions liés à la performance de la Société et autres bonus, indemnités de départ et toutes autres formes de rémunération, ainsi que les critères de performance et leur application ;
- L'examen et la préparation de propositions pour le Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération de la Société ;
- L'examen de l'attribution d'options de souscription d'actions et l'attribution d'actions gratuites ;
- Toutes autres questions ayant trait à la rémunération qui pourront être portées à l'attention du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations compte au moins quatre membres.

Article 3

Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Il ou elle est le porte-parole du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit.

4.2. Le secrétaire du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations convoque les séances du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du comité. Sauf impossibilité pratique, les membres du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations reçoivent l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Assistent aux séances du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, outre ses membres, les personnes invitées par le président du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

4.4 Un compte-rendu de séance est rédigé. Ce compte-rendu est généralement approuvé par le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations lors de la séance suivante. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

4.6. Le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations conduit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

Composition du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Président : M Yves LYON-CAEN

Membres : M^{me} Annette ROUX,
M Christian De LABRIFFE,
M^{me} Catherine POURRE,
M Claude BRIGNON

Secrétaire : M Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire sont convoqués, selon l'ordre du jour des comités, ainsi que, dans certains cas, les collaborateurs de l'entreprise.

Réunions du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a tenu 2 réunions au cours de l'exercice 2016-2017 en octobre 2016 et juin 2017.

Parmi les principales questions examinées par le comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, figurent :

- la fixation de la part variable des membres du Directoire et leurs rémunérations,
- l'évaluation individuelle des membres du Directoire,
- les modalités du prochain plan d'attribution d'actions gratuites,
- l'examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- l'étude sur le package de rémunération des dirigeants réalisée par la société BERI 21.

S'agissant de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, l'évaluation menée l'an dernier de la situation de chacun des membres au regard de ces critères a conduit à une réorganisation du Conseil de Surveillance en 2017.

Ainsi qu'il est précisé dans l'ANNEXE A, les dispositions nécessaires ont été prises afin de respecter (i) la proportion d'un tiers au moins de membres indépendants et (ii) la proportion de 40% au moins de membres de chaque sexe. Il a notamment été introduit dans les statuts la notion de censeur et il a été procédé à des nominations en ce sens.

Parallèlement, un système d'autoévaluation annuel du Conseil de Surveillance a été mis en place depuis l'exercice 2013-2014, sous forme d'un questionnaire envoyé à chacun des membres.

ANNEXE E : Décision du Directoire soumise à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance

1. Conformément à l'article 15 des Statuts de la société, les projets de décision du Directoire portant sur les points suivants sont soumis à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance :

- le plan annuel d'investissement ;
- le budget annuel ;
- la stratégie du groupe ;
- toute prise ou cession de participation, quel qu'en soit le montant ;
- toute opération de financement d'un montant représentant plus de 5 millions d'euros ou tout montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
- toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros ;
- la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;
- toute cession d'une branche d'activité, quel qu'en soit le montant ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire ;
- toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts ;
- toute opération d'achat, cession, licences portant sur les brevets, marques, éléments de la propriété intellectuelle de l'entreprise ;
- toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de Surveillance par le Directoire ;
- tout rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale ;
- tout engagement hors bilan d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros.

2. Le Conseil de Surveillance doit être régulièrement tenu informé de la mise en œuvre de la stratégie et des orientations de la société et du groupe, ainsi que de l'activité et de la situation financière, et notamment des éléments suivants :

- les états financiers ou tout autre élément d'information financière ou comptable périodique, préalablement à sa publication ;
- la trésorerie et le cash-flow en ce compris les prévisions et leurs ajustements,

- les engagements notamment tous engagements hors bilan ;
- les litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats ;
- l'état et les perspectives du marché.

3. Le Conseil fixe à 7,6 millions d'euros l'enveloppe annuelle que le Directoire est autorisé à donner au titre des cautions, avals et garanties, indépendamment des cautions et avals à l'égard des administrations douanières et fiscales qui sont autorisées sans limitation de montant.

2 - Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire ou le Conseil de Surveillance et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La société faisant publiquement appel à l'épargne, la convocation des assemblées générales est faite par un 1^{er} avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires 35 jours au moins avant la date de l'assemblée, puis un 2^e avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Ces publications sont également disponibles sur le site du groupe : www.beneteau-group.com

Les actionnaires, titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, après leur accord : par communication électronique ou, sur leur demande et à leurs frais : par lettre recommandée.

Tout actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale quel que soit le nombre de ses actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS pour la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires : pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les statuts permettent le calcul du quorum et de la majorité en tenant compte des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret : cette possibilité n'a pas encore été utilisée par la société.

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées qui auront été inscrites sur les registres d'actions nominatives depuis plus de deux ans au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit sera également conféré, dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Le transfert, par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu ci dessus.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux assemblées générales par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire ou par un mandataire unique.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales. Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions à toujours le droit d'assister aux Assemblées Générales.

Pour les titres remis en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire et non par le créancier gagiste.

2.1 Franchissements de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social et/ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5%, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai légal et réglementaire.

L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés dans les statuts.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions statutaires et/ou légales sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3 - Procédures de contrôle interne

3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sein du Groupe Beneteau, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et le personnel du groupe, il vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, sur :

- la correcte application de la politique générale de l'entreprise
- le respect des lois et des règlements applicables au groupe
- la prévention, la détection et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs
- la fiabilité des informations comptables financières

La gestion des risques et le contrôle interne rencontrent des limites qui résultent de nombreux facteurs notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques, humaines ou de simples erreurs.

3.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

3.2.1 Principaux acteurs du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la société et des attributions qui lui sont conférées par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la société, évalue l'adéquation de sa politique d'investissement, apprécie ses projets de développement de nouveaux produits. Ses travaux sont préparés par des réunions ad hoc du comité stratégique.

Communication lui est faite à rythme régulier des informations comptables et financières de la société. Il est assisté dans leur analyse par le comité d'audit qui se réunit plusieurs fois dans l'année, si nécessaire avec les commissaires aux comptes, et le plus souvent avec le Président du Directoire. Il évoque également les travaux du comité de rémunérations et des nominations afin de se prononcer sur les rémunérations des membres du Directoire et les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions.

Le Directoire

Il définit et anime les orientations opérationnelles du groupe dans le cadre de ses attributions statutaires. Il s'appuie sur les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des filiales ainsi que sur les directions fonctionnelles du groupe. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne.

Le comité d'audit

Le rôle du comité d'audit est :

- de contrôler le processus d'élaboration et de diffusion des informations comptables et financières,
- d'apprécier la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux annuels et semestriels,
- de vérifier l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- de s'assurer par tous moyens de la qualité des informations apportées au conseil,
- de donner à celui-ci son appréciation.

Les conclusions du comité d'audit sont présentées au Conseil de Surveillance.

Les comités opérationnels

Dédiés aux domaines suivants, ils se réunissent à fréquence régulière :

- Achats
- Développement produits
- Innovation
- Industriel
- Systèmes d'information
- Juridique
- Financier

Les comités de pilotage des filiales

Réunis régulièrement à l'initiative du Président du Directoire, composés des directions opérationnelles et fonctionnelles des sociétés, les comités de pilotage coordonnent la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe et s'assurent de leur bonne déclinaison au sein des différents services.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

Ils sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le comité de pilotage et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

La direction financière

La direction financière du groupe, en liaison avec les équipes du contrôle de gestion et de la comptabilité des différentes entités, est chargée de :

- prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis
- garantir la fiabilité des informations comptables et financières

Elle prépare les documents demandés par le comité d'audit et participe à ses travaux.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

3.2.2. Principales décisions de gestion

Les décisions majeures de gestion, qui engagent de façon significative l'entreprise, sont toutes validées par le Directoire.

3.2.3 Gestion des risques

Finance

Trésorerie :

La trésorerie de chaque société du groupe est centralisée au niveau de la Holding, Beneteau S.A., via une convention de centralisation de trésorerie. Les comptes courants sont rémunérés aux conditions Euribor 3 mois + 0,25% en prêteur et Euribor 3 mois + 1% en emprunteur.

La trésorerie du groupe est placée exclusivement sur des supports sans risque, type certificats de dépôt à court terme auprès de banques choisies par le Directoire après avis du Conseil de Surveillance.

Change et taux :

Le groupe peut se couvrir pour ses emprunts moyen terme par des swaps de taux d'intérêts.

Le groupe procède à des opérations de couverture de change sur le Dollar et le Zloty, via des ventes et achats à termes. Les décisions de couverture sont prises par la Direction Générale du groupe et la mise en place des opérations est effectuée par les services financiers des sociétés concernées.

Crédit Management :

- Plaisance

Une procédure de crédit management a été mise en place en 2007. Elle s'appuie sur des dispositions écrites.

Un comité des risques se réunit chaque mois. Le crédit manager présente l'ensemble des reportings et informe de la situation en cours. Les décisions les plus importantes sont validées par le comité des risques.

Des réunions ponctuelles peuvent s'ajouter à cette réunion mensuelle, si nécessaire.

Un suivi hebdomadaire des retards de paiement et des encours clients permet de suivre au plus près les risques financiers.

Les bateaux sont payés avant le départ, ou ont obtenu au préalable un accord de financement de la part des organismes de financement, SGB ou GE.

L'encours client est financé par une ligne de crédit SGB ou GE, dont le montant est déterminé conjointement par ces derniers et la direction des marques concernées. Pour SGB, il est fonction de quatre ratios financiers, qui déterminent une ligne de crédit d'un maximum de 40% du volume des ventes de l'année.

Les marques ont contractuellement un engagement de reprise des bateaux neufs impayés après une année de financement. Durant cette période, l'organisme de financement procède à un amortissement de 20% du capital, l'engagement des chantiers porte alors sur 80% du montant financé hors taxe.

Les chantiers peuvent donner leur accord à une prorogation de cette période de financement, mais demandent alors un amortissement complémentaire.

Le risque d'impayé sur les bateaux d'occasion est à la charge de SGB. Il n'y a pas de financement de bateau d'occasion par GE.

Un reporting mensuel est transmis par les organismes de financement et permet au crédit manager de s'assurer de la cohérence des lignes de crédit, des financements accordés et du respect des amortissements partiels en cours de période.

Le crédit manager travaille en lien avec les différentes sociétés de financement afin d'anticiper tout problème et remonte au comité des risques les éventuelles difficultés.

- Habitat

Préalablement à l'ouverture d'un compte client, une analyse financière est réalisée par le service crédit management, qui fixe alors un niveau d'encours en fonction de la solidité financière du client.

Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance-crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50% de l'en cours autorisé.

Le crédit manager effectue un suivi régulier des encours et peut bloquer les prises de commandes et les livraisons.

Un comité des risques clients réunit chaque mois le crédit manager, le directeur général, le directeur de marque et le directeur financier. Ce comité est chargé d'arbitrer et de traiter les dossiers critiques.

Informatique

Sécurité informatique

L'ensemble des sujets ayant trait à la sécurité informatique sont placés sous l'autorité du responsable de la sécurité des services informatiques (RSSI). Il anime une cellule de travail dédiée :

- aux sauvegardes informatiques,
- à la sécurité des systèmes (sécurisation des accès, firewall, antivirus, anti spam...),
- à la disponibilité des systèmes et du réseau,
- au respect des règles et bonnes pratiques (Charte informatique, navigation internet, Proxy).

Le RSSI participe à la veille réglementaire (CNIL) organisée par la Direction Juridique

La charte de sécurité informatique est annexée au règlement intérieur de chaque société du groupe.

Le RSSI anime tous les mois un comité de sécurité informatique, qui reprend les événements de la période écoulée et définit les priorités et les actions à mener sur la période suivante.

Des audits de vulnérabilité sont régulièrement effectués par une société extérieure spécialisée.

Gestion de la reprise d'activité

L'ensemble des données informatiques de l'entreprise sont sauvegardées quotidiennement. Pour les sociétés basées en France la sauvegarde est effectuée sur deux lieux géographiques différents. Pour les sociétés basées à l'étranger les sauvegardes locales sont externalisées régulièrement. Les données sont ensuite conservées selon un plan de rétention journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel déterminé en fonction de la criticité et du délai de péremption de l'information concernée.

Le groupe est cours de réalisation d'un plan de reprise d'activité (PRA) sur les principaux logiciels de gestion, permettant, en cas de catastrophe, de reprendre l'activité. Cet effort est dans la continuité de l'audit des risques informatiques initié en juin 2017 avec une société externe.

Achats et Logistique

La maîtrise des risques fournisseurs est essentielle pour assurer la continuité de la production.

Elle passe par la mise en place de moyens de contrôle à plusieurs niveaux :

Contrôle de la pérennité des fournisseurs

Une cinquantaine de fournisseurs stratégiques ou vulnérables font l'objet d'un suivi spécifique. L'objectif est de s'assurer de la pérennité des entreprises partenaires et d'anticiper au plus tôt leurs difficultés éventuelles.

Cette démarche s'accompagne d'un suivi financier : via des abonnements à des services de suivi comptable et financier pour une liste de fournisseurs choisis par le service achat, ou par une étude financière plus détaillée demandée par l'acheteur au crédit manager.

Le service achats et les services financiers travaillent ensemble à l'amélioration du suivi du risque fournisseur.

Maîtrise des risques qualité

Les principaux fournisseurs (soit une centaine, représentant près de 80% des achats matières) ont signé un contrat qualité-logistique-environnement.

Ce contrat vise à cadrer nos exigences en matière de délai, de traçabilité, de normes environnementales, de flexibilité et de qualité.

Par ailleurs, le Groupe contractualise ses relations avec ses fournisseurs majeurs et stratégiques via des contrats d'achats. Ces contrats peuvent être pluri-annuels.

Maîtrise de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Il existe toujours plusieurs sources pour un même savoir-faire. Néanmoins le groupe n'échappe pas au risque que certains produits ne soient pas substituables sans un nouveau développement par le Bureau d'Etudes. Dans ce cas, l'interruption du flux d'approvisionnement risque d'arrêter ou de perturber momentanément certaines productions.

Ces risques sont clairement identifiés, régulièrement réévalués, et portent sur un nombre limité de produits.

Contrôle de la continuité des approvisionnements

Les approvisionnements sont pilotés quotidiennement à l'aide d'outils de suivi du taux de service, des retards et des ruptures. Des stocks de sécurité sont mis en place suivant la criticité du produit et le risque fournisseur.

Les approvisionnements disposent également d'un outil de prévision des besoins qui permet de détecter et de traiter les risques capacitaires par anticipation.

Industrie**Certification ISO 9001**

Les principales sociétés du groupe font l'objet d'une certification ISO 9001, qui s'appuie sur la mise en place d'un système de management de la qualité. Les processus essentiels de l'entreprise font l'objet d'une documentation, avec indicateurs de performance, et sont régulièrement audités.

La démarche de certification vise à une amélioration continue.

Statut OEA (Opérateur Economique Agréé)

Les Douanes européennes ont labellisé le Groupe Beneteau et sa filiale SPBI en tant qu'opérateurs économiques agréés. Cette certification a pour but de faciliter les échanges internationaux de marchandises. Elle se traduit par un contrat de confiance entre les Douanes et notre Groupe, obtenu à l'issue d'un audit sur nos sites administratifs et de productions.

Comité de direction qualité

Un comité de direction qualité (CDQ) se tient une fois par mois. Il a pour objectif de faire le point avec la Direction Générale, le SAV, les achats, le bureau d'étude, la production et la qualité des problèmes qualité internes et remontés par nos clients. Des indicateurs de performance quotidiens et hebdomadaires permettent de suivre l'avancement des plans d'actions.

Environnement

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le Groupe Beneteau a fait de sa démarche environnementale une vraie valeur d'entreprise qui se décline autour de trois enjeux majeurs concourants à la maîtrise des risques :

- La pérennisation de la conformité réglementaire des sites de production
- La diminution des impacts environnementaux des activités.
- La réduction de l'empreinte écologique des produits

Ces éléments sont déclinés dans le volet RSE du rapport financier annuel.

Juridique**Suivi des affaires**

En vertu des instructions de la direction générale, face à chaque problème significatif, mais également dans le cadre de tout contrat quel qu'en soit l'objet devant être mis en place avec un tiers, tout responsable est tenu d'en avvertir la direction juridique dans les meilleurs délais.

La direction juridique ayant principalement un rôle de conseil auprès de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise, il relève de la responsabilité de chacune des directions de l'entreprise de saisir la direction juridique. En amont des projets, la direction juridique participe ainsi à l'élaboration et à la négociation des principaux contrats de l'entreprise en étroite collaboration avec les opérationnels concernés en vue de sécuriser les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants. La direction juridique, dans son rôle de conseil, a pour mission d'évaluer et d'éclairer les choix de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles au regard du niveau de risque juridique pris par l'entreprise dans le cadre de ses opérations : elle reste néanmoins tributaire de la bonne appréciation du risque par les différents responsables concernés.

En ce qui concerne la gestion et le suivi des dossiers pré-contentieux ou contentieux, la direction juridique informe de manière régulière la direction générale des risques majeurs liés à ces dossiers, pour permettre à la direction générale une appréhension rapide des enjeux qui en découlent et l'aider ainsi dans son pilotage de l'activité tout en minimisant les risques liés à ces dossiers parfois sensibles pour l'entreprise.

3.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant
- la qualité de l'information financière transmise au Directoire et au Conseil de Surveillance du groupe
- l'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du groupe
- le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières,...)
- la maîtrise des risques d'erreurs

Les comptes consolidés sont présentés en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du Groupe Beneteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du groupe :

- comptabilité et consolidation
- contrôle de gestion
- systèmes d'information
- trésorerie
- juridique

Ces services s'assurent que les différentes entités du groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du résultat annuel, du reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêtés semestriels des comptes sociaux et consolidés.

Pour la production des comptes consolidés, Beneteau S.A. utilise le référentiel commun au groupe ; ce qui induit l'homogénéité des méthodes comptables et règles de consolidation ainsi que la normalisation des formats de restitution.

Beneteau S.A. établit les comptes consolidés en application des normes IFRS. Des notes d'instruction de la direction financière définissent les calendriers de clôture. Chaque semestre, un rapprochement est réalisé entre les éléments des comptes consolidés et le reporting mensuel afin d'analyser et d'explicitier les éventuels écarts. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement, à la fin du premier semestre pour une revue limitée et au 31 août pour un audit.

3.4 Pilotage du contrôle interne

Le système d'information du groupe repose sur des outils communs aux principales sociétés, tant en ce qui concerne les gestions de production que le traitement de l'information financière. Il permet d'obtenir une information fiable, de qualité et dans des délais raisonnables.

A cet égard, le comité d'Audit et des risques a continué ses travaux en 2016, en vue de s'assurer de la bonne formalisation de l'information financière.

Le Président du Conseil de Surveillance

Fait à Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
les 31 octobre et 27 novembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Beneteau S.A.

Exercice clos le 31 août 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Beneteau S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2017.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

La-Roche-sur-Yon, le 20 décembre 2017
Atlantique Révision Conseil - A.R.C.
Jérôme Boutolleau
Associé

Nantes, le 20 décembre 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Franck Noël
Associé

GROUPE  BENETEAU

Eléments financiers Groupe Beneteau

Compte de résultat	90
Bilan	92
Tableau de variation des capitaux propres	94
Tableau de trésorerie	95
<hr/>	
Note 1 - Informations relatives à l'entreprise	96
Note 2 - Faits marquants de l'exercice	96
Note 3 - Méthodes comptables	96
Note 4 - Participations et périmètre de consolidation	104
Note 5 - Actif immobilisé	105
Note 6 - Stocks et encours	108
Note 7 - Clients et comptes rattachés	108
Note 8 - Autres créances	108
Note 9 - Trésorerie et équivalent de trésorerie	109
Note 10 - Actifs et passifs destinés à la vente	110
Note 11 - Capitaux propres	111
Note 12 - Provisions	113
Note 13 - Avantages au personnel	113
Note 14 - Dettes financières	115
Note 15 - Autres dettes et créditeurs	116
Note 16 - Instruments financiers	117
Note 17 - Engagements	117
Note 18 - Information sectorielle	118
Note 19 - Personnel	120
Note 20 - Charges externes	122
Note 21 - Autres produits et charges opérationnels courants	123
Note 22 - Autres produits et charges opérationnels	124
Note 23 - Résultat financier	124
Note 24 - Impôts sur les résultats et impôts différés	125
Note 25 - Résultat par action	127
Note 26 - Informations concernant les parties liées	128
Note 27 - Gestion du risque financier	129
Note 28 - Honoraires des commissaires aux comptes	135

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 août 2017

En k€	Note	31/08/2017	31/08/2016
Chiffre d'affaires	Note 18	1 208 318	1 083 563
Variation des stocks de produits finis et en-cours		(3 792)	23 146
Autres produits de l'activité		479	1 016
Achats consommés		(590 124)	(561 914)
Charges de personnel	Note 19	(320 533)	(294 858)
Charges externes	Note 20	(121 710)	(119 714)
Impôts et taxes		(20 783)	(19 770)
Amortissements		(63 990)	(62 689)
Autres charges opérationnelles courantes	Note 21	(4 339)	(7 270)
Autres produits opérationnels courants	Note 21	2 056	2 129
Résultat opérationnel courant	Note 18	85 582	43 639
Autres produits et charges	Note 22	(5 877)	(9 719)
Résultat opérationnel		79 705	33 920
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	35	0
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	(2 326)	(2 702)
Coût de l'endettement financier net	Note 23	(2 291)	(2 702)
Autres produits financiers	Note 23	565	638
Autres charges financières	Note 23	(2 655)	(3 349)
Résultat financier	Note 23	(4 381)	(5 413)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 670	3 231
Charge d'impôt sur les résultats	Note 24	(19 899)	(6 582)
Résultat net de l'ensemble consolidé		60 095	25 156
Part des intérêts minoritaires		386	384
Résultat net (part du groupe)		59 709	24 772
En €			
Résultat net (part du Groupe) par action	Note 25	0,72	0,30
Résultat dilué net par action	Note 25	0,72	0,30

Etat du résultat global

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Éléments qui ne seront pas retraités en résultat ultérieurement		
Écarts actuariels	4 520	(5 705)
Effet impôt	(1 307)	1 964
Sous total	3 213	(3 741)
Éléments qui seront retraités en résultat ultérieurement		
Écart de conversion	53	(927)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	3 113	(3 372)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Effet impôt	(915)	1 270
Sous total	2 251	(3 029)
Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 463	(6 770)
Résultat net de la période	60 095	25 156
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	65 558	18 386
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère	65 158	18 002
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	401	384

Bilan consolidé au 31 août 2017

Actif - En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Écarts d'acquisition		78 507	79 452
Autres immobilisations incorporelles	5	28 641	36 617
Immobilisations corporelles	5	312 555	302 175
Participations dans les entreprises associées	5	36 378	32 252
Actifs financiers non courants	5	194	192
Actifs d'impôts différés	24	5 817	7 281
Actifs non courants		462 092	457 969
Stocks et en-cours	6	219 536	228 327
Clients et comptes rattachés	7	73 254	88 537
Autres créances	8	45 981	33 572
Actif d'impôt courant		16 651	27 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	214 296	75 925
Actifs courants		569 718	454 235
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	10	1 842	4 971
Total Actif		1 033 652	917 175

Bilan consolidé au 31 août 2017 (suite)

Capitaux propres et passif En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Capital	11	8 279	8 279
Primes		27 850	27 850
Autocontrôle	11	(10 604)	(10 697)
Réserves consolidées		504 072	481 013
Résultat consolidé		59 709	24 772
Capitaux propres (Part du Groupe)	11	589 306	531 217
Intérêts minoritaires		1 335	1 039
Total Capitaux propres		590 641	532 256
Provisions	12	8 617	10 507
Engagements envers le personnel	13	25 611	29 449
Dettes financières	14	38 516	42 280
Passifs d'impôts différés	24	2 145	235
Passifs non courants		74 889	82 471
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme	14	66 126	20 176
Fournisseurs et autres créditeurs	15	96 946	106 794
Autres dettes	15	175 630	144 905
Autres provisions	12	27 553	25 841
Dettes d'impôts exigible	15	409	240
Passifs courants		366 664	297 956
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	10	1 458	4 493
Total des capitaux propres et passif		1 033 652	917 175

Tableau de variation des capitaux propres

En k€	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserv. Convers.	Résultat	Capitaux propres, Part du groupe	Int. Mino-ritaires	Total des capitaux propres
Situation nette au 31/08/2015	8 279	27 850	(13 019)	492 198	(9 107)	12 804	519 005	916	519 921
Résultat 2015 / 2016						24 772	24 772	384	25 156
Autres éléments du résultat global				(5 845)	(925)		(6 770)	(0)	(6 770)
Résultat global 2015 / 2016				(5 845)	(925)	24 772	18 002	384	18 386
Affectation du résultat 2014 / 2015				12 804		(12 804)	0		0
Distribution de dividendes				(4 883)			(4 883)	(9)	(4 892)
Écart de conversion					528		528		528
Variation de périmètre				(2)			(2)	(253)	(255)
Mouvements sur actions propres			2 322	(5 936)			(3 615)	0	(3 615)
Autres				2 182			2 182	0	2 182
Situation nette au 31/08/2016	8 279	27 850	(10 697)	490 518	(9 504)	24 772	531 217	1 039	532 256
Résultat 2016 / 2017						59 709	59 709	386	60 094
Autres éléments du résultat global				5 395	53		5 448	15	5 463
Résultat global 2016 / 2017				5 395	53	59 709	65 157	401	65 558
Affectation du résultat 2015 / 2016				24 772		(24 772)	0		0
Distribution de dividendes				(8 168)			(8 168)	(105)	(8 273)
Écart de conversion					(407)		(407)		(407)
Variation de périmètre				0			0	0	0
Mouvements sur actions propres			94	33			128	0	128
Autres ¹				1 378			1 378	0	1 380
Situation nette au 31/08/2017	8 279	27 850	(10 603)	513 928	(9 858)	59 709	589 305	1 335	590 641

¹ Détail des autres variations
Norme IFRS 2 -1 370 k€ (note 19)

Tableau de trésorerie

En k€	2016 / 2017	2015 / 2016
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	55 912	22 654
<i>Résultat Net de l'ensemble consolidé</i>	60 096	25 156
<i>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (retraitée des dividendes reçus)</i>	(4 184)	(2 502)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	75 496	85 154
<i>Amortissements et provisions</i>	73 509	83 256
<i>Plus ou moins-values de cession</i>	840	61
<i>Impôts différés</i>	1 147	1 837
Marge brute d'autofinancement	131 408	107 808
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	50 034	31 684
<i>Stocks et encours</i>	10 121	(25 889)
<i>Créances</i>	32 423	40 505
<i>Impôt exigible</i>	11 364	(9 755)
<i>Dettes</i>	(3 874)	26 823
Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	181 442	139 492
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(75 878)	(71 110)
Cessions d'immobilisations	(843)	1 116
Créances - Dettes sur immobilisations	(2 058)	1 270
Incidence des variations de périmètre	0	(65)
Total 2 - Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(78 779)	(68 789)
Opérations de financement		
Variation de capital	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	1
Actions propres	94	(3 614)
Dividendes versés aux actionnaires	(8 276)	(4 892)
Encaissements provenant de dettes financières	61 733	5 420
Remboursements de dettes financières	(17 599)	(11 109)
Total 3 - Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	35 952	(14 194)
VARIATION DE TRÉSORERIE (1+2+3)	138 615	56 509
Trésorerie à l'ouverture	72 056	15 670
Trésorerie à la clôture	209 347	72 056
Incidence des variations de cours des devises	(1 324)	(123)
Variation	138 615	56 509
Dont : Autres VMP	41 150	976
Disponibilités	173 146	74 949
Comptes bancaires créditeurs	(4 950)	(3 869)

NOTE 1 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Cotée sur Euronext Paris, Beneteau S.A. est une société anonyme de droit français.

Le groupe a deux activités principales :

- la conception, fabrication et commercialisation auprès d'un réseau international de concessionnaires, de bateaux à voile et à moteur, activité regroupée sous la dénomination du secteur « Bateaux ». Principal acteur mondial des industries nautiques, le Groupe Beneteau propose, à travers les 10 marques de sa division Bateaux, plus de 200 modèles de bateaux de plaisance qui répondent à la diversité des usages et des projets de navigation de ses clients, au moteur ou à la voile, monocoque ou catamaran ;
- la conception, fabrication et commercialisation de résidences mobiles de loisirs, et la fabrication et commercialisation de logements à ossature bois, activité regroupée sous la dénomination du secteur « Habitat ». Leader européen de l'habitat de loisirs, les 3 marques de la division Habitat du Groupe offrent une gamme complète de résidences mobiles et de résidences de plein air éco-conçues, répondant aux standards de qualité, confort et praticité. Cette division comprend également la conception et la fabrication de maisons à ossature bois destinées à l'habitat résidentiel dont la reconversion a été décidée postérieurement au 31 août 2016 et dont la réorganisation est intervenue au cours de l'exercice 2017.

Les autres activités du groupe sont considérées comme des éléments de réconciliation au niveau de l'information sectorielle donnée en note 18.

Les états financiers consolidés au 31 août 2017 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le groupe »).

Le Directoire du 30 octobre 2017 a arrêté les comptes annuels consolidés et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 août 2017. Ces comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le projet de développement d'ERP initié en 2012 a pour vocation d'être utilisé par l'ensemble du groupe. Le premier déploiement de la solution a été effectué dans l'Habitat en juillet 2015 après un retard de 18 mois suite aux nombres de développements spécifiques finalement requis. Suite à cette mise en service, des changements de processus et une réécriture de spécifiques ont été nécessaires remettant en cause les modalités initiales de déploiement dans l'activité Bateau.

Dans ce contexte, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de 6 743 milliers d'euros enregistrée en résultat opérationnel non courant.

NOTE 3 - MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 août 2017 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Incidence des nouvelles normes, amendements de normes existantes

Pour l'élaboration des états financiers au 31 août 2017, le Groupe a appliqué les normes dont l'application est obligatoire au 1^{er} septembre 2016, à savoir :

- Amendements à IAS1 concernant l'information à fournir ;
- Amendements à IFRS10 « États financiers consolidés » et IAS28 « participation dans les entreprises associées » s'agissant des ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence » ;
- Amendements à IAS16 « immobilisations corporelles » et IAS 38 « immobilisations incorporelles » portant clarification sur les méthodes d'amortissements comptables ;
- Amendements à IFRS11 « partenariats » portant sur l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ;
- Amendements du cycle 2012-2014 portant sur :
 - IFRS5 – les actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
 - IFRS7 – instruments financiers
 - IAS19 – avantage du personnel

L'application de ces amendements a été sans impact sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2016, mais dont l'application anticipée était possible.

Enfin, le Groupe est en cours d'évaluation des impacts éventuels de l'application d'IFRS9, IFRS15 et IFRS16 sur ses états financiers consolidés et n'attend pas d'incidence significative de ces normes sur les états financiers consolidés.

3.1 Présentation des états financiers consolidés

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

Notes	Estimation	Nature de l'information communiquée
Note 3.5.1	Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre	Le cas échéant, présentation des principales méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises et des hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation annuels
Note 3.5.2	Frais de développement	Le cas échéant, présentation des méthodes de dépréciation
Note 13	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 11.2 et 19	Rémunération en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes-valeurs
Note 12	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 24.2	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

3.2. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Intérêts dans des entreprises associées ou coentreprises

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées ou coentreprises.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au groupe

Au 31 août 2017, les sociétés du groupe sont contrôlées de façon exclusive par Beneteau S.A. Les comptes de ces sociétés sont donc consolidés par intégration globale ; seule la société SGB Finance sur laquelle le groupe exerce un contrôle conjoint, dont le pourcentage de contrôle est de 49%, est consolidée par mise en équivalence.

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence. Selon les dispositions d'IFRS10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concer-

nées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles. Conformément à IFRS11, ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe soit en tant que co-entreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. A l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de co-entreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS11

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 4.

3.3. Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

3.4 Valorisation des actifs incorporels

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

3.4.1 Regroupement d'entreprise et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables. À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes.

3.4.2 Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles correspondent aux frais de développements.

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée. Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets. Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.

Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Le groupe estime qu'il est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement engagés pour la réalisation des moules sont immobilisés, car ils font partie de projets individualisés et leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

3.5. Dépréciation des actifs non financiers

3.5.1 Goodwill

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluant le goodwill est revue annuellement. Un test de dépréciation est réalisé au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

La principale valeur qui figure à l'actif concerne l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) BIO Habitat, incluse dans l'activité Habitat. L'UGT antérieurement constituée de IRM est à présent constituée de BIO Habitat, conséquence de la fusion opérée entre IRM, O'hara et Bio Habitat en juin 2015. Le goodwill généré lors de l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC, constaté pour 20,9 millions de dollars au 31 août 2014 a été ajusté et

est définitivement évalué à 17,9 millions de dollars depuis le 31 août 2015. Les valorisations sont réalisées sur la base d'une évaluation des cash flows, dont les hypothèses sont déterminées sur la base du business plan arrêté par le Directoire du groupe. Les performances intégrées dans le business plan tiennent compte des performances historiques.

Les valorisations, taux d'actualisation et résultat des tests de dépréciation sont résumés dans le tableau suivant :

En k€	BIO Habitat		RecBoat Holdings LLC	
	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2016
Valeur brute du goodwill	63 335	63 335	16 117	16 117
Valeur Nette comptable de l'UGT	127 000	122 000	42 579	45 331
Valeur d'entreprise	148 000	138 000	44 218	49 334
TAUX D'ACTUALISATION	7,43%	6,96%	11,65%	11,52%
- coût des fonds propres	8,94%	8,35%	14,39%	14,13%
- coût net de la dette	1,41%	2,13%	3,42%	3,69%
Taux de croissance à l'infini	1%	1%	3%	3%
Taux d'actualisation conduisant à une dépréciation	8,51%	7,84%	11,95%	12,32%
Baisse du taux de marge conduisant à dépréciation	-0,90%	-0,80%	-0,18%	-0,40%

Compte tenu des éléments disponibles, nous n'avons pas identifié d'hypothèse clé jugée raisonnable qui puisse conduire à une dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

3.5.2 Frais de développement

Les frais de développement qui se rattachent à la conception de moules sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 3 et 6 ans selon les caractéristiques du modèle.

Les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Beneteau sont amortis sur 7 ans.

Le premier déploiement de la solution a été effectué dans l'Habitat en juillet 2015. Suite à cette mise en service, des changements de processus et une réécriture de certains développements ont été nécessaires remettant en cause le plan initial de déploiement dans l'activité Bateau.

Dans ce contexte, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de 6 743 milliers d'euros ramenant la valeur résiduelle non amorti à 1 787 milliers d'euros.

Pour constituer la provision, la méthode suivante a été retenue :

- Un taux de conservation (pérennité de l'investissement) selon la nature de l'investissement (entre 20% et 100%) a été déterminé
- Cette base a ensuite été réparti entre les divisions Bateau et

Habitat au prorata des utilisateurs ERP au moment du début du projet. Cette répartition a également été ajustée pour tenir compte des développements spécifiques à l'activité Habitat.

- Des abattements supplémentaires ont été appliqués à la partie dédiée au Bateau pour refléter l'échec de la mutualisation initialement envisagée.

3.5.3 Autres immobilisations incorporelles

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel suivant :

- Concessions, brevets, licences sur la durée de validité du dépôt.
- Logiciels entre 1 et 3 ans.

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les marques, non amortissables, font l'objet de test de dépréciation au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

3.6. Actifs corporels immobilisés

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.7. Amortissement et dépréciation des actifs corporels immobilisés

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- aménagements sur terrains.....10 à 20 ans
- constructions d'exploitation.....20 ans
- installations et agencements des constructions.....10 à 20 ans
- matériel et outillage.....3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel.....3 à 10 ans
- matériel de transport.....3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau & informatique.....2 à 10 ans

3.8. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.9. Actifs et passifs financiers (hors dérivés)

Les actifs et passifs financiers sont constitués des créances clients, autres créances, dettes fournisseurs, emprunts et dettes financières.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, celui-ci est évalué à sa juste valeur, majoré le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Les actifs et passifs financiers classés dans les catégories « détenues à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrées en résultat. Les variations de juste valeur sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsqu'il y a une baisse de valeur significative ou durable.

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif.
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables.
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe sont listés ci-dessous :

Types	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme : La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de taux de crédits de haute qualité dans les différentes devises.	Non applicable.	Non applicable.
Swaps de taux d'intérêt	Modèles de swaps : La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les estimations des flux de trésorerie à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe des taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de taux d'intérêt. L'estimation de la juste valeur est soumise à un ajustement au titre du risque de crédit reflétant celui du Groupe et de la contrepartie, calculé selon des primes dérivées de swaps sur risque de crédit ou de prix d'obligations.	Non applicable.	Non applicable.

3.10. Stocks et encours

Les stocks de matières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Le coût de production des produits finis et travaux en cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production, excluant les coûts de recherche et de service après-vente. Les coûts indirects comprennent l'ensemble des frais généraux de production, des bureaux d'étude ainsi que les coûts d'assurance et dotations aux amortissements. Ces coûts sont ensuite alloués sur la base des heures de production.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation. Cette valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente attendu du stock considéré.

3.11. Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destiné à être cédé sont évalués selon les autres principes comptables du groupe.

Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du groupe qui leur sont applicables.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Suite au projet de mise en sommeil des filiales brésiliennes du 31 août 2016, les actifs et passifs de ces sociétés ont été classés en actifs et passifs destinés à la vente.

3.12. Capital et réserves

Lorsque le groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

3.13. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont constitués exclusivement d'avantages postérieurs à l'emploi. Ils correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite.

Indemnités de départ à la retraite

Le groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, méthode comparable à celle effectuée pour les régimes à prestations définies, sur la base d'un taux d'actualisation de 2% au 31 août 2017 contre 1% l'exercice précédent.

La sensibilité des engagements à une hausse de 1 point du taux d'actualisation s'élève à 4 708 milliers d'euros au 31 août 2017.

Conformément à l'obligation détaillée par la norme IAS 19 révisée, le Groupe Beneteau comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. A ce titre, au cours de l'exercice, le groupe a diminué le taux de charges sociales des cadres de 1,41 points pour le porter de 58,05% à 56,64% et a augmenté le taux de charges sociales des non cadres de 1,29 points pour le porter de 46,29% à 47,58% en plus de la hausse de 1 point du taux d'actualisation.

Médailles du travail

Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence dans le groupe des salariés à la date du versement.

3.14. Paiements en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes sur la base d'hypothèses déterminées par un actuaire. La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle MonteCarlo pour tenir compte des conditions de performances.

Les principales données retenues pour le calcul de la juste valeur sont :

- le cours de l'action à la date d'attribution
- la moyenne des 20 derniers cours de bourse
- le taux de dividende par action
- la volatilité du titre
- le taux sans risque
- la durée d'acquisition des droits
- le turnover

les conditions de performance : concernant les plans en vigueur au 31 août 2017, lorsqu'elles s'appliquent, les conditions de performances portent sur l'évolution de l'action Beneteau par rapport à l'indice SBF120 et sur l'évolution du pourcentage de marge opérationnelle au regard d'objectifs définis par le Conseil de Surveillance.

3.15. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si les conditions suivantes sont remplies : lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les principaux risques couverts sont des litiges commerciaux, garanties constructeur, litiges fiscaux, litiges prud'homaux.

3.16. Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Ce risque concerne les créances commerciales. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

BATEAUX

La facturation intervient lors de la mise à disposition pour l'activité Bateaux (cf point 3.18).

Les clients règlent les sociétés dues, selon les conditions exposées au contrat de vente, comptant avant l'enlèvement sauf obtention d'un accord de financement ou obtention d'une garantie bancaire.

Le risque d'impayé sur cette activité est donc limité.

HABITAT

Les clients de l'activité « Habitat » essentiellement français bénéficient de délais de règlement. Le service crédit management réalise systématiquement une analyse financière préalablement à l'ouverture d'un compte client, permettant de fixer le niveau d'encours accepté.

Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance-crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50% de l'en-cours autorisé.

Autre risque de crédit

Ce risque concerne essentiellement les actifs financiers. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne principalement les placements que le groupe effectue en dépôt à terme ou certificats de dépôt auprès de six établissements bancaires de première qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le groupe dispose d'une trésorerie qui évolue avec le cycle d'exploitation.

Le groupe peut être amené à recourir à des moyens de financement pendant la période d'hiver. Au cours de l'exercice 2016, le groupe a sécurisé une ligne de crédit moyen terme renouvelable d'un montant de 150 millions d'euros sur une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques partenaires, amendé par un avenant signé en 2017 permettant le tirage en dollars à hauteur maximale de 50 M€. Le contrat actuel intègre des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers évalué en date de clôture (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA supérieur à 3). Ces contraintes ont été respectées au 31 août 2017.

Par ailleurs, le groupe a souscrit un emprunt en dollars auprès d'un pool bancaire pour financer l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC. Ce contrat d'emprunt intègre des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers évalué en date de clôture (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA supérieure à 2,75). Ces contraintes ont été respectées au 31 août 2017.

Le groupe a souscrit au cours de l'exercice une convention de crédit avec un partenaire bancaire pour 20 M\$. Ce contrat intègre des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers évalué en date de clôture (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA supérieure à 2,75). Ces contraintes ont été respectées au 31 août 2017.

Risque de marché

Ce risque correspond au risque que des variations du prix de marché affectent le résultat du groupe.

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le groupe n'utilise que des contrats de change à terme qui portent sur le dollar, le zloty.

Les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture sont les suivants :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- efficacité attendue de la couverture, pouvant être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Cette dernière est mise à jour à chaque clôture. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

Risque de taux d'intérêts

Le groupe est amené à souscrire des emprunts à taux variable. Afin de se prémunir de l'exposition au risque de taux d'intérêt, il souscrit en parallèle des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

3.17. Impôts

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou à des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible. De plus l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

Les impôts différés ont été déterminés sur la base d'un taux d'impôt de 28,92% pour les éléments se dénouant après le 1^{er} septembre 2020 et de 34,43% pour les autres éléments au 31 août 2017 contre 34,43% au 31 août 2016.

3.18. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. Ce montant est net des remises, rabais accordées aux clients et de certains coûts liés aux prestations commerciales.

Au sein de l'activité Bateaux, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la date de mise à disposition du bien. La mise à disposition correspond à la date à partir de laquelle le bateau peut être enlevé par le client, cette date faisant l'objet d'une confirmation du client.

A cette date, les risques et avantages les plus importants ont été transmis au client.

La S.A. Construction Navale Bordeaux facture ses travaux à l'avancement pour les modèles dont la durée de réalisation est supérieure à un an.

3.19. Résultat par action

Résultat de base par action

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

Résultat dilué par action

Ce résultat est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives, qui comprennent les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

3.20. Information sectorielle

Le groupe dispose de deux secteurs à présenter comme décrits ci-après, correspondant aux unités opérationnelles stratégiques du groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont organisés et gérés séparément suivant la nature des produits et services rendus.

- le secteur « Bateaux » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de bateaux auprès principalement d'une clientèle de concessionnaires ;
- le secteur « Habitat » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de résidences mobiles de loisirs auprès d'une clientèle de camping et de tour operators, et l'activité de fabrication et de commercialisation de logements à ossature bois.

Les autres activités sont considérées comme des éléments de réconciliation.

Les actifs et passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles de ce secteur.

Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation du client. Le groupe possède des actifs notamment en France, aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et au Brésil.

NOTE 4 - PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entités consolidées au 31 août 2017 sont les suivantes :

	Siège	N° siren	% d'intérêt	Méthode	Beneteau S.A. Société mère intégration fiscale
Beneteau Inc Holding USA (Charleston)	Marion - USA		100,00	IG	
Beneteau America Inc	Marion - USA		100,00	IG	
BGM America Inc	Marion - USA		100,00	IG	
Beneteau Italia	Parme - Italie		95,00	IG	
Beneteau Brasil Construcao de Embarcações SA	Angra dos Reis (RJ) - Brésil		100,00	IG	
SPBI*	Dompierre-sur-Yon - France	491 372 702	100,00	IG	X
Ostroda Yacht	Ostroda - Pologne		100,00	IG	
Jeanneau America Inc	Annapolis - USA		100,00	IG	
Beneteau Group Asia Pacific	Hong-Kong		100,00	IG	
Jeanneau Italia	Rome - Italie		100,00	IG	
Rec Boat Holdings LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
925 Frisble Street LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Wellcraft LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Glastron LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Four Winns LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Construction Navale Bordeaux	Bordeaux - France	342 012 390	100,00	IG	X
GBI Holding	Torino - Italie		100,00	IG	
Monte Carlo Yacht	Torino - Italie		90,00	IG	
Bio Habitat**	La-Chaize-le-Vicomte - France	511 239 915	100,00	IG	X
Bio Habitat Italia	Torino - Italia		100,00	IG	
BH	La-Chaize-le-Vicomte - France	501 361 737	100,00	IG	X
BH Services	La-Chaize-le-Vicomte - France	518 504 170	100,00	IG	X
SGB Finance	Marcq-en-Barœul - France	422 518 746	49,00	ME	

IG : Intégration globale - ME : Mise en équivalence

* SPBI se compose de trois établissements : Chantiers Beneteau, Chantiers Jeanneau et BJ Technologie

** Avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, Bio Habitat a absorbé par voie de fusion les sociétés O'Hara et IRM.

NOTE 5 - ACTIF IMMOBILISÉ

Variation de l'actif immobilisé en valeur brute

En k€	Début d'exercice au 01/09/2016	Acquisition	Cession, Mise hors service	Var. change	Autres*	Fin de période au 31/08/2017
Ecart d'acquisition	79 452	0	0	(945)	0	78 507
Frais d'établissement et Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	9 825	775	0	10	711	11 320
Concessions, Brevets, Licences	24 461	11	0	(1 246)	(0)	23 225
Autres Immobilisations incorporelles	10 489	749	(1 072)	7	93	10 266
Immobilisations incorporelles en cours	8 701	349	(1)	0	69	9 119
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	53 476	1 884	(1 073)	(1 230)	873	53 930
Terrains ¹	59 054	526	(248)	(5)	607	59 934
Constructions et aménagements ²	253 627	9 305	(695)	(682)	2 710	264 265
Matériel et installations techniques ³	411 948	31 688	(11 921)	(1 311)	19 453	449 857
Autres Immobilisations corporelles	44 154	3 269	(2 006)	(259)	646	45 804
Immobilisations corporelles en cours	26 438	29 201	(306)	(168)	(23 271)	31 893
Avances et acomptes sur Immobilisations	314	841	(446)	5	(148)	566
Total Immobilisations corporelles	795 536	74 830	(15 622)	(2 421)	(3)	852 320
Participation dans les entreprises associées et co-entreprises	32 252	4 184	0	0	(58)	36 378
Participations	39	5	0	(0)	0	45
Autres titres Immobilisés	22	0	0	0	0	22
Prêts	10	0	(10)	0	0	0
Autres Immobilisations financières	121	35	(19)	(0)	(9)	128
Total actifs financiers non courants	192	40	(29)	(1)	(9)	194
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	960 907	80 938	(16 724)	(4 596)	803	1 021 328
¹ Dont Terrain en crédit-bail	173	-	-	-	-	173
² Dont Construction en crédit-bail	2 193	-	-	-	-	2 193
³ Dont Installations techniques en crédit-bail	219	-	-	-	-	219
* dont Transfert provenant d'Actif destiné à être cédé :	864 k€					

Le goodwill au bilan correspond à celui généré lors de l'acquisition de IRM, au sein de l'activité Habitat et à celui généré lors de l'acquisition de Rec Boat Holdings LLC au cours de l'exercice. Les modalités de comptabilisation du goodwill et de mise en œuvre des tests de dépréciation figurent en note 3.5.1.

Variation des amortissements et provisions

En k€	Début d'exercice au 01/09/2016	Dotations de l'exercice	Diminution par cession ou reprise	Var. change	Autres*	Fin de période au 31/08/2017
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement et Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	(4 900)	(1 584)	0	(9)	153	(6 341)
Concessions, Brevets, Licences	(2 788)	(432)	0	75	1	(3 144)
Autres Immobilisations incorporelles	(9 171)	(949)	1 065	(6)	(1)	(9 061)
Immobilisations incorporelles en cours	0	(6 743)	0	0	0	(6 743)
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	(16 858)	(9 709)	1 065	60	153	(25 289)
Terrains ¹	(19 577)	(1 800)	(508)	0	2	(21 884)
Constructions et aménagements ²	(130 124)	(12 156)	346	458	931	(140 546)
Matériel et installations techniques ³	(309 362)	(43 280)	11 971	929	(943)	(340 685)
Autres Immobilisations corporelles	(34 298)	(4 426)	1 843	211	19	(36 650)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	(493 361)	(61 662)	13 652	1 598	8	(539 765)
Participation dans les entreprises associées et co-entreprises	0	0	0	0	0	0
Participations	(0)	0	0	0	(0)	(0)
Autres titres Immobilisés	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Autres Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Total actifs financiers non courants	(0)	0	0	0	(0)	(0)
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(510 220)	(71 370)	14 717	1 658	161	(565 054)
¹ Dont Terrain en crédit-bail	-	-	-	-	-	0
² Dont Construction en crédit-bail	1 998	-	-	-	-	2 022
³ Dont Installations techniques en crédit-bail	219	24	0	0	-	219
* dont Transfert provenant d'Actif destiné à être cédé	160 k€					

5.1- Participation

Ce poste concerne des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif :

En k€	Date de clôture	Juste valeur des titres	Chiffre d'affaires	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Mare TC FVG Scarl	31/12/2016	40	441	293	8
Total participations	-	40	-	-	-

5.2 Partenariats

Il s'agit de la participation à hauteur de 49% dans SGB Finance, les 51% étant détenu par CGL (groupe Société Générale). SGB Finance a distribué un dividende de 2,5 € par action, soit 992 milliers d'euros dont 486 milliers d'euros pour le Groupe Beneteau.

La co-entreprise Habitat d'avenir, détenue à 50% par le Groupe Beneteau a été liquidé au cours de l'exercice.

Informations concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence :

SGB - En k€	31/08/2017	31/08/2016
Total actifs nets	717 845	654 912
Capitaux propres	74 240	65 701
Comptes et emprunts ¹	576 940	530 201
Produit net bancaire	18 570	17 712
Résultat net	9 530	7 247

¹ Auprès de la Société Générale

NOTE 6 – STOCKS ET ENCOURS

À la clôture de l'exercice, les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En k€	Brut 31/08/2017	Amort &Prov.	Net 31/08/2017	Net 31/08/2016
Matières premières et autres approvisionnements	63 185	(6 509)	56 676	60 729
En-cours de production	69 825	0	69 825	64 383
Produits intermédiaires et finis	97 204	(4 170)	93 035	103 214
Total	230 214	(10 678)	219 536	228 327

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

La provision pour dépréciation des stocks de matières premières a été déterminée selon une méthode statistique, essentiellement fondée sur le risque de non utilisation de ces pièces.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis est constatée si le prix de vente est inférieur au prix de revient ce qui ramène la valeur du stock à la valeur de vente probable.

NOTE 7 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable brute. La gestion du risque financier relatif aux créances clients et comptes rattachés est présentée en note 27.

En k€	Brut 31/08/2017	Amort &Prov.	Net 31/08/2017	Net 31/08/2016
Clients et comptes rattachés	77 165	(3 911)	73 254	88 537
TOTAL	77 165	(3 911)	73 254	88 537

NOTE 8 – AUTRES CRÉANCES

En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Avances et acomptes sur commandes	-	5 018	3 087
Créance sur instruments financiers	-	3 114	(0)
Créances fiscales et sociales diverses	Note 16	24 859	18 710
Autres créances	-	5 084	5 253
Charges constatées d'avance	-	7 906	6 522
Autres créance	-	45 981	33 572

Les autres créances sont principalement constituées de créances fiscales et sociales.

NOTE 9 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	-	41 150	976
Disponibilités à l'actif	-	173 146	74 949
Trésorerie et équivalent trésorerie	-	214 296	75 925

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie nette se décompose comme suit :

En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	-	41 150	976
Disponibilités à l'actif	-	173 146	74 949
Concours bancaires et intérêts courus	-	(4 950)	(3 869)
Dettes financières auprès des établissements de crédit	-	(96 582)	(56 795)
Autres dettes financières diverses	-	(3 110)	(1 792)
Trésorerie nette		109 655	13 469

La variation de la trésorerie nette après endettement financier est la suivante :

En k€	31/08/2016	Variation	Variation de change	31/08/2017
Trésorerie brute	75 925	139 635	(1 263)	214 296
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(3 869)	(1 033)	(47)	(4 950)
Trésorerie nette avant endettement financier	72 056	138 601	(1 310)	209 347
Endettement financier brut	(58 587)	(46 457)	5 352	(99 692)
Trésorerie nette	13 469	92 144	4 042	109 655

NOTE 10 – ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente au 31 août 2017 correspondent principalement aux actifs et passifs de la filiale brésilienne du Groupe Beneteau (Beneteau Brasil Construção de Embarcações SA), la filiale Beneteau Brasil Promocoões e Comercialização de Embarcações Ltda ayant été absorbée par la première au cours de l'exercice.

En effet, le Groupe a décidé de transférer l'activité commerciale du Brésil au sein de ses filiales américaines et de mettre en sommeil l'activité de production de bateaux de plaisance pour la marque Beneteau sur le site d'Angra dos Reis. Les actifs et passifs correspondant s'élèvent respectivement à 1 642 milliers d'euros et 1 458 milliers d'euros détaillés par poste dans le tableau ci-dessous :

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Immobilisations nettes	36	34
Actifs non courants	36	34
Stocks et en-cours	622	3 717
Clients et comptes rattachés	248	1
Autres créances	109	367
Actif d'impôt courant	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	627	852
Actifs courants	1 606	4 937
Total Actif	1 642	4 971
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme	87	2 330
Fournisseurs et autres créditeurs	578	751
Autres dettes	274	677
Autres provisions	519	734
Passifs courants	1 458	4 493
Total Passif	1 458	4 493
Actif Net destiné à la vente	184	477

Le solde du montant inscrit en compte d'Actif destiné à la vente est constitué pour 200 milliers d'euros par un site en cours de cession.

NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES

11.1. Capital social

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Nombre	Valorisation en milliers €
Actions au 31/08/2016	1 156 742	10 697
Acquisitions	546 050	7 070
Cessions	(590 850)	(7 164)
Actions au 31/08/2017	1 111 942	10 604

11.2. Plans d'attribution d'actions gratuites**Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :**

En nombre d'actions	Actions gratuites
Actions en début d'exercice	538 000
Actions émises durant la période	0
Actions autorisées durant la période	0
Transfert d'actions	(8 000)
Actions abandonnées durant la période	0
Actions attribuées durant la période	0
Actions en fin de période	530 000

Parmi les actions gratuites restantes au 31 août 2017, 217 900 sont soumises à des conditions de performance.

11.3. Stratégie de gestion du capital

Composition du capital au 31 août 2017 :

	31/08/2017		31/08/2016	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
BERI 21	45 002 027	89 983 516	45 002 027	89 983 516
Autocontrôle	1 111 942		1 156 742	
Public	36 675 871	38 372 532	36 631 071	38 623 803
Actionnariat salarié	0		0	
Total	82 789 840	128 356 048	82 789 840	128 607 942

BERI 21 a droit de vote double, comme tout actionnaire au nominatif depuis au moins 2 ans.

- La SA BERI 21 détient 54,36% du capital et 70,10% des droits de vote
- 1,34% du capital est détenu en autocontrôle, sans droit de vote
- Le reste du capital est détenu par le public. Conformément aux statuts, tout actionnaire détenant plus de 2,5% du capital doit informer la société. Au 31 août 2017, trois actionnaires autres que BERI 21 détiennent plus de 2,5% du capital, dont le fonds Franklin Ressources Inc à 11,50%.

Le Directoire précise que 385 000 actions, soit 0,465% du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes du groupe consiste à rémunérer l'actionnaire sur la base des résultats de l'exercice passé, tout en préservant les capacités d'investissements du groupe par ses fonds propres.

Politique d'attribution d'options

La politique du groupe consiste en l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites dans la limite du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société. Ces attributions s'effectuent auprès des dirigeants et mandataires sociaux mais également auprès d'une plus large population des effectifs du groupe.

Politique de gestion des actions propres

Tous les 18 mois au maximum, un nouveau programme de rachat d'actions propres est défini et est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le programme en cours actuellement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017.

NOTE 12 - PROVISIONS

En k€	31/08/2016	Dot.	Reprise prov. utilisées	Reprise prov. non utilisées	Var. change	Autre	31/08/2017
Provisions non courantes	10 507	4 375	(4 189)	(2 062)	(13)	(1)	8 617
Provisions pour garanties	25 531	10 084	(7 617)	(544)	(184)	(9)	27 260
Autres provisions courantes	311	151	(150)	0	(18)	0	293
Provisions pour risque de change	0	0	0	0	0	(0)	(0)
Total provisions	36 348	14 610	(11 957)	(2 606)	(215)	(10)	36 170

Les provisions ont été revues au 31 août 2017 en fonction des éléments à disposition à la date de l'arrêté comptable. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à la mise à jour de risques techniques en fonction des données historiques réelles.

Les provisions non courantes sont essentiellement constituées des provisions pour litiges et procès en cours.

Les provisions pour garanties couvrent les coûts intervenant durant la période de garantie des produits commercialisés par le groupe. Elles sont calculées sur la base d'une approche statistique permettant de déterminer un ratio de coûts de garantie par rapport

au chiffre d'affaires. Ce ratio est calculé sur la base des données historiques observées. La provision statistique peut être complétée dans certaines circonstances par des provisions sérielles.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité des sociétés du groupe.

NOTE 13 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Il existe quatre régimes de retraite différents au sein du groupe selon le pays d'appartenance des filiales : Pologne, États-Unis, Italie et France. Ce sont tous des régimes à contribution définie.

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Médailles du travail	1 820	1 984
Indemnités de départ à la retraite	23 791	27 465
Total	25 611	29 449

Indemnités de départ en retraite

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Actifs financiers de couverture		
Valeur en début d'exercice	5 962	5 910
Rendement	411	52
Versements complémentaires		
Prestations payées		
Valeur fin d'exercice	6 373	5 962
Provisions renseignées au bilan		
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par des actifs financiers (dette actuarielle)	30 164	33 427
Valeur des actifs financiers	(6 373)	(5 962)
Valeur actuarielle des engagements non couverts		
Gains et pertes actuariels non reconnus		
Provisions au bilan	23 791	27 465
Composantes de la charge annuelle		
Coût des services rendus	1 085	1 111
Charges d'intérêts sur la dette actuarielle	427	214
Rendement attendu des actifs	(411)	(52)
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat		
Charge de l'exercice	1 101	1 273
Variation des provisions au bilan		
Début d'exercice	27 465	20 813
Variation de périmètre		
Décaissements	(429)	(210)
Charge de l'exercice	1 101	1 273
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	(4 346)	5 589
Provision à la clôture	23 791	27 465
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	2,0%	1,0%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	2%	2%
Âge départ en retraite : Cadre né avant 1952	60 ans	60 ans
Cadre né après 1952	65 ans	65 ans
Non cadre né avant 1952	60 ans	60 ans
Non cadre né après 1952	65 ans	65 ans

Une variation de 1 point du taux actuariel aurait une incidence de (-) 4 708 milliers d'euros sur la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Médailles du travail

Le calcul de la provision pour médailles du travail est effectué par un actuairé selon les mêmes critères que la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Le taux actuariel retenu s'élève à 2% au 31 août 2017 contre 1% au 31 août 2016.

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Début d'exercice	1 984	1 627
Variation de périmètre	(-)	(-)
Décaissements	(96)	(72)
Charge de l'exercice	104	314
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	(172)	115
Provision à la clôture	1 820	1 984

NOTE 14 - DETTES FINANCIÈRES

La présente note fournit des informations sur les dettes financières du groupe. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt, risque de change et de liquidité sont présentées en note 27.

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Concours bancaires créditeurs	4 950	3 869
Emprunt en crédit-bail	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	58 067	14 517
Emprunts et dettes financières diverses	3 109	1 790
Dettes financières à court terme	61 176	16 307
Emprunt en crédit-bail	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	38 516	42 280
Emprunts et dettes financières diverses	(0)	(0)
Dettes financières à long terme	38 516	42 280
Dettes Financières	104 642	62 456

Les termes et conditions des emprunts auprès des établissements de crédit en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	31/08/2017		
				Valeur nominale	Valeur comptable à court terme	Valeur comptable à long terme
Prêt bancaire garanti	USD	Libor US + 1,425% en moyenne	2021	30 409	7 752	22 657
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,85%	2025	2 828	377	2 451
Prêt bancaire garanti	EUR	35% Euribor 6 mois +0,45%	2021	6 160	1 540	4 620
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,85%	2031	2 817	216	2 601
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,95%	2027	2 161	228	1 933
Prêt bancaire garanti	EUR	80% Euribor 6 mois +0,85%	2026	3 330	370	2 960
Ligne de tirage court terme	USD	Libor USD 3 mois +1,25%	24/10/2017	30 258	30 258	
Ligne de tirage court terme	USD	Libor USD 3 mois +0,8%	24/10/2017	16 791	16 791	

Des contrats de swap de taux ont été souscrits au cours de l'exercice selon les caractéristiques suivantes : conversion du LIBOR USD 3 mois en taux fixe moyen à 1,6110% pour 50 M\$.

NOTE 15 - AUTRES DETTES ET CRÉDITEURS

En k€	Notes	31/08/2017	31/08/2016
Dettes fournisseurs d'exploitation	-	96 946	106 794
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	50 831	32 330
Dettes fiscales et sociales	-	91 562	80 686
Autres dettes d'exploitation	-	24 483	21 279
Dettes sur instruments financiers	Note 16	141	292
Dettes sur immobilisations	-	7 457	9 102
Produits constatés d'avance	-	1 193	1 216
Autres dettes	-	175 667	144 905
Dettes d'impôt exigible	-	409	240

NOTE 16 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour les instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture, les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture sont enregistrés en résultat, dans la ligne « autres charges financières ».

Au 31 août 2017, le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

Nature	Volume en milliers de devises	Date d'échéance	Juste Valeur (en k€)	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur le résultat (en k€)	Impact brut sur les réserves (en k€)
VAT\$	95 361	Entre septembre 2017 et février 2018	2 822	Oui	89	2 732
AAT PLN	129 461	Entre nov 2017 et août 2018	(41)	Oui	(103)	62

Au 31 août 2017, le groupe ne dispose que de ventes à terme \$ pour un taux moyen de 1,1362 €/ \$ incluant des options de vente à terme \$ pour 25 000 milliers de \$ et d'achats à terme € pour un taux moyen de 4,3154 PLN/€.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS

31/08/2017

	Réciproques	Donnés	Reçus
Cautions	0	2 747	2 303
Garanties	138 818 ¹	30 240 ²	9 568 ³
Garanties entreprises liées	37 238 ¹	899 ⁴	0
Total Groupe	176 056	33 885	11 871

¹ 176 056 k€ engagements liés aux contrats de financement des produits

² 23 668 k€ garanties bancaires

526 k€ engagements liés aux locations mobilières

6 046 k€ engagements donnés sur les contrats de location

³ 6 917 k€ dont engagements reçus sur les contrats de location

⁴ engagements sur les contrats de location

NOTE 18 - INFORMATION SECTORIELLE**18.1- Secteurs opérationnels****Exercice 2016/2017**

En k€	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	1 025 478	182 840	-	1 208 318
Amortissements des actifs sectoriels	57 446	6 543	-	63 990
Résultat opérationnel courant	78 880	6 702	-	85 582
Actifs sectoriels	1 477 493	186 024	(629 865)	1 033 652
Passifs sectoriels	975 106	97 800	(629 895)	443 011
Investissements corporels et incorporels	71 463	4 415	-	75 878

Exercice 2015/2016

En k€	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	910 700	172 863	-	1 083 563
Amortissements des actifs sectoriels	57 666	5 023	-	62 689
Résultat opérationnel courant	45 990	(2 354)	-	43 636
Actifs sectoriels	1 218 830	181 381	(483 208)	917 003
Passifs sectoriels	774 280	89 179	(483 208)	380 251
Investissements corporels et incorporels	64 294	6 816	-	71 110

18.2- Information géographique

Exercice 2016/2017 - En k€

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Actifs sectoriels	Investissements Corporels et incorporels
Bateaux	France	186 401	951 322	54 961
	Reste de l'Europe	362 698	184 973	12 639
	Amérique du Nord	312 803	344 004	3 834
	Amérique du Sud	19 705	(3 091)	29
	Asie	53 399	285	0
	Reste du Monde	90 471	0	0
	Total bateaux		1 025 478	1 477 493
Habitat	France	156 280	168 792	4 156
	Europe	26 560	17 232	259
	Reste du Monde	0	0	0
Total habitat		182 840	186 024	4 415
Eléments de réconciliation		0	(629 865)	
TOTAL		1 208 318	1 033 652	75 878

Exercice 2015/2016 - En k€

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Actifs sectoriels	Investissements Corporels et incorporels
Bateaux	France	147 512	738 662	48 451
	Reste de l'Europe	345 753	165 759	10 710
	Amérique du Nord	284 876	315 118	4 381
	Amérique du Sud	6 202	-883	752
	Asie	59 459	174	0
	Reste du Monde	66 899	0	0
	Total bateaux		910 700	1 218 830
Habitat	France	147 013	159 343	6 240
	Europe	25 850	22 038	576
	Reste du Monde	0	0	0
Total habitat		172 863	181 381	6 816
Eléments de réconciliation		0	(483 208)	
TOTAL		1 083 563	917 003	71 110

NOTE 19 - PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties de la façon suivante :

En k€	2016/2017	2015/2016
Salaires et traitements	183 139	176 412
Charges sociales	77 223	69 455
Personnel extérieur	45 460	40 966
Avantages au personnel donnant lieu à provision	654	866
Rémunérations en actions (IFRS 2)	1 370	1 973
Participation et intéressement	12 686	5 185
Frais de personnel	320 533	294 858

Au 31 août 2017, le Groupe Beneteau compte au total 6 778 salariés (hors intérim) à travers le monde répartis ainsi :

	au 31 août 2017	au 31 août 2016
France	4 181	3 929
Autre Europe	1 029	961
USA – Brésil – Asie	717	687
Bateaux	5 927	5 577
France	804	854
Autre Europe	47	47
Habitat	851	901
TOTAL	6 778	6 478

Répartition par catégorie (hors intérim) :

	au 31 août 2017	au 31 août 2016
Ouvriers	4 800	4 630
Employés / Techniciens / Agents de maîtrise	1 399	1 310
Cadres et Assimilés	579	538
Effectif hors intérim	6 778	6 478

L'effectif moyen (y compris l'intérim) est réparti de la façon suivante par activité :

	2016/2017	2015/2016
Bateaux	6 699	6 361
Habitat	1 106	1 157
Effectif moyen total (dont intérim)	7 804	7 518

L'activité saisonnière du groupe le conduit à avoir recours au personnel intérimaire.

En moyenne, 1 084 intérimaires ont travaillé au sein du groupe (849 pour l'activité Bateaux et 235 pour l'activité Habitat) contre 1 050 l'exercice passé.

Ventilation de l'effectif moyen par catégorie	2016/2017	2015/2016
Cadres	575	535
Agents de maîtrise	274	240
Employés	1 112	1 067
Ouvriers	5 843	5 675
Effectif total	7 804	7 518

NOTE 20 - CHARGES EXTERNES

En k€	2016/2017	2015/2016
Consommables, sous-traitance, maintenance	49 677	50 749
Marketing, publicité	17 387	16 410
Honoraires, commissions, études et recherches, assurance	23 361	21 897
Location	9 513	8 236
Autres	21 772	22 424
Charges externes	121 710	119 717

Les engagements du groupe de paiement minimum futur au titre de la location s'élevaient à 1 270 milliers d'euros, dont 508 milliers d'euros à moins d'1 an et 762 milliers d'euros avec une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

NOTE 21 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

En k€	2016/2017	2015/2016
Provisions devenues sans objet	439	1 074
Plus-values nettes sur cession des actifs immobilisés	144	566
Produit net sur les créances devenues irrécouvrables	531	0
Divers produits	942	489
Autres produits opérationnels courants	2 056	2 129

En k€	2016/2017	2015/2016
Brevet, droits d'auteur, jetons de présence	(875)	(1 204)
Moins-values nettes sur cession des actifs immobilisés	0	0
Charges nettes sur les créances devenues irrécouvrables	0	(1 646)
Indemnités commerciales	(243)	(2 695)
Divers	(3 221)	(1 725)
Autres charges opérationnelles courantes	(4 339)	(7 270)

Des provisions constituées dans le cadre de litiges techniques ont été mises à jour en fonction des nouveaux éléments à disposition. Cette mise à jour conduit à la diminution du risque résiduel.

Les divers produits intègrent notamment des indemnités perçues dans le cadre de la résolution de litiges.

NOTE 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En k€	2016/2017	2015/2016
Provision – ERP – Bateau	(6 743)	-
Provisions diverses	(833)	-
Provision – projet de reconversion de l'activité Habitat Résidentiel	1 698	(5 912)
Provision – projet de mise en sommeil des filiales brésiliennes	-	(4 766)
Provision pour faillite d'un partenaire – designer de bateaux	-	(175)
Résolution favorable d'un litige	-	1 134
Autres charges et produits opérationnels	(5 877)	(9 719)

NOTE 23 – RÉSULTAT FINANCIER

En k€	2016/2017	2015/2016
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	35	0
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	35	0
Intérêts et charges assimilées	(2 256)	(2 702)
Variation de juste valeur sur investissements détenus à des fins de transaction	(69)	0
Coût de l'endettement financier brut	(2 325)	(2 702)
Coût de l'endettement financier net	(2 290)	(2 702)
Différence négative de change (nette)	(2 655)	(3 349)
Autres charges financières	(2 655)	(3 349)
Variation de juste valeur des instruments financiers (IAS32-39)*	152	421
Autres intérêts et produits assimilés	413	217
Autres produits financiers	565	638
Résultat financier	(4 380)	(5 413)

* Il s'agit de la part inefficace des variations de valeurs d'instruments qualifiés de couverture.

NOTE 24 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

24.1- Charge d'impôt

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En k€	2016/2017	2015/2016
Impôts exigibles	18 749	1 635
Impôts différés	1 150	4 947
Charge d'impôt sur les résultats	19 899	6 582

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée se décompose comme suit :

En k€	2016/2017	2015/2016
Impôt théorique sur le résultat consolidé (hors sociétés mises en équivalence)	25 876	9 817
calculé au taux de	34,33%	34,43%
Incidence des crédits d'impôts	(5 417)	(3 417)
Incidence des pertes fiscales	(563)	1 597
Impact des autres différences permanentes	(344)	220
Impact des redressements fiscaux	210	0
Incidence des variations de taux d'imposition	137	(1 635)
Impôt au compte de résultat	19 899	6 582
Charge d'impôt sur les résultats	19 899	6 582

Le montant cumulé des pertes non activées s'élève à 17 546 milliers d'euros et concerne les déficits de la filiale brésilienne.

24.2- Impôts différés

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice est le suivant :

En k€	2016/2017	2015/2016
Immobilisations incorporelles	340	377
Stocks	1 341	1 983
Avantages du personnel	6 072	8 517
Instruments financiers	-	130
Autres	7	5
Différences temporelles	6 618	7 085
Compensation	(8 561)	(10 817)
Total des impôts différés actif	5 817	7 281
Amortissements dérogatoires	5 306	5 950
Instruments financiers	776	-
Autres	4 624	5 102
Compensation	(8 561)	(10 817)
Total des impôts différés passif	2 145	235
Actif net d'impôts différés	3 672	7 046

La variation des actifs nets d'impôts différés se décompose comme suit :

En k€	2016/2017	2015/2016
Au 1^{er} septembre	7 046	5 711
Normes IAS 32&39	(860)	1 269
Ecart de conversion	(33)	(5)
Produit (charge) d'impôts différés	(1 150)	(4 947)
Autres impôts enregistrés en capitaux propres	(1 331)	5 018
Au 31 août	3 672	7 046

NOTE 25 - RÉSULTAT PAR ACTION

	2016/2017	2015/2016
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	59 709	24 769
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	82 789 870	82 789 870
Résultat net par action (en euros)	0,72	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif	83 327 870	83 899 890
Résultat net par action (en euros)	0,72	0,30

NOTE 26 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés ou les administrateurs des sociétés qui exercent des fonctions de direction et de contrôle de l'activité au sein du Groupe Beneteau, incluant notamment les opérations effectuées avec la société BERI 21, actionnaire majoritaire du groupe.

Cette société réalise des études pour la conception des bâtiments industriels du groupe et à ce titre facture les sociétés

du groupe. Elle facture également des prestations d'assistance juridique, d'assistance et de conseil en matière d'organisation et d'investissement, et de conseil en matière stratégique. Par ailleurs, le groupe loue une partie de ses bureaux à BERI 21.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe Beneteau.
- les opérations avec la co-entreprise SGB Finance.

26.1 - Transactions avec les parties liées

En k€	2016/2017	2015/2016
Ventes de biens et services	68	144
Achats de biens et services	994	966
Créances	23	71
Dettes	392	396

26.2 - Avantages octroyés aux dirigeants

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du groupe comptabilisés en charge s'établissent comme suit :

En k€	2016/2017	2015/2016
Avantages à court terme	2 515	2 173
Autres avantages à long terme	20	41
Jetons de présence	220	334
Paiement en actions ¹	568	442
Total	3 323	2 990

¹Montant déterminé conformément à la norme IFRS2 « paiement en actions » et selon les modalités décrites en note 3.12 et 19

26.3 – Transactions avec les co-entreprises

Les transactions avec la co-entreprise SGB Finance (détenue à 49%) ont été les suivantes :

En k€	2016/2017	2015/2016
Ventes de biens et services	35 377	32 714
Achats de biens et services	40	622
Frais financiers	179	160
Valeurs mobilières de placement	41 150	0
Créances	481	1 496
Dettes	12	197

NOTE 27 – GESTION DU RISQUE FINANCIER

27.1. Classement des instruments financiers par catégorie de comptabilisation

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

En k€	Valeur comptable au 31/08/2017	Juste valeur au 31/08/2017	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs / Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
Autres titres de participation	22	22			22	
Prêts et cautions	128	128		128		
Créances clients	73 254	73 254		73 254		
Autres créances	45 981	45 981	3 114	42 867	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214 296	214 296	214 296			
Dettes financières	(104 642)	(104 642)				(104 642)
Autres dettes	(141)	(141)	(141)		0	
Sous total	228 898	228 898	217 269	116 249	22	(104 642)

En k€	Valeur comptable au 31/08/2016	Juste valeur au 31/08/2016	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs / Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
Autres titres de participation	22	22	-	-	22	-
Prêts et cautions	150	150	-	150	-	-
Créances clients	88 537	88 537	-	88 537	-	-
Autres créances	33 572	33 572	0	33 572	0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 925	75 925	75 925	-	-	-
Dettes financières	(62 456)	(62 456)	-	-	-	(62 456)
Autres dettes	(292)	(292)	(292)	-	0	-
Sous total	135 458	135 458	75 633	122 259	22	(62 456)

27.2. Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Au 31/08/2017

En k€	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0	-	22	22
Instruments de couverture	0	3 114	0	3 114
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	214 296	214 296
Actifs financiers	0	3 114	214 318	217 432
Instruments de couverture	0	(141)	-	(141)
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	(104 642)	(104 642)
Passifs financiers	0	(141)	(104 642)	(104 783)

Au 31/08/2016

En k€	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0	-	22	22
Instruments de couverture	0	0	0	0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	75 925	75 925
Actifs financiers	0	0	75 947	75 947
Instruments de couverture	0	(292)	-	-292
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	(62 456)	(62 456)
Passifs financiers	0	(292)	(62 456)	(62 748)

27.3. Classement des instruments financiers par catégorie de risque

En k€	Valeur comptable au 31/08/2017	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	128	128	-	-	-
Créances clients	73 254	73 254	-	-	-
Autres créances	45 981	42 867	-	-	3 114
Disponibilités	173 146	173 146	-	-	-
SICAV et autres placements	41 150	41 150	-	-	-
Autres emprunts	(99 692)	-	(99 692)	-	-
Concours bancaires	(4 950)	-	(4 950)	-	-
Total	229 017	330 545	(104 642)	0	3 114

En k€	Valeur comptable au 31/08/2016	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	150	150	-	-	-
Créances clients	88 537	88 537	-	-	-
Autres créances	33 572	33 572	-	-	0
Disponibilités	74 949	74 949	-	-	-
SICAV et autres placements	976	976	-	-	-
Autres emprunts	(58 587)	-	(58 587)	-	-
Concours bancaires	(3 869)	-	(3 869)	-	-
Total	135 728	198 184	(62 456)	0	0

Le groupe a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

27.4- Risque de crédit

Classement des créances commerciales en échues et non échues

Au 31/08/2017

En k€	Brut	Dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	36 610	26 548	0	36 610
Echues	40 555	32 241	(3 910)	36 645
Créances commerciales	77 164	58 789	(3 910)	73 254

Au 31/08/2016

En k€	Brut	Dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	33 086	23 803	0	33 086
Échues	59 881	40 069	(4 431)	55 451
Créances commerciales	92 967	63 872	(4 431)	88 537

Au 31 août 2017, les 36 645 milliers d'euros de créances nettes échues concernent principalement :

- au sein de l'activité Bateaux (30 986 milliers d'euros), les bateaux mis à disposition des clients et non encore enlevés, selon la règle adoptée par le groupe de reconnaissance du chiffre d'affaires à la mise à disposition ;
- au sein de l'activité Habitat (5 645 milliers d'euros), les retards de règlement des clients par rapport au délai théorique de paiement, dont le risque de crédit est appréhendé par le groupe.

L'âge des créances échues hors clients douteux est réparti de la façon suivante :

En k€	Echues depuis plus de 90 Jrs	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	4 522	6 221	20 242	30 986
Habitat	1 802	1 618	2 225	5 645
TOTAL	6 324	7 839	22 467	36 631

En date du 10 novembre 2017, la situation des créances restant impayées est la suivante :

En k€	Echues depuis plus de 90 Jrs	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	4 169	1 432	5 343	10 944
Habitat	2 452	67	375	2 894
TOTAL	6 621	1 499	5 718	13 838

Variation des dépréciations sur créances commerciales

En k€	31/08/2016	31/08/2017
Solde au 1 ^{er} septembre	6 241	4 431
Perte de valeur comptabilisée variation de périmètre	(1 810)	(520)
Solde au 31 août	4 431	3 911

Pourcentage de créances échues sur créances mobilisables

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Créances commerciales en valeur brute	77 165	92 967
Provisions pour créances douteuses	(3 911)	(4 431)
Créances commerciales en valeur nette	73 254	88 537
Créances échues au 31 août	36 645	55 451
dont créances export	29 648	37 030
% créances échues sur créances mobilisables	50,0%	62,6%

27.5- Risque de change

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

En k€	31/08/2017		31/08/2016	
	KUSD	KPLN	KUSD	KPLN
Créances commerciales	44 714	0	97 650	0
Dettes fournisseurs	(20 599)	(14 803)	(17 899)	(2 231)
Exposition bilancielle brute	24 115	(14 803)	79 751	(2 231)
Ventes prévisionnelles estimées	169 661	0	147 380	0
Achats prévisionnels estimés	(62 401)	(273 943)	(44 336)	(210 003)
Exposition prévisionnelle brute	107 260	(273 943)	103 044	(210 003)
Contrats de change à terme	(95 360)	129 461	(130 427)	182 836
Exposition nette	36 015	(159 284)	52 368	(29 399)

NOTE 28 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ont été les suivants :

En k€ et en pourcentage	ATLANTIQUE REVISION CONSEIL				KPMG Audit			
	31/08/2017		31/08/2016		31/08/2017		31/08/2016	
	k€	%	k€	%	k€	%	k€	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	222	100%	207	100%	199	90%	207	91%
- société mère	54	24%	53	26%	73	33%	60	26%
- filiales	167	75%	154	74%	126	57%	147	65%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0%	0	0%	23	10%	20	9%
Sous-total	222	100%	207	100%	222	100%	227	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total des honoraires	222		207		222		227	

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2017

Aux actionnaires de la société Beneteau S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Beneteau S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 3.18, le groupe reconnaît son chiffre d'affaires « lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable ». En particulier, « au sein de l'activité Bateaux, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la date de mise à disposition du bien. La mise à disposition correspond à la date à partir de laquelle le bateau peut être enlevé par le client, cette date faisant l'objet d'une confirmation du client. A cette date, les risques et avantages les plus importants ont été transmis au client ».

Nous avons considéré le respect du principe de reconnaissance du chiffre d'affaires retenu et décrit ci-dessus, comme un point clé de notre audit compte tenu du risque inhérent au processus de détermination de la date de mise à disposition du bien.

Notre réponse

Nos diligences notamment ont consisté à :

- Evaluer la fiabilité du contrôle interne relatif aux systèmes et procédures de suivi des commandes, notamment en testant l'efficacité des contrôles informatiques permettant de déterminer la date de mise à disposition ;
- Analyser les données sur le chiffre d'affaires bateaux neufs en reconstituant le chiffre d'affaires à partir d'extractions de gestion ;
- Analyser l'évolution du chiffre d'affaires mensuel par rapport au carnet de commandes et aux données historiques ;
- Rapprocher les sorties de stocks de produits finis valorisés au prix de vente et le chiffre d'affaires comptabilisé sur les ventes de Bateaux ;
- Tester le respect du principe comptable « d'indépendance des exercices » sur un échantillon de ventes comptabilisées avant et après la clôture selon des critères de sélection pertinents en procédant notamment à des rapprochements avec des confirmations des clients.

Evaluation des goodwill des activités BIO Habitat et Recboat Holdings LLC.

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurant au bilan pour un montant total de 79 millions d'euros, sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans la note 3.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ainsi, les goodwill des entreprises intégrées dans les activités de Bio Habitat et de Recboat Holdings LLC ont été affectés aux UGT de ces activités respectives.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Les valeurs recouvrables sont calculées à partir des cash flows futurs actualisés, déterminés sur la base du business plan arrêté par le Directoire et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini et décrites dans la note mentionnée ci-dessus.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter le cas échéant la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill des activités de Bio Habitat et de Recboat Holdings LLC, qui représentent un montant significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de cash flows futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme retenus pour les projections de flux de trésorerie. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill des activités de Bio Habitat et de Recboat Holdings LLC comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer, notamment par entretien avec la Direction, les principales hypothèses d'activité intégrées dans les Business Plan arrêtés par le Directoire du Groupe et analyser les écarts entre le réalisé au 31.08.2017 et les budgets intégrés dans les Business Plan 2017 ;
- Corroborer les hypothèses actuarielles dont le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie attendus en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des UGT ;
- Revoir les analyses de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues ;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la Direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 3.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Frais de développement informatique

Risque identifié

Le groupe BENETEAU s'est engagé dans un processus de migration de son Progiciel de Gestion Intégré (ERP) depuis fin 2012. La mise en œuvre de ce nouvel ERP repose sur une personnalisation et des développements spécifiques de l'outil informatique acheté sur le marché. Ces développements informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 7 ans à compter de la date de mise en service de l'ERP comme indiqué dans la note 3.5.2 aux comptes consolidés

Déjà opérationnel depuis juillet 2015 au sein du secteur Habitat, le recours à cet ERP est toujours envisagé sur l'activité Bateaux.

Toutefois, le déploiement de l'outil a été reporté compte-tenu des difficultés anticipées à date de répliquer l'outil actuel, pour lequel de nombreuses spécificités ont été développées pour l'activité Habitat.

Dans ce cadre, le management a procédé à une analyse des coûts engagés afin de déterminer ceux qui correspondent à des fonctionnalités qui seront utilisées pour le déploiement de l'outil dans l'activité Bateaux.

Cette analyse a conduit à constater la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de l'actif de 6,7 M€, ramenant la valeur nette de l'actif résiduel non mis en service à 1,8 M€.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les provisions pour dépréciation qui découlent de cette analyse sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment effectué les travaux suivants :

- Prendre connaissance sur la base d'entretiens avec la direction des systèmes d'information des perspectives d'utilisation de l'ERP ;
- Revoir les différents scénarios envisagés par la Direction au regard des difficultés techniques d'adaptation de l'ERP existant et de l'utilisation future envisagée,
- Apprécier le niveau et la nature de la dépréciation comptabilisée, telle que mentionnée en note 3.5.2 ;

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Beneteau S.A. par votre assemblée générale du 24 février 1989 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et du 1^{er} février 2002 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 août 2017, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 29^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 16^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 20 décembre 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

La-Roche-sur-Yon, le 20 décembre 2017
Atlantique Révision Conseil

Jérôme Boutolleau
Associé

Beneteau S.A.

Éléments financiers *Beneteau S.A.*

Bilan	142
Compte de résultat	144
Annexe	146
<hr/>	
1 - Notes sur le bilan actif	147
2 - Notes sur le bilan passif	152
3 - Notes sur le compte de résultat	155
4 - Autres informations	158
5 - Tableau des flux de trésorerie	161

Comptes sociaux Beneteau S.A.

Bilan au 31 août 2017

Actif

En k€	Note	Montants bruts 31/08/2017	Amortissements et provisions	Montants nets 31/08/2017	Montants nets 31/08/2016
Immobilisations incorporelles	1.2				
Frais de recherche et développement	1.3	4 887	1 993	2 894	3 354
Concessions, brevets, licences, marques	1.4	1 180	106	1 074	1 101
Fonds commercial (1)		-	-	0	0
Autres immobilisations incorporelles		6 370	5 501	869	965
Immobilisations incorporelles en cours		8 886	6 743	2 143	8 699
Immobilisations corporelles	1.5	-	-	0	0
Terrains		392	117	275	283
Constructions		6 599	4 729	1 870	2 136
Inst. techniques, matériels et outils indus		782	718	64	122
Autres immobilisations corporelles		3 183	2 473	710	650
Immobilisations en cours		258	-	258	195
Avances et acomptes		-	-	0	0
Immobilisations financières (2)	1.6	-	-	0	0
Participations		97 558	5 000	92 558	92 558
Créances rattachées à des participations		0	-	0	0
Autres titres immobilisés		5 760	3	5 757	5 565
Prêts		0	-	0	10
Autres immobilisations financières		19	-	19	26
Actif immobilisé	1.1	135 874	27 383	108 491	115 664
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvis.		-	-	0	0
En cours de production		-	-	0	0
Produits intermédiaires et finis		-	-	0	0
Avances et acomptes sur commandes		4 226	3 341	885	878
Créances	1.7	-	-	0	0
Créances clients et comptes rattachés		7 077	107	6 970	7 204
Autres créances d'exploitation		143 179	0	143 179	121 904
Valeurs mobilières de placement	1.8	45 863	0	45 863	5 907
Disponibilités		121 834	-	121 834	15 004
Charges constatées d'avance	1.9	619	-	619	891
Actif circulant		322 798	3 448	319 350	151 788
Écart de conversion actif		0	-	-	-
TOTAL ACTIF		458 672	30 831	427 841	267 452

¹Dont droit au bail

²Dont à moins d'un an

*Bilan au 31 août 2017***Passif**

En k€	Note	31/08/2017	31/08/2016
Capital social dont capital versé	2.1	8 279	8 279
Primes d'émission, fusion, apports		27 850	27 850
Réserves			
Réserve légale		871	871
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		147 880	157 773
Report à nouveau		112	93
Résultat de l'exercice		(211)	(1 706)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		380	356
Capitaux propres	2.11	185 161	193 516
Provisions			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		2 023	933
Provisions pour risques et charges	2.2	2 023	933
Dettes financières ¹			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ²		78 316	35 353
Emprunts et dettes financières divers		135 798	13 509
Avances et acomptes reçus sur commandes		7	-
Dettes d'exploitation ¹			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 280	3 248
Dettes fiscales et sociales		3 216	3 007
Autres		19 566	17 632
Dettes diverses ¹			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		474	254
Produits constatés d'avance ¹		-	-
Passif circulant	2.3	240 657	73 003
Écarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		427 841	267 452
¹ dont à moins d'un an	-	220 048	45 383
² dont concours bancaires courants	-	843	641

BENETEAU S.A.

Compte de Résultat 31 août 2017

En k€	Note	2016/2017	2015/2016
Produits d'exploitation			
Production vendue : biens et services		15 126	14 360
Chiffre d'affaires net	3.1	15 126	14 360
Production immobilisée		-	506
Subventions d'exploitation		-	4
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3.2	35	6 190
Produits d'exploitation		15 161	21 060
Charges d'exploitation			
Autres achats externes		11 354	11 331
Impôts, taxes et assimilés		205	224
Charges de personnel	3.3	-	-
Salaires et traitements		3 281	3 458
Charges sociales		1 526	7 326
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Sur immobilisations : dotations aux amort.		2 286	2 229
Sur actif circulant : dotations aux provisions		-	176
Pour risques et charges : dotations aux prov.		1 093	384
Autres charges		1 039	1 001
Charges d'exploitation		20 784	26 129
Résultat d'exploitation		(5 623)	(5 069)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		12 752	10 019
Autres intérêts et produits assimilés		2 191	2 381
Reprises sur provisions et transfert de charges		220	8 858
Gains de change nets		2 828	1 352
Produits financiers		17 991	22 610
Charges financières			
Dotation aux amortissements et provisions		3	2 720
Intérêts et charges assimilées		3 197	9 083
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		40	9 054
Pertes de change nettes		3 195	3 759
Charges financières		6 435	24 616
Résultat financier	3.4	11 556	(2 006)
Résultat courant avant impôt		5 934	(7 074)

BENETEAU S.A.**Compte de Résultat 31 août 2017 (suite)**

En k€	Note	2016/2017	2015/2016
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		131	74
Sur opérations en capital		14	49
Reprises sur provisions et transferts de charges		33	34
Produits exceptionnels		178	157
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		42	97
Sur opérations en capital		15	74
Dotations aux amortissements et provisions		6 799	23
Charges exceptionnelles		6 856	194
Résultat exceptionnel	3.5	(6 678)	(37)
Participation et Intéressement des salariés		(69)	(42)
Impôts sur les bénéfices	3.6	(602)	(5 447)
RESULTAT NET		(211)	(1 706)

Annexe aux comptes de Beneteau S.A.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2016 et clos le 31 août 2017.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 31 août 2017, Beneteau S.A. a procédé à un abandon de créance en faveur de sa sous-filiale BH Services pour 1 450 milliers d'euros.

Suite à un démarrage difficile de l'ERP dans la division Habitat en 2015 ainsi que la réécriture de certains éléments spécifiques, une provision pour dépréciation a été constituée au cours de l'exercice sur la valeur de l'investissement classé en immobilisations incorporelles en cours. Le montant de la dépréciation s'élève à 6 743 milliers d'euros et est enregistré en résultat exceptionnel. La valeur nette de l'actif est ainsi ramenée à 1 787 milliers d'euros.

Principes, règles, méthodes comptables et présentation des états

Les chiffres fournis dans la présente annexe sont en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2016-07).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

1 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*1.1 Mouvements des immobilisations, amortissements et provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé***Valeurs brutes**

En k€	Valeur brute des immobilisations 31/08/2016	Variations par transfert de poste à poste	Acquisitions Créations Augmentation des actifs	Cessions Mises hors service Diminution des actifs	Valeur brute des immobilisations 31/08/2017
Frais de recherche et développement	4 621	169	97	0	4 887
Concessions, brevets, licences et marques	1 081	0	0	0	1 081
Fonds commercial	99	0	0	0	99
Logiciels	6 664	93	588	(976)	6 370
Immobilisations incorporelles en cours	8 699	(160)	348	0	8 887
TOTAL Immobilisations incorporelles	21 164	102	1 032	(976)	21 323
Terrains et aménagements	392	0	0	0	392
Constructions et aménagements	6 549	0	52	(3)	6 599
Matériels, installations techniques	781	0	0	0	781
Autres immobilisations corporelles	2 879	61	383	(141)	3 183
Immobilisations en cours	195	(164)	228	0	259
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	10 796	(102)	663	(144)	11 213
Participations	97 558	0	0	0	97 558
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5 786	0	7 138	(7 164)	5 760
Prêts	10	0	0	(10)	0
Autres immobilisations financières	26	0	0	(6)	20
TOTAL Immobilisations financières	103 380	0	7 138	(7 180)	103 338
TOTAL GENERAL	135 340	0	8 833	(8 299)	135 874

Amortissements et provisions

En k€	Amortissement au 31/08/2016	Augmentation Dotation de l'exercice	Augmentation Provision de l'exercice	Diminutions afférentes aux éléments sortis et reprises	Amortissement au 31/08/2017
TOTAL Immobilisations incorporelles	7 045	1523	6743	(967)	14 344
Terrains et aménagements	109	9	-	0	117
Constructions	4 413	316	-	(2)	4 728
Matériels, installations techniques	659	58	-	0	716
Autres immobilisations corporelles	2 229	380	-	(136)	2 474
TOTAL Immobilisations corporelles	7 410	763	0	(138)	8 036
TOTAL AMORTISSEMENTS et PROVISIONS sur immobilisation	14 455	2 286	6 743	(1 104)	22 379
Provision pour dépréciation actif	-	-	-	-	-
Sur participations	5 000	-	-	0	5 000
Sur autres titres immobilisés	221	-	4	(221)	4
TOTAL PROVISIONS	5 221	0	4	(221)	5 004
TOTAL GENERAL	19 676	2 286	6 747	(1 325)	27 383

1.2 Immobilisations incorporelles

Elles s'élevaient au 31 août 2017 à 21 323 milliers d'euros en valeur brute et à 6 979 milliers d'euros en valeur nette après amortissement et provisions contre 14 119 milliers d'euros en valeur nette au 31 août 2016.

Les différents éléments composant ce poste sont les suivants :

1.2.1 Frais de recherche et développement

Au cours des exercices antérieurs, la société a engagé un projet de recherche et développement en matière de processus de conception, de développement et de fabrication de bateaux, totalement différent.

En raison de la nature même de ce projet, le groupe a décidé d'immobiliser les frais externes (honoraires essentiellement) et internes (main d'œuvre directement liée au projet) et de les porter à l'actif du bilan en frais de recherche et développement.

L'amortissement de ces frais de recherche et développement a débuté au moment de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés : soit au 1^{er} septembre 2004.

Par ailleurs, les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Beneteau sont amortis sur 7 ans.

Le premier déploiement de la solution a été effectué dans l'Habitat en juillet 2015 après un retard de 18 mois suite aux nombres de développements spécifiques finalement requis. Suite à cette mise en service, des changements de processus et une réécriture de spécifiques ont été nécessaires remettant en cause les modalités initiales de déploiement dans l'activité Bateau.

Dans ce contexte, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de 6 743 milliers d'euros ramenant la valeur résiduelle non amorti à 1 787 milliers d'euros.

Pour constituer la provision, la méthode suivante a été retenue :

- Un taux de conservation (pérennité de l'investissement) selon la nature de l'investissement (entre 20% et 100%) a été déterminé.
- Cette base a ensuite été répartie entre les divisions Bateau et Habitat au prorata des utilisateurs ERP au moment du début du projet. Cette répartition a également été ajustée pour tenir compte des développements spécifiques à l'activité Habitat.
- Des abattements supplémentaires ont été appliqués à la partie dédiée au Bateau pour refléter l'échec de la mutualisation initialement envisagée.

1.2.2 Concessions, brevets, licences et marques

La durée de consommation des avantages économiques attendus de la marque n'est pas déterminable. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

Elle fera éventuellement l'objet d'une dépréciation si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La concession est un droit d'usage exclusif à long terme permettant de bénéficier de la pleine jouissance des Fibres Optiques Noires ; elle est amortie sur sa durée d'utilité, soit 15 ans.

1.2.3 Logiciels

Les logiciels sont amortis sur 1 an à 5 ans selon leur durée de vie prévue.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour la partie produite par l'entreprise. Elles n'ont jamais fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- aménagements sur terrains..... 20 ans
- constructions d'exploitation..... 20 ans
- installations et agencements des constructions 10 à 20 ans
- matériel et outillage 3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel 3 à 10 ans
- matériel de transport..... 3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau 3 à 10 ans

La société pratique, dans la mesure du possible, des amortissements dégressifs considérés comme dérogatoires pour la fraction excédant l'amortissement économique. La provision ainsi constituée s'élève à 380 k€.

1.4 Immobilisations financières

Elles s'élevèrent au 31 août 2017 à 103 338 contre 103 380 milliers d'euros au 31 août 2016.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence lorsque la valeur d'utilité de la société filiale est inférieure à la valeur historique :

- pour les filiales industrielles, la valeur d'utilité est définie comme étant l'actualisation des perspectives de résultats futurs de la société filiale.
- pour les filiales purement commerciales, ou pour lesquelles l'appréciation des perspectives d'activité n'est pas pertinente, la valeur d'utilité est appréciée au regard du montant de la quote-part détenue des capitaux propres, après application pour les filiales étrangères du taux de la devise au 31 août.

Le tableau des filiales et participations figure à la rubrique 4.3 de la présente annexe.

Le poste « Autres titres immobilisés » est composé essentiellement d'actions propres (mouvements détaillés sur note 4.6). Sur la base de la moyenne des cours de Bourse du mois d'août 2017, leur valeur s'élève à 8 170 k€ pour une valeur nette au bilan de 5 737 k€.

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours de clôture ou converties au taux de couverture si elles font l'objet d'un contrat de couverture de change à terme.

La perte de change latente donne lieu à la constitution d'une provision pour charges à due concurrence.

À la clôture, le poste clients ne comprend aucune créance à plus d'un an et se décompose ainsi :

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Comptes clients ordinaires	57	40
Comptes clients entreprises liées	6 891	7 142
Effets à recevoir	-	-
Clients douteux	129	129
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(108)	(108)
TOTAL	6 969	7 204

Les autres créances d'exploitation ne comportent pas de créances à plus d'un an et se décomposent comme suit :

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Impôts et taxes	15 902	22 675
Autres créances	1 167	2 035
Autres créances entreprises liées*	126 110	97 193
Provision pour dépréciation des créances	-	-
TOTAL	143 179	121 904
dont compte courant d'intégration fiscale	-	-

1.6 Valeurs Mobilières de Placement

La valeur d'inventaire des actions propres réservées (cf. notes 4.4 et 4.5) s'élève à 4 863 milliers d'euros. Evaluées au cours du 31 août 2017, les actions propres réservées s'élèvent à 7 128 milliers d'euros.

Par ailleurs, le portefeuille d'attribution d'actions gratuites fait l'objet d'une provision pour risque (cf note 2.2).

Les autres titres se composent de SICAV pour 41 000 milliers d'€, dont la valeur d'inventaire s'élève également à 41 000 milliers d'€.

1.7 Comptes de régularisation et assimilés Actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 619 milliers d'€ et sont composées en totalité de charges d'exploitation, contre 891 milliers d'€ au 31 août 2016.

Les produits à recevoir s'élèvent à 70 k€ et se décomposent en :

En k€	31/08/2017	31/08/2016
Produits d'exploitation	23	19
Produits d'exploitation - entreprises liées	-	-
Produits financiers	47	-
TOTAL	70	19

2 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.1 Capital social

Il se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €, entièrement libérées.

Les informations relatives aux actions propres et aux programmes d'attribution d'actions sont détaillées aux points 4.4, 4.5 et 4.6.

2.1.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice est la suivante :

En k€

Capitaux propres au 01/09/2016	193 516
Amortissements dérogatoires (cf. note 1.5)	24
Distribution de dividendes	(8168)
Résultat de l'exercice	(221)
Montant des capitaux propres au 31/08/2017	185 161

Le résultat net hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires s'élève à (-) 195 milliers d'€ au 31 août 2017.

Les dispositions fiscales entraînent pour notre société une dette future d'impôt d'un montant net de 110 milliers d'€, calculée au taux de 28,92%.

2.2 Provisions pour risques et charges

En k€	Montant en fin d'exercice 31/08/2016	Augment. dotations de l'exercice	Diminution reprise de provisions utilisées	Diminution reprise de provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice 31/08/2017
Provisions pour perte de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	933	1 092	(2)	-	2 023
TOTAL	933	1 092	(2)	-	2 023

Au 31 août 2017, Beneteau S.A. a comptabilisé :

- une dotation aux provisions pour charge relative aux actions propres réservées pour le plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1 092 milliers d'€ ;
- une reprise aux provisions pour médaille du travail à hauteur de 2 milliers d'€ dont l'évaluation prend en compte les salariés présents dans l'entreprise à la date du calcul, leur ancienneté, le barème des gratifications en fonction de cette ancienneté, le taux de survie, la rotation et une actualisation financière.

2.3 Dettes

La répartition des dettes, selon leur échéance au 31 août 2017, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En k€	Montant total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 2 ans maximum à l'origine	57 707	57 707	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	20 609	-	20 609	-
Emprunts et dettes financières divers	3 109	3 109	-	-
Dettes financières entreprises liées	147 339	147 339	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 635	2 635	-	-
Fournisseurs entreprises liées	645	645	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 447	1 447	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	873	873	-	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-	-
- impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- taxes sur la valeur ajoutée	776	776	-	-
- autres impôts, taxes et assimilés	119	119	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	474	474	-	-
Dettes sur immobilisations entreprises liées	-	-	-	-
Autres dettes	1 094	1 094	-	-
Autres dettes entreprises liées	3 829	3 829	-	-
TOTAL	240 657	220 048	20 609	0

2.4 Charges à payer

Au 31 août 2017 les charges à payer s'élèvent à 8 897 k€ suivant détail ci-après :

En k€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 461	-	-
Fournisseurs entreprises liées	645	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 112	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	850	-
Autres dettes	-	-	-
Autres dettes entreprises liées	3 829	-	-
TOTAL	8 047	850	-

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

En k€	2016/2017	2015/2016
Ventes en France	12 710	12 632
Ventes à l'étranger	2 416	1 727
TOTAL	15 126	14 360

3.2 Mouvements sur provisions et transferts de charges d'exploitation

En k€	2016/2017	2015/2016
Reprise sur provisions pour risques et charges (*)	2	6 167
Transferts de charges	33	23
TOTAL	35	6 190

*En 2015/2016, reprise relative à la provision pour actions gratuites acquises au cours de l'exercice dont la charge est enregistrée en résultat d'exploitation (autres charges de personnel) pour 5 817 k€.

3.3 Charges de personnel

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 575 milliers d'€, contre 1 117 milliers d'€ l'exercice précédent.

L'effectif moyen est de 30 personnes, composé de 8 employés et 22 cadres.

Au 31 août 2016, les charges de personnel incluaient le coût des actions gratuites acquises par les mandataires sociaux et salariés de BENETEAU S.A. acquises dans le cadre du plan d'actions gratuites du 9 mai 2012 et arrivé à son terme en mai 2016 pour 5 817 k€.

3.4 Produits et charges financiers

Le résultat financier fait apparaître un produit net de 11 556 milliers d'€.

En k€	2016/2017	2015/2016
Dividendes reçus des filiales	12 752	10 019
Abandons de créances consentis aux filiales		
- GBI Holding	0	0
- BH	0	(7 150)
- BHS	(1 450)	0
Dotation aux provisions sur titres de participation	0	(2 500)
Reprise de provision sur compte courant filiales	0	0
Facturation du coût des Plans d'actions gratuites aux filiales	0	3 155
Intérêts et charges assimilées nets	2 004	2 355
Résultat financier avec entreprises liées	13 306	5 879
Autres Intérêts et charges assimilées nets	(1 560)	(1 908)
Produits nets sur valeurs mobilières de placement (*)	(40)	(9 053)
Transfert de charge du coût des plans d'actions gratuites (*)	0	5 702
Dotation nette des reprises de provision	217	(220)
Résultat de change	(367)	(2 406)
TOTAL résultat financier	11 556	(2 006)
*Dont coût net du plan d'actions gratuites attribués au cours de l'exercice	0	(3 156)

3.5 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

En k€	2016/2017	2015/2016
Dotation / reprise amortissements dérogatoires	(23)	10
Plus ou moins-value sur cession d'actif	(1)	(25)
Boni / Mali sur rachat d'actions propres	104	(10)
Dotation aux provisions sur immobilisations en cours (*)	(6 743)	-
Dons	(8)	(5)
Autres	(6)	(7)
TOTAL	(6 677)	(37)

*Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles en cours concernant le projet d'ERP du Groupe

3.6 Impôt et fiscalisation du résultat

Au 31 août 2017, la ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

En k€	Avant impôt	Produit net d'impôt	Après impôt
Résultat courant	5 933	(642)	5 292
Résultat exceptionnel	(6 677)	1 244	(5 433)
Intéressement	(70)	-	(70)
TOTAL	(813)	602	(211)

Beneteau S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention conclue à ce titre est conforme à la seconde conception autorisée : elle prévoit que l'économie d'impôt réalisée et liée aux déficits, soit prise en compte immédiatement dans le résultat de la société mère dans la limite du résultat fiscal d'ensemble utilisable.

L'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale pour l'exercice 2016/2017 s'élève à 2 990 milliers d'euros.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Note concernant les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont indiqués à chaque poste correspondant du bilan.

Les comptes de Beneteau S.A. sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de BERI 21 S.A.

4.2 Engagements donnés

Ils comprennent :

En k€	31/08/2017
Caution :	
- Consortium pour construction d'une usine pour une filiale	500
- Douanes	70
Garanties entreprises liées :	
- Engagement bancaire pour les lignes de crédit des filiales	5 464
- Engagement bancaire pour remboursement de TVA des filiales italiennes	4 082
- Garantie client en cas de défaillance d'une filiale	12 800
- Contre-garantie filiales liée aux contrats de financement des produits	40 427
Indemnités de départ à la retraite*	317
Ventes à terme en devise valorisées en k€ au cours de couverture	81 292
TOTAL	144 953

*Les engagements de la société à ce titre sont calculés selon la méthode adoptée dans le groupe tenant compte de l'ensemble des salariés, des dispositions conventionnelles, du taux de survie, de l'évolution des salaires, de la rotation, du rendement financier et des charges sociales. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Les cautions et garanties données ne concernent pas les dirigeants.

4.3 Tableau des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres hors résultat du dernier exercice	Quote part de capital détenue en%	Valeurs Compta. des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividende encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brut	Net					
En k€										
FILIALES (50% au moins)										
C.N.B	3 488	40 071	100	4 776	4 776	0	0	236 393	17 416	4 071
S.P.B.I	51 542	248 250	100	40 774	40 774	0	0	679 154	35 955	7 731
B.H.	5 000	70	100	5 000	0	2 560	0	10 177	19	0
Bio Habitat	12 868	63 130	100	42 933	42 933	0	0	175 887	7 020	463
GBI Holding	108	390	100	1 108	1 108	50 646	0	0	38	0
PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
SGB Finance ¹	6 054	31 344	49	2 967	2 967	0	0	0	4 976	486

¹Clôture des comptes : 31/12

4.4. Actions gratuites

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé d'attribuer :

Date d'attribution	Nombre d'actions
29-avr-14	212 000
28-avr-16	326 000

Les bénéficiaires sont des dirigeants ou salariés des sociétés du Groupe Beneteau.

L'historique d'exercice des actions gratuites est le suivant :

Exercice d'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées
2006/2007	42 500
2007/2008	57 500
2010/2011	21 250
2012/2013	32 500
2015/2016	1 056 200

4.5 Actions propres

La valeur des actions propres au 31 août 2017 déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2017 s'élève à 8 170 k€ pour une valeur nette au bilan de 5 737 k€.

	Nombre	Valorisation en milliers d'euros
Actions au 31/08/2016	618 742	5 766
Acquisitions	546 050	7 070
Transfert*	8 000	68
Cessions	(590 850)	(7 164)
Actions au 31/08/2017	581 942	5 740

*Transfert aux plans d'actions gratuites

Cours moyen d'achat de l'exercice : 12,9474 €
 Cours moyen de vente de l'exercice : 12,2997 €
 Cours de bourse au 31 août 2017 : 13,45 €
 Moyenne des cours de bourse d'août 2017 : 14,04 €

5- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En k€	2016 / 2017	2015 / 2016
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(211)	(1 705)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	9 924	(823)
Amortissements et provisions	9 925	(848)
Plus ou moins-values de cession	(1)	25
Marge brute d'autofinancement	9 713	(2 528)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	102 377	54 819
Créances	(26 214)	34 685
Dettes	128 591	20 134
Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	112 090	52 291
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 695)	(2 953)
Cessions d'immobilisation	14	50
Dettes sur immobilisations	227	(1 035)
Total 2 - Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(1 454)	(3 938)
Opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(8 168)	(4 875)
Encaissements provenant de dettes financières	51 141	0
Remboursements de dettes financières	(7 050)	(7 163)
Cession / Transfert (acquisition) d'actions propres	26	(4 613)
Variation de périmètre		
Total 3 - Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement	35 949	(16 651)
VARIATION DE TRÉSORERIE (1+2+3)	146 585	31 702
Trésorerie à l'ouverture	20 270	(11 432)
Trésorerie à la clôture	166 855	20 270
Dont : Actions propres	4 863	4 931
Autres valeurs mobilières	41 000	976
Disponibilités	121 835	15 004
Comptes bancaires créditeurs	(843)	(641)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Beneteau S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des autres créances rattachées aux titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation et les autres créances rattachées aux titres de participation (présentées dans le poste autres créances d'exploitation) figurent au bilan au 31 août 2017 pour un montant net respectivement de 92 558 k€ et de 126 110 k€.

Ces postes représentent 51% du total bilan.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité telle que décrit dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans cette note, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actualisation des perspectives de résultats futurs pour les filiales industrielles ou sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus lorsque la 1^{re} méthode n'est pas pertinente.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des autres créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les perspectives de résultats futurs des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des autres créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Frais de développement informatique

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené La société BENETEAU s'est engagée dans un processus de migration de son Progiciel de Gestion Intégré (ERP) depuis fin 2012. La mise en œuvre de ce nouvel ERP passe par l'acquisition de l'outil informatique livré avec un paramétrage standard, et nécessite surtout une personnalisation et des développements spécifiques. Ces développements informatiques suivent dès lors les mêmes règles de comptabilisation que les autres coûts de développement.

Ces développements informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 7 ans à compter de la date de mise en service de l'ERP comme indiqué dans la note 1.2.1 de l'annexe.

Déjà opérationnel depuis juillet 2015 au sein du secteur « Habitat », le recours à cet ERP est toujours envisagé sur l'ensemble du Groupe.

Toutefois, le déploiement de l'outil a été reporté compte-tenu des difficultés anticipées à date de répliquer l'outil actuel, pour lequel de nombreuses spécificités ont été développés pour l'activité Habitat.

Dans ce cadre, le management a procédé à une analyse des coûts engagés afin de déterminer ceux qui correspondent à des fonctionnalités qui seront utilisées pour le déploiement de l'outil AX dans l'activité Bateaux.

Cette analyse a conduit à constater la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de l'actif de 6,7 M€, ramenant la valeur nette de l'actif résiduel non mis en service à 1,8 M€.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les éventuelles provisions pour dépréciation qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'appréciations de la Direction de Beneteau S.A.

Notre réponse

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment effectué les travaux suivants :

- Prendre connaissance des perspectives d'utilisation de l'ERP ;
- Revoir les différents scénarios envisagés par la Direction au regard de l'utilisation future envisagée,
- Apprécier le niveau et la nature de la dépréciation comptabilisée, telle que mentionnée en note 1.2.1 ;
- Tester l'exactitude arithmétique des estimations retenues par la société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Beneteau S.A. par votre assemblée générale du 24 février 1989 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et du 1^{er} février 2002 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 août 2017, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 29^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 16^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

La-Roche-sur-Yon, le 20 décembre 2017
Atlantique révision conseil - A.R.C.
Jérôme Boutolleau
Associé

Nantes, le 20 décembre 2017
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 août 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 9 février 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice pro. En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Avec la société SAS BH SERVICES

BH SERVICES est une société filiale détenue à 100% indirectement par BENETEAU S.A.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 31 août 2017, votre société a consenti à la société SAS BH Service, un abandon de créance à hauteur de 1 450 000 €.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés filiales du groupe notamment SPBI, CNB et BIO HABITAT

Personnes concernées : Monsieur Hervé GASTINEL, Monsieur Christophe CAUDRELIER, Madame Annette ROUX, Monsieur Louis-Claude ROUX, Madame Carla DEMARIA et Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 31 août 2011, votre société a mis en place une convention de gestion centralisée de change. Cette convention prévoit que votre société procède aux couvertures globales de change, assume le risque de change et conserve le résultat des opérations de couverture de change. En contrepartie, cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération complémentaire spécifique.

Le montant comptabilisé au titre de la couverture de change de vos filiales représente une charge nette de 366 583 €.

Avec un membre du Conseil de Surveillance :

Personne concernée : Madame Annette ROUX.

Des intérêts ont été calculés sur leurs avances en comptes courants dans les limites autorisées pour être admis dans les charges fiscalement déductibles.

Ils se sont élevés globalement à 9 942 €.

Avec certains membres du Directoire de BENETEAU S.A.

Personnes concernées : Monsieur Hervé GASTINEL, Monsieur Christophe CAUDRELIER et Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU.

Suivant autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 9 février 2016, votre société accorde à certains membres du Directoire sus-désigné le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire dit « Article 83 » mis en place également au profit de certaines catégories de personnel. Les cotisations correspondantes sont prises en charge par la société dans les mêmes conditions que celles s'appliquant aux catégories de personnel correspondantes.

Le régime de l'Article 83 vise à assurer le financement du versement d'une retraite supplémentaire versée exclusivement sous forme de rente viagère dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire souscrit par la société auprès de la société Groupama Gan Vie et ce régime prévoit un engagement de la société à financer ce régime à hauteur de 6% de la Tranche A (fraction des rémunérations limitées au plafond de la Sécurité sociale), de la Tranche B (fraction des rémunérations excédant le plafond de la Sécurité sociale sans excéder le plafond de l'AGIRC) et de la Tranche C (fraction des rémunérations excédant le plafond de la Sécurité sociale sans excéder le double de ce plafond).

Les régimes « Article 83 » n'ont pas été mis en œuvre au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants concernées pour l'exercice clos au 31 août 2017.

Les commissaires aux comptes

La-Roche-sur-Yon, le 20 décembre 2017
Atlantique Révision Conseil - A.R.C.
Jérôme Boutolleau
Associé

Nantes, le 20 décembre 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Franck Noël
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital

Prévues aux résolutions 21, 22 et 23 de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre de votre société en faveur des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié (résolution n°21)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des dirigeants, des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Beneteau S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une période de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

2. Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n° 22)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, pour un montant maximum de 21 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du code de commerce et L.3332-18 et suivants du code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

3. Réduction du capital social par annulation d'actions achetées (résolution n° 23)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 3 ans, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions (résolution n°20).

Les commissaires aux comptes

La-Roche-sur-Yon, le 20 décembre 2017
Atlantique Révision Conseil - A.R.C.
Jérôme Boutolleau
Associé

Nantes, le 20 décembre 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Franck Noël
Associé

Projet des résolutions

Assemblée Générale Mixte du 9-02-2018

PREMIÈRE RÉOLUTION ORDINAIRE (Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2017)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître une perte de - 211 015,42 €.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 29 428 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2017)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, déclare approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 60.097 k€
(dont part du groupe : 59.709 k€).

TROISIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Approbation de la convention visée aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce concernant BH SERVICES S.A.S.)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve sans réserve la convention portant sur l'abandon de compte courant au profit de BH SERVICES S.A.S. de 1 450 000 € au 31 août 2017.

QUATRIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

CINQUIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance, tels que décrits dans le Rapport Financier Annuel.

SIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

SEPTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance, tels que décrits dans le Rapport Financier Annuel.

HUITIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire, tels que décrits dans le Rapport Financier Annuel.

**DIXIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Christophe CAUDRELIER, membre du Directoire)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Christophe CAUDRELIER, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

**ONZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Christophe CAUDRELIER, Membre du Directoire)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Christophe CAUDRELIER, Membre du Directoire, tels que décrits dans le Rapport Financier Annuel.

**DOUZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

**TREIZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Madame Carla DEMARIA, Membre du Directoire)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Carla DEMARIA, Membre du Directoire, tels que décrits dans le Rapport Financier Annuel.

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

**QUINZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, Membre du Directoire)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire, tels que décrits dans le rapport financier annuel.

**SEIZIÈME RÉSOLUTION ORDINAIRE
(Affectation des résultats - Fixation du dividende)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2017, d'un montant de - 211.015,42 €, augmenté de 111.474,20 € de « Report à nouveau positif » antérieur, de la manière suivante :

- Autres réserves : - 99.541,22 €
ramenant ainsi le poste Autres réserves de 147.879.992,64 € à 147.780.451,42 €

Et de prélever 20.697.460,00 € sur les Autres réserves pour :

- Dividendes : 20.697.460,00 €
Le poste Autres réserves sera ainsi ramené de 147.780.451,42 € à 127.082.991,42 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,25 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il sera versé le Vendredi 16 février 2018, après déduction des prélèvements sociaux.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	0,04 €	0,06 €	0,10 €

**DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE
(Renouvellement du mandat de Madame Annette ROUX au Conseil de Surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Annette ROUX pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

**DIX-HUITIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE
(Renouvellement du mandat de Monsieur Yves LYON-CAEN au Conseil de Surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Yves LYON-CAEN pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

**DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE
(Fixation des jetons de présence au Conseil de Surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'attribuer au Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence pour l'exercice actuellement en cours, une somme de 300.000 € que le Conseil répartira comme il l'entend.

**VINGTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE
(Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximum de 25,00 € par action soit un prix global maximum de 77 M€)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, pour une durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés et / ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres, sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante,
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur,

notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-contre décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les actions de la société dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5% du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 5% du capital social.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à : 25,00 €, étant précisé que la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 77 M€.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,

- de passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,

- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE (Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées dans la limite de 1% du capital dont un maximum de 40% pourront être attribués aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, en accord avec le Conseil de Surveillance, au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, de la société BENETEAU S.A. et des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) et / ou à émettre (avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires), dans les limites de 1%,
- décide que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 40% du nombre total d'actions attribuées et l'attribution définitive des actions aux dirigeants mandataires sociaux sera subordonnée à la réalisation de conditions de performances,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an, les bénéficiaires devant alors conserver ces actions pendant une durée minimale d'un an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Directoire aura la faculté de choisir entre ces 2 possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le 1^{er} cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation,

- décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux et membres du personnel salarié devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performances, déterminées par le Directoire, en accord avec le Conseil de Surveillance, portant sur l'évolution du cours de l'action et sur la réalisation d'objectifs opérationnels,
- fixe à 38 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, et sous réserve des durées minimales ci-dessus indiquées, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au seul Conseil de Surveillance de fixer ces durées pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit en décidant que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit en fixant la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE (Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise du groupe pour un montant maximal de 21.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Directoire pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
2. décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 210.000 actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
3. décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 20% ou 30% selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Directoire pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement

ou partiellement à cette décote l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

4. décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre pouvant être attribués gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

5. délègue tous pouvoirs au Directoire à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionariat Salarié (SICAVAS) ;
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée. Cette décision annule et remplace la précédente délégation.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE (Autorisation à consentir au Directoire, pour une durée de trois ans, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre du programme de rachat d'actions, et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10% du capital ajusté des opérations d'augmentation de capital postérieures à la présente assemblée affectant le capital.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 3 ans à compter de ce jour.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres

à autoriser par l'Assemblée Générale Mixte du 9 février 2018

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, homologués par arrêté du 30 décembre 2005, le présent descriptif a pour objet de détailler les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 9 février 2018.

Le présent descriptif est mis à la disposition du public sur le site internet de la société (www.beneteau-group.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers. Une copie peut être obtenue sans frais par courrier au siège social indiqué ci-dessus.

Nombre de titres et part du capital détenus par la société, répartition par objectifs

Au 30 novembre 2017, la société détenait un total de 1 055 742 actions, représentant 1,28% du capital social, réparties par objectifs de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 0 action
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 0 action
- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 530 000 actions
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 525 742 actions

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés et / ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres,
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, ou d'être réaffectées à d'autres finalités sur décision de l'Assemblée Générale ou à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir, prix maximal d'achat

Ce programme portera sur un maximum de 5% du capital social.

Les titres sont des actions BENETEAU, ordinaires et toutes de même catégorie, cotées à Eurolist - compartiment A de EURONEXT Paris (code ISIN FRO000035164).

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital social à ce jour, soit 82 789 840 actions, le nombre maximum d'actions qui pourraient être détenues par la société en application de ce programme serait donc de 4 139 492 actions.

Compte tenu des 1 055 742 actions déjà détenues, la société s'engage à ne pas acquérir plus de 3 083 750 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25,00 €.

Sur cette base, l'investissement maximal théorique est donc de 77 M€.

Durée du programme de rachat

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 9 février 2018, soit jusqu'au 9 août 2019.

Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme jusqu'à la date de publication du présent descriptif.

Détail dans tableau de déclaration synthétique joint.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres

1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 1,28%

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : -

Nombre de titres détenus en portefeuille : 1 055 742 actions

Valeur comptable du portefeuille : 9 811 073 €

Valeur de marché du portefeuille : 19 742 375 € (valorisé à 18,70 € : cours du 30/11/2017)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes et Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de Titres	587 935	587 935 ventes et 0 transferts	Options d'achat achetées - Achats à terme	Options d'achat vendues - Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	13,758 €	13,863 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	0 €	-	-
Montants	8 088 796 €	8 150 525 € et 0 €	-	-

Attestation du Rapport Financier Annuel 2016-2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves LYON-CAEN
Président du Conseil de Surveillance

Hervé GASTINEL
Président du Directoire

Siège social : BENETEAU S.A. •
16, boulevard de la Mer • CS 43319 •
85803 Saint-Gilles-Croix-de-Vie cedex •
France • beneteau-group.com

Cette édition 2016-2017 a été réalisée avec le soutien et la participation des équipes du Groupe Beneteau : merci à tous !

Réalisation : Groupe Beneteau

Conception et réalisation : Pixelis

Impression : NovéPRINT - Imprim'vert

Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées et sans traitement de blanchiment au chlore.

Crédits photos : Groupe Beneteau / Gilles Martin-Raget / Raphael Demaret / Jennifer Vigot / Raphael Sachetat (Badminton photo) / Team Vendée Formation - C.Breschi / Jean-Marie Liot / Nicolas Claris / Valérie Boudaud / Jérôme Kelagopian

GRUPE  BENETEAU

beneteau-group.com